

OFFRE DE FORMATIONS

fondamentaux de la prévention

organisation et management
de la prévention

démarches, méthodes, outils

risques spécifiques

secteurs spécifiques

formation de formateurs
de formateurs

formation de formateurs

Formations 2017
Santé et sécurité au travail

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS est un organisme scientifique et technique qui travaille, au plan institutionnel, avec la CNAMTS, les Carsat, Cramif, CGSS et plus ponctuellement pour les services de l'État ainsi que pour tout autre organisme s'occupant de prévention des risques professionnels.

Il développe un ensemble de savoir-faire pluridisciplinaires qu'il met à la disposition de tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, médecin du travail, CHSCT, salariés. Face à la complexité des problèmes, l'Institut dispose de compétences scientifiques, techniques et médicales couvrant une très grande variété de disciplines, toutes au service de la maîtrise des risques professionnels.

Ainsi, l'INRS élabore et diffuse des documents intéressant l'hygiène et la sécurité du travail : publications (périodiques ou non), affiches, audiovisuels, multimédias, site Internet...

Les publications de l'INRS sont distribuées par les Carsat. Pour les obtenir, adressez-vous au service Prévention de la caisse régionale ou de la caisse générale de votre circonscription, dont l'adresse est mentionnée en fin de brochure.

L'INRS est une association sans but lucratif (loi 1901) constituée sous l'égide de la CNAMTS et soumise au contrôle financier de l'État. Géré par un conseil d'administration constitué à parité d'un collègue représentant les employeurs et d'un collègue représentant les salariés, il est présidé alternativement par un représentant de chacun des deux collèges. Son financement est assuré en quasi-totalité par la CNAMTS sur le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS)

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et les caisses générales de sécurité sociale disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service Prévention composé d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ils sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, CHSCT, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Ils assurent la mise à disposition de tous les documents édités par l'INRS.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite.
Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle).
La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

Formations **2017**

Santé et sécurité au travail

Santé et sécurité au travail

Dans l'objectif affiché d'une large diffusion de la culture de prévention dans le champ de la santé au travail, l'INRS propose en 2017 de nouvelles formations, redimensionne ses moyens de formation à distance, et développe de nouveaux dispositifs au service des professionnels de la prévention, en s'appuyant sur toujours plus de relais.

L'INRS a pour mission de développer et de promouvoir une culture de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles au travers de quatre modes d'action complémentaires : les études et recherches, l'assistance technique et documentaire, l'information vers les professionnels de la prévention et le grand public, et la formation professionnelle.

L'offre de formation de l'INRS s'adresse à différents publics :

- > les formateurs d'organismes de formation et d'entreprises, en tant que relais,
- > les services de santé au travail : médecins, infirmiers et autres fonctions,
- > les responsables des ressources humaines et les managers,
- > les préventeurs d'entreprise,
- > et plus largement, les salariés du régime général.

Conformément aux orientations stratégiques institutionnelles, l'objectif de l'INRS est d'intégrer la santé et sécurité au travail dans les compétences professionnelles de tous les acteurs de l'entreprise par la formation initiale, la formation continue, et les parcours vers l'emploi. Vecteur privilégié pour l'évolution des connaissances et



le développement de compétences, la formation représente un moyen d'action incontournable pour l'accompagnement de la mise en œuvre de démarches de prévention dans les entreprises. S'inscrivant dans les orientations du PST3, les formations en santé et sécurité au travail proposées par l'INRS reflètent la préoccupation constante d'adapter l'offre aux attentes de ses publics.

Les nouveautés 2017

En 2017, l'INRS propose plusieurs nouveaux stages en réponse à des problématiques émergentes ou en réponse à des besoins recueillis pour accompagner l'ensemble des acteurs des entreprises dans leur démarche de prévention :

Pour les concepteurs

Concevoir un système de commande de sécurité en appliquant la norme NF EN ISO 13849-1 (DD0803)

Les fabricants de machines et les intégrateurs sont tenus de réaliser des systèmes de commande assurant des fonctions de sécurité. Des règles strictes doivent être suivies lors de la conception, afin d'assurer un niveau minimal d'immunité aux défaillances matérielles susceptibles d'affecter les fonctions de sécurité de manière dangereuse.

La norme harmonisée NF EN ISO 13849-1 est devenue le document de référence pour la conception des systèmes de commande traitant de fonctions de sécurité « machines ». Les préconisations de cette norme sont ici explicitées afin de permettre de faciliter la conception d'un système de commande.

Pour devenir formateur

Plusieurs nouveaux stages viennent compléter l'offre de formation de formateurs dans le secteur médico-social et en sauvetage secourisme du travail :

Devenir formateurs en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social (N08304) ;

Maintenir et actualiser ses compétences de formateurs en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social (N08305) ;

Devenir formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail pour les titulaires de l'unité d'enseignement PAE formateur de formateurs (N02601).

Se repérer dans le catalogue

Un sommaire composé de sept rubriques

Fondamentaux de la prévention

Organisation et management de la prévention

Démarches, méthodes, outils

Risques spécifiques

Secteurs spécifiques

Formation de formateurs de formateurs

Formation de formateurs

> La première rubrique ne rentre pas dans la catégorie des actions éligibles au titre de la formation professionnelle continue. Elle concerne les personnes qui souhaitent s'initier à la prévention des risques professionnels par une autoformation en ligne.

> Les stages proposés aux entreprises sont classés dans les six rubriques suivantes. Ils abordent la prévention soit sous une approche transversale, soit en traitant de thèmes particuliers. Les stages à dominante « Connaissances » sont centrés sur l'acquisition de savoirs ; ceux à dominante « Action » sont tournés vers le développement de compétences professionnelles.

Sur les risques psychosociaux

Les stages **Acquérir les connaissances de base et mettre en œuvre une action de prévention des RPS en pluridisciplinarité (JA1733)** et **Mettre en œuvre une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité (JA1734)** s'adressent aux mêmes publics, mais à des niveaux différents, en intégrant un tronc commun dans le but de réduire la durée de la formation pour les stagiaires disposants du prérequis.

Pour prévenir des risques spécifiques (agents physiques)

Prévenir les risques dus aux rayonnements optiques artificiels sur les lieux de travail (CA0570). Ce stage est axé sur les risques liés aux rayonnements optiques artificiels. Il présente la récente réglementation de 2016 sur ce sujet. De plus, un des objectifs du stage est de former à l'utilisation d'un logiciel développé par l'INRS et mis à disposition sur le site internet : CATRAYON.

Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques (JA0530) et **Évaluer et améliorer l'éclairage des lieux de travail (JA0531)**. Ces deux stages s'adressent à des acteurs des services de santé au travail, des concepteurs, ou des préventeurs afin qu'ils soient à même de proposer et de mettre en place les mesures de prévention adaptées.

Pour se perfectionner grâce à des méthodes et outils

Comprendre le lean pour agir en prévention (JJ1201). La finalité de ce stage est d'amener les participants à disposer d'un argumentaire sur la nécessité d'intégrer les aspects prévention sécurité et santé au travail aux démarches lean.

Évaluer et prévenir les risques liés à l'utilisation des équipements de travail (JJ0601). L'objectif opérationnel de ce stage est d'être capable d'améliorer les dispositifs ou les dispositions liés à l'utilisation des équipements de travail.

Par ailleurs, l'INRS maintient ses formations sur les problématiques et thématiques récurrentes, ainsi qu'à la prévention de risques professionnels prioritaires ou émergents : les expositions aux risques chimiques (en particulier cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction), aux nanomatériaux, les risques psychosociaux, les risques multifactoriels, les pratiques addictives en milieu professionnel,...

Un accent fort est toujours donné à la formation de formateurs relais, pour qu'ils intègrent la santé et sécurité au travail dans leurs formations, afin d'amener leurs stagiaires à acquérir des bases ou des compétences en prévention de sorte à les mettre ensuite en œuvre dans leur entreprise. Le transfert de compétences vers ces formateurs et le maintien de la qualité des formations dispensées sont vérifiées aux différents niveaux de démultiplication, grâce à un partenariat maîtrisé et à un système d'administration et de gestion national.

Une nouvelle plateforme d'e-formation INRS

Faciliter l'accès à la formation et développer des connaissances en santé et sécurité au travail, tels sont les objectifs visés par le portail e-formation de l'INRS.

Ce nouveau site offrira gratuitement dès début 2017 des modules d'autoformation dans des domaines variés : sensibilisation aux risques professionnels, prérequis sur les risques chimiques, connaissance de base sur le CHSCT... À terme, il a vocation à mutualiser les modules pédagogiques à distance réalisés par le département formation de l'INRS, notamment les formations à distance tutorées, et les formations de type mixte distanciel/présentiel (blended).



Développement professionnel continu (DPC) Médecins et Infirmiers

Depuis le 15 septembre 2015, l'INRS a reçu une évaluation favorable de la commission nationale des médecins pour le développement professionnel continu (DPC) des médecins, en conformité aux exigences de la Haute autorité de santé (HAS). C'est la seconde habilitation de l'INRS à dispenser des programmes de DPC après celle obtenue pour les infirmier(e)s du travail.

Le dispositif DPC est dédié aux professionnels de santé, et l'INRS a privilégié ce vecteur pour proposer aux médecins et aux infirmier(e)s du travail des spécialisations à la prévention en santé et sécurité au travail.

Les programmes INRS 2017 abordent notamment les sujets suivants : les risques liés aux agents chimiques ; la relation vieillissement-santé et travail ; les risques liés aux champs électromagnétiques ; la surveillance biologique ; le repérage précoce des pratiques addictives en milieu professionnel ; les actions de prévention collective des TMS, etc...

De plus, l'INRS a développé un cursus original et spécifique aux infirmier(e)s du travail pour mettre l'accent particulier sur les compétences et la culture prévention.

Les stages DPC sont repérés dans le sommaire par le logo fourni par l'OGDPC.

Les publics destinataires sont identifiés par une lettre située à gauche du titre dans le sommaire

- T Tous publics
- M Médecins, infirmiers et autres acteurs des services de santé au travail
- P Préventeurs d'entreprise (y compris médecins du travail et infirmiers)
- R Responsables des ressources humaines, managers (et préventeurs en entreprise)
- F Formateurs d'organismes de formation et d'entreprises

La référence des formations en santé et sécurité au travail.

Certaines formations font partie de l'offre nationale de formation. Elles comportent un logo en haut à droite de la fiche. Ce visuel identifie les formations conformes aux référentiels élaborés par l'INRS et l'Assurance maladie Risques professionnels (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, caisse régionale d'assurance maladie, caisses générales de Sécurité sociale).

Sommaire

- T** Tous publics
- M** Médecins, infirmiers et autres acteurs des services de santé au travail
- P** Préventeurs d'entreprise (y compris médecins du travail et infirmiers)
- R** Responsables des ressources humaines, managers (et préventeurs en entreprise)
- F** Formateurs d'organismes de formation et d'entreprises

page

Fondamentaux de la prévention			
T	Acquérir des bases en prévention des risques professionnels. <i>Autoformation en ligne</i>		@01001 8
Organisation et management de la prévention			
P	Développer la fonction prévention en entreprise		JJ2331 9
M	Mieux appréhender les relations entre vieillissement, santé et travail	DPC	BB2230 10
P	Faire l'état des lieux de l'entreprise en santé sécurité au travail. <i>Formation accompagnée à distance</i>		J@2302 11
P	S'initier aux outils et méthodes de la démarche de prévention. <i>Formation accompagnée à distance</i>		J@2303 12
P	Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention. <i>Formation accompagnée à distance</i>		J@2304 13
P	Organiser la prévention des risques dans l'entreprise. <i>Formation accompagnée à distance</i>		J@2334 14
P	Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise. <i>Formation accompagnée à distance</i>		J@2335 15
P	Mieux agir au sein du CHSCT : missions et fonctionnement. <i>Autoformation en ligne</i>		U@2302 16
P	Mieux agir au sein du CHSCT : les enquêtes du CHSCT. <i>Formation accompagnée à distance</i>		U@2303 17
P	Mieux agir au sein du CHSCT : la visite des locaux. <i>Formation accompagnée à distance</i>		U@2304 18
P	Mieux agir au sein du CHSCT : les avis du CHSCT. <i>Formation accompagnée à distance</i>		U@2305 19
P	Mieux agir au sein du CHSCT : la promotion de la prévention. <i>Formation accompagnée à distance</i>		U@2306 20
R	Assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement		RR2801 21
Démarches, méthodes, outils			
M	Mieux conduire une visite d'entreprise	DPC	BB2330 22
M	S'approprier les compétences essentielles en prévention pour un infirmier en santé au travail	DPC	II2303 23
P	Intégrer les concepts et méthodes de l'ergonomie dans la démarche de prévention		JJ2301 24
P	Maîtriser la conception des lieux de travail avec RayPlus acoustique		DD0836 25
T	Concevoir un système de commande de sécurité en appliquant la norme NF EN ISO 13849-1	NOUVEAU	DD0803 26
P	Évaluer et prévenir les risques liés à l'utilisation des équipements de travail	NOUVEAU	JJ0601 27
P	Analyser les accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes		JA0130 28
P	Analyser des situations de travail suite à des atteintes à la santé dues aux risques psychosociaux		JA1731 29
M	Accompagner les services de santé au travail dans le transfert des démarches et outils de prévention des risques psychosociaux (intra)	NOUVEAU	MM1730 30
P	Comprendre le lean pour agir en prévention	NOUVEAU	JJ1201 31
Risques spécifiques			
Agents chimiques et biologiques			
M	Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques	DPC	BB1501 32
M	Mettre en place une surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques	DPC	BI1530 33
T	Acquérir les notions de base sur les produits chimiques. <i>Autoformation en ligne</i>		C@1501 34
P	Évaluer les risques liés aux agents chimiques. <i>Formation accompagnée à distance</i>		C@1502 35
P	Maîtriser les apports de la détection en temps réel pour l'évaluation du risque chimique		CA1502 36
P	Prévenir les risques liés aux agents chimiques		CC1503 37
P	Maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère		CA1503 38
P	Établir une stratégie de prélèvements d'atmosphère et réaliser une campagne de prélèvements d'atmosphère		CA1532 39
P	Évaluer l'efficacité des systèmes de ventilation et participer à leur conception		CC1502 40
P	Caractériser et prévenir les risques liés aux nanomatériaux manufacturés		JA1030 41
P	Mesurer la concentration en fibres d'amiante sur les lieux de travail		CJ0701 42
P	Repérer, évaluer et prévenir les risques biologiques en entreprise (hors milieu de soins)	DPC	JJ1430 43
Agents physiques			
M	Participer à l'évaluation et à la prévention des risques liés aux champs électromagnétiques	DPC	BB0531 44
P	Prévenir les risques dus aux rayonnements optiques artificiels sur les lieux de travail	NOUVEAU	CA0570 45
P	Évaluer et prévenir les nuisances sonores. <i>Formation mixte (à distance et en présentiel)</i>		J@0508 46
P	Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques	NOUVEAU	JA0530 47
P	Évaluer et améliorer l'éclairage des lieux de travail	NOUVEAU	JA0531 48
P	Évaluer et prévenir les risques liés aux vibrations		JJ0505 49
Troubles musculosquelettiques			
M	Conduire une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques en pluridisciplinarité	DPC	BI2131 50
M	Passer du diagnostic précoce individuel à l'action de prévention collective des troubles musculosquelettiques (Saltsa)	DPC	BB2130 51
Facteurs psychosociaux			
M	Participer à la prévention des risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel	DPC	BI1132 52
M	Maîtriser la technique de repérage précoce et d'intervention brève pour la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel	DPC	BI1131 53
P	Prévenir les risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel		RU1101 54

P	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux		N12002	55
P	Acquérir les connaissances de base et mettre en œuvre une action de prévention des RPS en pluridisciplinarité		NOUVEAU JA1733	56
P	Mettre en œuvre une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité		NOUVEAU JA1734	57

Secteurs spécifiques

P	Améliorer les situations de travail sur poste informatisé dans les activités de bureau		JJ2030	58
P	Évaluer et prévenir les risques biologiques, chimiques et radioactifs rencontrés en laboratoire de recherche en biologie		JJ2431	59

Formation de formateurs de formateurs

Prévention des risques liés à l'activité physique

Tous secteurs d'activité

F	Devenir formateur de formateurs prap		N06600	60
F	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs prap		N05800	61

Sauvetage secourisme du travail (SST)

F	Devenir formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail		N02600	62
F	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail		N02801	63
F	Devenir formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail pour les titulaires de l'unité d'enseignement PAE formateur de formateurs		NOUVEAU N02601	64

Aide et soin à la personne

Domicile

F	Devenir formateur de formateurs d'acteurs prévention secours pour les personnels intervenant à domicile		N08600	65
F	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs d'acteurs prévention secours pour les personnels intervenant à domicile		N08800	66

Formation de formateurs

Santé et sécurité au travail

F	Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels et à la mission de salarié désigné compétent		N13302	67
---	--	--	--------	----

Prévention des risques liés aux agents chimiques

F	Devenir formateur en prévention des risques chimiques		FF1530	68
F	Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 3		N07300	69
F	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 3		N07500	70
F	Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 4		N07301	71

Prévention des risques psychosociaux

F	Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux		N12302	72
---	---	--	--------	----

Prévention des troubles musculosquelettiques

F	Devenir formateur de personne ressource du projet de prévention des TMS et de chargé de prévention des TMS		N11302	73
---	--	--	--------	----

Prévention des risques liés à l'activité physique

Industrie, bâtiment et travaux publics, commerce

F	Devenir formateur prap pour les personnels d'entreprise		N03300	74
---	---	--	--------	----

Sanitaire et social

F	Devenir formateur prap pour les personnels des établissements du milieu sanitaire et social		N04300	75
F	Élargir ses compétences de formateur prap des secteurs industrie, BTP et commerce au secteur sanitaire et social		N04400	76
F	Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap en établissement recevant des personnes polyhandicapées		FF2872	77
F	Se spécialiser dans l'utilisation des aides techniques dans le secteur sanitaire et social		FF2873	78

Petite enfance

F	Élargir ses compétences de formateur prap au secteur de la petite enfance		FF2874	79
---	---	--	--------	----

Tous secteurs d'activité

F	Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap pour les activités de bureau		FF2870	80
---	--	--	--------	----

Prévention des risques du secteur médico-social

F	Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social		NOUVEAU N08304	81
F	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social		NOUVEAU N08305	82

Transport routier

F	Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants d'entreprise du transport routier		N18300	83
F	Devenir formateur d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier		N18301	84

Eau et assainissement

F	Devenir formateur Catec®		N10300	85
F	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur Catec®		N10500	86

	Règlement intérieur			87
	Planning			88
	Bulletins d'inscription			93

Sommaire par public

			page
Tous publics			
T	Acquérir des bases en prévention des risques professionnels. <i>Autoformation en ligne</i>	 @01001	8
T	Concevoir un système de commande de sécurité en appliquant la norme NF EN ISO 13849-1	NOUVEAU DD0803	26
T	Acquérir les notions de base sur les produits chimiques. <i>Autoformation en ligne</i>	C@1501	34
Responsables des ressources humaines, managers (et préventeurs en entreprise)			
R	Assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement	 RR2801	21
Médecins, infirmiers et autres acteurs des services de santé au travail			
M	Mieux appréhender les relations entre vieillissement, santé et travail	DPC BB2230	10
M	Mieux conduire une visite d'entreprise	DPC BB2330	22
M	S'approprier les compétences essentielles en prévention pour un infirmier en santé au travail	DPC I12303	23
M	Accompagner les services de santé au travail dans le transfert des démarches et outils de prévention des risques psychosociaux (INTRA)	NOUVEAU MM1730	30
M	Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques	DPC BB1501	32
M	Mettre en place une surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques	DPC BI1530	33
M	Participer à l'évaluation et à la prévention des risques liés aux champs électromagnétiques	DPC BB0531	44
M	Conduire une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques en pluridisciplinarité	DPC BI2131	50
M	Passer du diagnostic précoce individuel à l'action de prévention collective des troubles musculosquelettiques (Saltsa)	DPC BB2130	51
M	Participer à la prévention des risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel	DPC BI1132	52
M	Maîtriser la technique de repérage précoce et d'intervention brève pour la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel	DPC BI1131	53
Préventeurs d'entreprise (y compris médecins du travail et infirmiers)			
P	Développer la fonction prévention en entreprise	JJ2331	9
P	Faire l'état des lieux de l'entreprise en santé sécurité au travail. <i>Formation accompagnée à distance</i>	J@2302	11
P	S'initier aux outils et méthodes de la démarche de prévention. <i>Formation accompagnée à distance</i>	J@2303	12
P	Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention. <i>Formation accompagnée à distance</i>	J@2304	13
P	Organiser la prévention des risques dans l'entreprise. <i>Formation accompagnée à distance</i>	J@2334	14
P	Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise. <i>Formation accompagnée à distance</i>	J@2335	15
P	Mieux agir au sein du CHSCT : missions et fonctionnement. <i>Autoformation en ligne</i>	U@2302	16
P	Mieux agir au sein du CHSCT : les enquêtes du CHSCT. <i>Formation accompagnée à distance</i>	U@2303	17
P	Mieux agir au sein du CHSCT : la visite des locaux. <i>Formation accompagnée à distance</i>	U@2304	18
P	Mieux agir au sein du CHSCT : les avis du CHSCT. <i>Formation accompagnée à distance</i>	U@2305	19
P	Mieux agir au sein du CHSCT : la promotion de la prévention. <i>Formation accompagnée à distance</i>	U@2306	20
P	Intégrer les concepts et méthodes de l'ergonomie dans la démarche de prévention	JJ2301	24
P	Maîtriser la conception des lieux de travail avec RayPlus acoustique	DD0836	25
P	Évaluer et prévenir les risques liés à l'utilisation des équipements de travail	NOUVEAU JJ0601	27
P	Analyser les accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes	JA0130	28
P	Analyser des situations de travail suite à des atteintes à la santé dues aux risques psychosociaux	JA1731	29
P	Comprendre le lean pour agir en prévention	NOUVEAU JJ1201	31
P	Évaluer les risques liés aux agents chimiques. <i>Formation accompagnée à distance</i>	C@1502	35
P	Maîtriser les apports de la détection en temps réel pour l'évaluation du risque chimique	CA1502	36
P	Prévenir les risques liés aux agents chimiques	CC1503	37
P	Maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère	CA1503	38
P	Établir une stratégie de prélèvements d'atmosphère et réaliser une campagne de prélèvements d'atmosphère	CA1532	39
P	Évaluer l'efficacité des systèmes de ventilation et participer à leur conception	CC1502	40
P	Caractériser et prévenir les risques liés aux nanomatériaux manufacturés	JA1030	41
P	Mesurer la concentration en fibres d'amiante sur les lieux de travail	CJ0701	42
P	Repérer, évaluer et prévenir les risques biologiques en entreprise (hors milieu de soins)	DPC JJ1430	43
P	Prévenir les risques dus aux rayonnements optiques artificiels sur les lieux de travail	NOUVEAU CA0570	45
P	Évaluer et prévenir les nuisances sonores. <i>Formation mixte (à distance et en présentiel)</i>	J@0508	46

P	Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques	NOUVEAU	JA0530	47
P	Évaluer et améliorer l'éclairage des lieux de travail	NOUVEAU	JA0531	48
P	Évaluer et prévenir les risques liés aux vibrations		JJ0505	49
P	Prévenir les risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel		RU1101	54
P	Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux		N12002	55
P	Acquérir les connaissances de base et mettre en œuvre une action de prévention des RPS en pluridisciplinarité	NOUVEAU	JA1733	56
P	Mettre en œuvre une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité	NOUVEAU	JA1734	57
P	Améliorer les situations de travail sur poste informatisé dans les activités de bureau		JJ2030	58
P	Évaluer et prévenir les risques biologiques, chimiques et radioactifs rencontrés en laboratoire de recherche en biologie		JJ2431	59

Formateurs de formateurs

F	Devenir formateur de formateurs prap		N06600	60
F	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs prap		N05800	61
F	Devenir formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail		N02600	62
F	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail		N02801	63
F	Devenir formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail pour les titulaires de l'unité d'enseignement PAE formateur de formateurs	NOUVEAU	N02601	64
F	Devenir formateur de formateurs d'acteurs prévention secours pour les personnels intervenant à domicile		N08600	65
F	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs d'acteurs prévention secours pour les personnels intervenant à domicile		N08800	66

Formateurs d'organismes de formation et d'entreprises

F	Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels et à la mission de salarié désigné compétent		N13302	67
F	Devenir formateur en prévention des risques chimiques		FF1530	68
F	Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 3		N07300	69
F	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 3		N07500	70
F	Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante. Sous-section 4		N07301	71
F	Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux		N12302	72
F	Devenir formateur de personne ressource du projet de prévention des TMS et de chargé de prévention des TMS		N11302	73
F	Devenir formateur prap pour les personnels d'entreprise		N03300	74
F	Devenir formateur prap pour les personnels des établissements du milieu sanitaire et social		N04300	75
F	Élargir ses compétences de formateur prap des secteurs industrie, BTP et commerce au secteur sanitaire et social		N04400	76
F	Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap en établissement recevant des personnes polyhandicapées		FF2872	77
F	Se spécialiser dans l'utilisation des aides techniques dans le secteur sanitaire et social		FF2873	78
F	Élargir ses compétences de formateur prap au secteur de la petite enfance		FF2874	79
F	Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap pour les activités de bureau		FF2870	80
F	Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social	NOUVEAU	N08304	81
F	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social	NOUVEAU	N08305	82
F	Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants d'entreprise du transport routier		N18300	83
F	Devenir formateur d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier		N18301	84
F	Devenir formateur Catec®		N10300	85
F	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur Catec®		N10500	86

Règlement intérieur	87
Planning	88
Bulletins d'inscription	93

Fondamentaux de la prévention

Organisation et management de la prévention

Démarches, méthodes, outils

Risques spécifiques

Secteurs spécifiques

Formation de formateurs

Acquérir des bases en prévention des risques professionnels



Public

Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail et tout formateur devant valider des compétences de base en prévention pour pouvoir s'inscrire à certaines formations.

Prérequis

Pour suivre cette autoformation, le stagiaire doit disposer d'un ordinateur équipé d'une carte son, d'une imprimante et d'un accès à Internet.

Cette offre ne s'inscrit pas dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elle peut être suivie de façon autonome ou servir de prérequis à certaines formations proposées dans ce catalogue. Elle n'est pas destinée aux enseignants et formateurs des centres de formation des apprentis, qui bénéficient d'une formation équivalente, en présentiel, dans leurs dispositifs de formation régionaux.

Objectifs

- Acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail.
- S'initier aux méthodes indispensables pour participer activement à l'analyse des risques professionnels.

Contenu

- **Module 1 : les bases en prévention.**
Enjeux et valeurs, acteurs internes et externes, accidents du travail et maladies professionnelles, risques professionnels...
- **Module 2 : initiation à l'évaluation des risques professionnels.**
Objectifs, méthodologie, identification et classement des risques...
- **Module 3 : initiation à une méthode d'analyse d'accident.**
Faits et opinions, recherche et examen des faits, mise en ordre des causes, recherche de solutions...
- **Module 4 : initiation à l'analyse d'une situation de travail.**
Notions de base en ergonomie, méthodologie d'analyse, charge physique et mentale...

Méthodes pédagogiques

Chaque module est composé d'un contenu interactif en ligne : fictions animées, écrans d'information, exercices auto-évaluatifs.

Des fiches aide-mémoire téléchargeables complètent le contenu de la formation.

Validation

À la fin de chaque module, un questionnaire en ligne permet de s'auto-évaluer. La réussite au questionnaire déclenche la validation du module et le passage au module suivant.

La validation des quatre modules permet d'accéder à une attestation de réussite (format PDF). **Cette attestation doit être téléchargée et sauvegardée en local pour être imprimée (aucun duplicata ne sera délivré).**

Attention : après validation des 4 modules, l'attestation de réussite est téléchargeable pendant 30 jours.

20 heures

90 jours maximum d'accès à compter de la première connexion au module 1

Modalités d'inscription

Inscription automatique en ligne : www.eformation-inrs.fr

Un login et un mot de passe sont délivrés lors de l'inscription.

Ils permettent d'accéder librement au site

www.eformation-inrs.fr dans son espace réservé.

Responsable pédagogique

Franck Henry

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 31 82

ou 03 83 50 98 48

E-mail : secretariat.fad@inrs.fr

Gratuit (coût pris en charge par l'INRS)

Développer la fonction prévention en entreprise

Public

Préventeurs d'entreprise (ingénieurs, techniciens, animateurs) prioritairement, qu'ils soient récemment affectés à ces missions ou souhaitent, après quelques années d'expérience, consolider ou actualiser leurs connaissances. Le stage peut être ouvert à d'autres publics (médecins du travail, personnels infirmiers d'entreprise, secrétaires ou membres de CHSCT...) souhaitant développer leur relation de travail avec les préventeurs d'entreprise.

Objectif

Assumer de façon autonome la fonction de préventeur en entreprise en maîtrisant les connaissances et méthodes indispensables dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Remarque : ce stage constitue une formation généraliste. Il permet d'appréhender la fonction prévention en entreprise de façon globale, mais ne saurait se substituer à des formations plus techniques ou spécialisées sur des aspects particuliers de la prévention des risques professionnels. Ces aspects font l'objet de stages dédiés.

Contenu

- **Connaissance de la réglementation concernant la prévention des risques professionnels et connaissance de supports documentaires afférents.**
- **Connaissance des acteurs internes (à l'entreprise) et externes de la prévention des risques professionnels, et des organismes et institutions intervenant dans ce champ** (pouvoirs publics et Sécurité sociale).
- **Connaissance des risques professionnels dans leurs aspects techniques et réglementaires**, abordés notamment sous l'angle de la recherche documentaire, avec un focus sur le risque chimique et les risques psychosociaux.
- **Démarches, méthodes et principes d'action en prévention** (principes généraux de prévention, évaluation des risques, méthode d'analyse des accidents, ergonomie, système de management de la santé...).
- **Enjeux sociaux et économiques de la prévention** (coût direct et indirect des accidents du travail et des maladies professionnelles, investissement économique dans la prévention des risques professionnels).
- **Place, rôle, statut et missions du préventeur d'entreprise** (réflexion sur le positionnement du préventeur en entreprise).

Méthodes pédagogiques

Le format du stage (3 x 4 jours avec travaux d'intersession) permet un approfondissement des connaissances par les stagiaires, favorisant leur compréhension et leur mise en œuvre en entreprise.

Le stage nécessite une forte implication de chacun dans des études de cas, la réalisation de deux travaux d'intersession et de recherches documentaires sur supports papier et électronique, débouchant sur l'élaboration de documents de synthèse.

Les interventions sont réalisées par des professionnels reconnus du domaine (préventeurs d'entreprise, médecins du travail, ergonomes, inspecteurs du travail, contrôleurs de sécurité, psychologues, ingénieurs...).

Le stage est le lieu de nombreux échanges entre les stagiaires, favorisant les mises en situation, les retours d'expériences, les remontées de pratiques professionnelles.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

12 jours

(4 j + 4 j + 4 j)

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

02/10/2017 début d'après-midi
au 06/10/2017 à midi

et

23/10/2017 début d'après-midi
au 27/10/2017 à midi

et

20/11/2017 début d'après-midi
au 24/11/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **14**

Responsable pédagogique

Guy Peissel-Cottenaz

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex

Tél.: 03 83 50 20 03

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 3180 € nets

(exonération de TVA)

Code **JJ2331** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 95



Mieux appréhender les relations entre vieillissement, santé et travail

Public

Médecins du travail.

Objectifs

- › Comprendre la question du vieillissement des salariés au travail.
- › Aider les entreprises dans leur démarche de prévention du vieillissement prématuré des salariés.

Contenu

- **Aspects économiques, sociologiques et juridiques.**
- **Évolution des capacités fonctionnelles et neurosensorielles.**
- **Pénibilités.**
- **Démarches et outils :**
 - › outils Evrest (évolutions et relations en santé au travail) ;
 - › conception des situations de travail ;
 - › actions vers les entreprises.
- **Retours d'expériences.**
- **Prévention de la désinsertion professionnelle.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des exemples d'actions menées en entreprise.

Les étapes mises en œuvre dans le stage se réfèrent aux exigences de la Haute autorité de santé :

- acquisition de connaissances ou de compétences ;
- évaluation et échange de pratiques ;
- mise en place et suivi des actions, plan d'amélioration.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu.

3 jours

1 session

Paris

17/10/2017 au matin

au 19/10/2017 au soir

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Michel Duwelz

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Dominique Armand**

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy

Cedex

Tél. : 03 83 50 21 69

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 795 € nets

(exonération de TVA)

Code **BB2230** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95





Faire l'état des lieux de l'entreprise en santé et sécurité au travail

Public

Préventeurs d'entreprise (animateurs de prévention, fonctionnels « sécurité et santé au travail »...) souhaitant consolider ou actualiser leur connaissance de la fonction prévention.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation en ligne, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne @01001 *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels*.

Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam/micro, d'un accès à Internet et d'une imprimante.

Objectifs

- Comprendre l'organisation de l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail.
- Apprécier globalement la situation de l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail à partir d'un dossier d'entreprise.

Contenu

- Approche globale de la santé et de la sécurité au travail.
- Principes de prévention.
- Connaissance de l'entreprise et de la fonction prévention.
- Fondements juridiques et économiques de la prévention.

Méthodes pédagogiques

Le stagiaire reçoit des identifiants lui permettant de se connecter à son espace personnel sur la plateforme de formation de l'INRS.

Il est inscrit dans un groupe d'apprentissage accompagné par un tuteur (12 stagiaires maximum par groupe). Professionnel de la prévention, le tuteur assure l'animation du groupe ainsi qu'un suivi pédagogique personnalisé pour chaque stagiaire.

Des travaux pratiques à rédiger et à envoyer au tuteur constituent le support d'évaluation de la formation.

Une réunion à distance, dont l'objectif est de présenter la formation et d'échanger entre membres du groupe, est proposée par le tuteur au cours de la première semaine (participation optionnelle mais vivement conseillée).

Validation

Une attestation mentionnant les résultats des acquis de la formation est remise aux participants ayant validé l'ensemble des travaux demandés.

Parcours

Ce stage s'inscrit dans un parcours composé des formations complémentaires suivantes :

J@2303 *S'initier aux outils et méthodes de la démarche prévention ;*

J@2304 *Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention ;*

J@2334 *Organiser la prévention des risques dans l'entreprise ;*

J@2335 *Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise.*

28 heures

(réparties sur 5 semaines)

2 sessions

16/01/2017 au 17/02/2017

Date limite d'inscription

12/12/2016

29/05/2017 au 30/06/2017

Date limite d'inscription

28/04/2017

Le nombre de participants est limité à 48

Responsable pédagogique

Dominique Debret

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél.: 01 40 44 31 82
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr

Gratuit (coût pris en charge par l'INRS)

> pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et dont l'inscription est demandée par l'entreprise

Coût 205 € nets

(exonération de TVA)

> pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour ceux des organismes de formation et de toute entreprise qui facturent des formations à la prévention des risques professionnels ;
> pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise)

Code **J@2302** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

S'initier aux outils et méthodes de la démarche de prévention

Public

Préventeurs d'entreprise (animateurs de prévention, fonctionnels « sécurité et santé au travail »...) souhaitant consolider ou actualiser leur connaissance de la fonction prévention.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation en ligne, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès la formation **J@2302** *Faire l'état des lieux de l'entreprise en santé et sécurité au travail*.

Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam/micro, d'un accès à Internet et d'une imprimante.

Objectif

> Appliquer des outils et méthodes de la démarche de prévention et en comprendre les finalités.

Contenu

- Analyse d'incident/accident par la méthode de l'arbre des causes.
- Approche de la démarche ergonomique, observation d'une situation de travail.

Méthodes pédagogiques

Le stagiaire reçoit des identifiants lui permettant de se connecter à son espace personnel sur la plateforme de formation de l'INRS.

Il est inscrit dans un groupe d'apprentissage accompagné par un tuteur (12 stagiaires maximum par groupe). Professionnel de la prévention, le tuteur assure l'animation du groupe ainsi qu'un suivi pédagogique personnalisé pour chaque stagiaire.

Des travaux pratiques à rédiger et à envoyer au tuteur constituent le support d'évaluation de la formation.

Deux réunions à distance sont proposées par le tuteur. La première, proposée au cours de la première semaine de la formation, a pour objectif de présenter la formation et d'échanger entre membres du groupe, la seconde permet de s'entraîner à construire en groupe un arbre des causes (la participation à ces réunions est optionnelle mais vivement conseillée).

Validation

Une attestation mentionnant les résultats des acquis de la formation est remise aux participants ayant validé l'ensemble des travaux demandés.

Parcours

Ce stage s'inscrit dans un parcours composé des formations complémentaires suivantes :

J@2304 *Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention* ;

J@2334 *Organiser la prévention des risques dans l'entreprise* ;

J@2335 *Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise*.

28 heures

(réparties sur 5 semaines)

2 sessions

20/03/2017 au 21/04/2017

Date limite d'inscription

17/02/2016

04/09/2017 au 06/10/2017

Date limite d'inscription

28/07/2017

Le nombre de participants est limité à 48

Responsable pédagogique

Dominique Debret

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 31 82

E-mail : secretariat.fad@inrs.fr

Gratuit (coût pris en charge par l'INRS)

> pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et dont l'inscription est demandée par l'entreprise

Coût 205 € nets

(exonération de TVA)

> pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour ceux des organismes de formation et de toute entreprise qui facturent des formations à la prévention des risques professionnels ;
> pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise)

Code **J@2303** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention

Public

Préventeurs d'entreprise (animateurs de prévention, fonctionnels « sécurité et santé au travail »...) souhaitant consolider ou actualiser leur connaissance de la fonction prévention.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation en ligne, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès la formation **J@2303** *S'initier aux outils et méthodes de la démarche de prévention*.

Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam/micro, d'un accès à Internet et d'une imprimante.

Objectif

› Pratiquer une méthode d'évaluation des risques.

Contenu

- La démarche d'évaluation des risques.
- Application de la démarche à une situation de travail

Méthodes pédagogiques

Le stagiaire reçoit des identifiants lui permettant de se connecter à son espace personnel sur la plateforme de formation de l'INRS.

Il est inscrit dans un groupe d'apprentissage accompagné par un tuteur (12 stagiaires maximum par groupe). Professionnel de la prévention, le tuteur assure l'animation du groupe ainsi qu'un suivi pédagogique personnalisé pour chaque stagiaire.

Des travaux pratiques à rédiger et à envoyer au tuteur constituent le support d'évaluation de la formation.

Une réunion à distance, dont l'objectif est de présenter la formation et d'échanger entre membres du groupe, est proposée par le tuteur au cours de la première semaine (participation optionnelle mais vivement conseillée).

Validation

Une attestation mentionnant les résultats des acquis de la formation est remise aux participants ayant validé l'ensemble des travaux demandés.

Parcours

Ce stage s'inscrit dans un parcours composé des formations complémentaires suivantes :

J@2334 *Organiser la prévention des risques dans l'entreprise* ;

J@2335 *Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise*.

35 heures

(réparties sur 6 semaines)

2 sessions

29/05/2017 au 07/07/2017

Date limite d'inscription

28/04/2017

06/11/2017 au 15/12/2017

Date limite d'inscription

06/10/2017

Le nombre de participants est limité à **48**

Responsable pédagogique

Dominique Debret

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél.: 01 40 44 31 82
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr

Gratuit (coût pris en charge par l'INRS)

› pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et dont l'inscription est demandée par l'entreprise

Coût 256 € nets

(exonération de TVA)

› pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour ceux des organismes de formation et de toute entreprise qui facturent des formations à la prévention des risques professionnels ;
› pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise)

Code **J@2304** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Organiser la prévention des risques dans l'entreprise

Public

Préventeurs d'entreprise expérimentés (animateurs de prévention, fonctionnels « sécurité et santé au travail »...) en poste et/ou pouvant justifier de cinq ans d'expérience dans la fonction, souhaitant consolider ou actualiser leur connaissance de la fonction prévention.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation en ligne, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès la formation **J@2304** *Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention*.

Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam/micro, d'un accès à Internet et d'une imprimante.

Objectifs

- > Faire un bilan en matière de santé et sécurité au travail et établir un diagnostic.
- > Engager et suivre les actions de prévention.
- > Mettre en place une organisation permettant d'effectuer une évaluation récurrente des risques.

Contenu

- **Démarches, méthodes, outils et principes d'action en prévention des risques professionnels.**
- **Principes des systèmes de management de la santé et sécurité au travail respectant les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de prévention.**

Méthodes pédagogiques

Cette formation en ligne est organisée autour d'une entreprise virtuelle (supermarché) accessible en ligne sur la plateforme de formation de l'INRS « inrs.elmg.net » à partir de laquelle le stagiaire est amené à poser un diagnostic sur quatre environnements de travail, à proposer des mesures de prévention et à préconiser une organisation afin de mieux maîtriser les risques dans l'entreprise.

Le stagiaire reçoit des identifiants lui permettant de se connecter à son espace personnel. Il est inscrit dans un groupe d'apprentissage accompagné par un tuteur (12 stagiaires maximum par groupe). Professionnel de la prévention, le tuteur assure l'animation du groupe ainsi qu'un suivi pédagogique personnalisé pour chaque stagiaire.

Des travaux pratiques à rédiger et à envoyer au tuteur constituent le support d'évaluation de la formation.

Une réunion à distance, dont l'objectif est de présenter la formation et d'échanger entre membres du groupe, est proposée par le tuteur au cours de la première semaine (participation optionnelle mais vivement conseillée).

Validation

Une attestation mentionnant les résultats des acquis de la formation est remise aux participants ayant validé l'ensemble des travaux demandés.

Parcours

Ce stage s'inscrit dans un parcours composé de la formation complémentaire suivante : **J@2335** *Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise*.

91 heures

(réparties sur **16** semaines)

1 session

20/03/2017 AU 07/07/2017

Date limite d'inscription

24/02/2017

Le nombre de participants est limité à **48**

Responsable pédagogique

Dominique Debret

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 31 82

E-mail : secretariat.fad@inrs.fr

Gratuit (coût pris en charge par l'INRS)

> pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et dont l'inscription est demandée par l'entreprise

Coût 666 € nets

(exonération de TVA)

> pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour ceux des organismes de formation et de toute entreprise qui facturent des formations à la prévention des risques professionnels ;
> pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise)

Code **J@2334** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise

Public

Préventeurs d'entreprise expérimentés (animateurs de prévention, fonctionnels « sécurité et santé au travail »...) en poste et/ou pouvant justifier de cinq ans d'expérience dans la fonction, souhaitant consolider ou actualiser leur connaissance de la fonction prévention.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation en ligne, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès la formation J@2334 *Organiser la prévention des risques dans l'entreprise*.

Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam/micro, d'un accès à Internet et d'une imprimante.

Objectifs

- > Situer le cadre de son intervention dans un projet d'aménagement de locaux.
- > Identifier les principales situations à risque liées à un projet d'aménagement de locaux et évaluer les risques.
- > Proposer des mesures de prévention et préciser les modalités de leur mise en œuvre.

Contenu

- Préparation d'un chantier du point de vue de la santé et de la sécurité.
- Plan de prévention.
- Risques liés à la coactivité.

Méthodes pédagogiques

Cette formation en ligne est organisée autour d'une entreprise virtuelle (supermarché) accessible en ligne sur la plateforme de formation de l'INRS « inrs.elmg.net ». Un projet d'aménagement de l'une des zones de ce supermarché est envisagé. Le stagiaire doit explorer l'environnement, effectuer des recherches sur Internet, évaluer les risques du futur chantier et proposer une organisation permettant de les maîtriser.

Le stagiaire reçoit des identifiants lui permettant de se connecter à son espace personnel. Il est inscrit dans un groupe d'apprentissage accompagné par un tuteur (12 stagiaires maximum par groupe). Professionnel de la prévention, le tuteur assure l'animation du groupe ainsi qu'un suivi pédagogique personnalisé pour chaque stagiaire.

Des travaux pratiques à rédiger et à envoyer au tuteur constituent le support d'évaluation de la formation.

Une réunion à distance, dont l'objectif est de présenter la formation et d'échanger entre membres du groupe, est proposée par le tuteur au cours de la première semaine (participation optionnelle mais vivement conseillée).

Validation

Une attestation mentionnant les résultats des acquis de la formation est remise aux participants ayant validé l'ensemble des travaux demandés.

Parcours

Ce stage clôt le parcours composé des cinq formations préalables suivantes :

- @01001 *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ;
- J@2302 *Faire l'état des lieux de l'entreprise en santé et sécurité au travail* ;
- J@2303 *S'initier aux outils et méthodes de la démarche de prévention* ;
- J@2304 *Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention* ;
- J@2334 *Organiser la prévention des risques dans l'entreprise*.

35 heures

(réparties sur 6 semaines)

1 session

16/10/2017 au 24/11/2017

Date limite d'inscription

15/09/2017

Le nombre de participants est limité à 48

Responsable pédagogique

Dominique Debret

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 31 82

E-mail : secretariat.fad@inrs.fr

Gratuit (coût pris en charge par l'INRS)

> pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et dont l'inscription est demandée par l'entreprise

Coût 256 € nets

(exonération de TVA)

> pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour ceux des organismes de formation et de toute entreprise qui facturent des formations à la prévention des risques professionnels ;
> pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise)

Code J@2335 à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Mieux agir au sein du CHSCT : missions et fonctionnement

Public

Représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT¹), délégués du personnel et tout préventeur d'entreprise désireux de renforcer ses relations de travail avec le CHSCT.

Objectifs

- › Connaître les bases réglementaires.
- › Savoir les utiliser.
- › Rendre plus efficace le fonctionnement du CHSCT.

Contenu

- **Chapitre 1 : créer un CHSCT** (établissements concernés, se porter candidat, compétences et composition de l'instance).
- **Chapitre 2 : organiser le fonctionnement** (les réunions, les moyens disponibles, les documents de l'entreprise).
- **Chapitre 3 : le CHSCT en actes** (les appuis extérieurs, le médecin du travail, études et projets).

Méthodes pédagogiques

Ce module d'autoformation est composé d'un contenu interactif en ligne : écrans d'information, fictions animées, exercices auto-évaluatifs. Validation
Pas d'attestation de formation délivrée en fin de module.

Parcours

Cette autoformation est conseillée pour s'inscrire au parcours Mieux agir au sein du CHSCT composé de quatre formations accompagnées à distance :

U@2303 *Les enquêtes du CHSCT ;*

U@2304 *La visite des locaux ;*

U@2305 *Les avis du CHSCT ;*

U@2306 *La promotion de la prévention.*

Le stagiaire inscrit à l'une de ces formations retrouvera cette autoformation enrichie de fiches pédagogiques et de documents de référence.

1. Cette autoformation ne se substitue pas à la formation réglementaire dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

4 heures

Modalités d'inscription

Inscription automatique en ligne : www.eformation-inrs.fr

Un login et un mot de passe sont délivrés lors de l'inscription.

Responsable pédagogique

Franck Henry

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 31 82

E-mail : secretariat.fad@inrs.fr

Gratuit (coût pris en charge par l'INRS)

Mieux agir au sein du CHSCT : les enquêtes du CHSCT

Public

Représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT¹), délégués du personnel, membre d'une délégation unique du personnel (DUP) et tout préventeur d'entreprise désireux de renforcer ses relations de travail avec le CHSCT.

Prérequis

Les participants doivent connaître les missions et le fonctionnement du CHSCT, posséder des capacités d'autonomie au travail et disposer d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un accès Internet. Ils peuvent consulter en libre accès le module Missions et fonctionnement sur le site www.ead-inrs.com, à la rubrique «CHSCT».

Les inscriptions sont validées après entretien en classe virtuelle avec le responsable pédagogique.

Objectifs

- › Définir une méthode d'action en cas de survenue d'accident du travail.
- › Identifier et classer des mesures de prévention.
- › Argumenter des choix de solutions.
- › Intégrer des connaissances complémentaires à celles reçues dans le cadre des dispositions prévues par la loi.
- › Améliorer le fonctionnement de cette instance représentative du personnel.

Contenu

- **Notions sur les accidents du travail et les maladies professionnelles** (définitions, formalités de déclaration).
- **Les caractéristiques de l'enquête CHSCT.**
- **Le recueil de faits, la collecte d'informations.**
- **L'initiation à la méthode de l'arbre des causes.**
- **L'identification, la classification et le suivi des mesures de prévention.**

Le contenu multimédia de la formation est consultable sur la plateforme de téléformation de l'INRS.

Méthodes pédagogiques

Ce stage à distance s'effectue selon les modalités suivantes : un travail du stagiaire (consultation des ressources pédagogiques, réalisation d'un travail personnel et collectif à distance) complété par trois classes virtuelles (présentation des travaux, échanges d'expériences, apports complémentaires) animées par un tuteur pédagogique.

Les méthodes pédagogiques sont actives. Elles reposent sur les pratiques des stagiaires et visent, à travers un autodiagnostic de son CHSCT, à réaliser un règlement de fonctionnement et à définir un plan d'actions pour le transfert en entreprise.

Validation

Une attestation de formation valide la réalisation du travail personnel ainsi que la participation aux classes virtuelles et la contribution au travail collectif.

Parcours

Ce stage s'inscrit dans un parcours composé des trois formations complémentaires suivantes :

U@2304 *La visite des locaux ;*

U@2305 *Les avis du CHSCT ;*

U@2306 *La promotion de la prévention.*

1. Cette formation ne se substitue pas à celle dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

15 heures

(réparties sur 4 semaines)

2 sessions

04/01/2017 au 31/01/2017

Date limite d'inscription

31/11/2016

Classes virtuelles de démarrage le 04/01/2017, de mi-parcours le 16/01/2017 et de fin de parcours le 31/01/2017, de 17h00 à 19h00

04/09/2017 au 28/09/2017

Date limite d'inscription

30/06/2017

Classes virtuelles de démarrage le 04/09/2017, de mi-parcours le 18/09/2017 et de fin de parcours le 28/09/2017 de 17h00 à 19h00

Le nombre de participants est limité à **12** par session

Responsable pédagogique

Franck Henry

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél.: 01 40 44 31 82
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr

Gratuit (coût pris en charge par l'INRS)

> pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour lesquels l'inscription est demandée par l'entreprise

Coût 151 € nets

(exonération de TVA)

> pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour les stagiaires des organismes de formation et de toute entreprise qui facturent des formations à la prévention des risques professionnels ;
> pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise)

Code **U@2303** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Mieux agir au sein du CHSCT : la visite des locaux

Public

Représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT¹), délégués du personnel, membre d'une délégation unique du personnel (DUP) et tout préventeur d'entreprise désireux de renforcer ses relations de travail avec le CHSCT.

Prérequis

Les participants doivent connaître les missions et le fonctionnement du CHSCT, posséder des capacités d'autonomie au travail et disposer d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un accès Internet. Ils peuvent consulter en libre accès le module Missions et fonctionnement sur le site www.ead-inrs.com, à la rubrique « CHSCT ».

Les inscriptions sont validées après entretien en classe virtuelle avec le responsable pédagogique.

Objectifs

- › Savoir effectuer une visite d'inspection.
- › Identifier les dangers et les risques.
- › Vérifier l'application de la réglementation.
- › Faire des propositions d'action de prévention.
- › Intégrer des connaissances complémentaires à celles reçues dans le cadre des dispositions prévues par la loi.
- › Améliorer le fonctionnement de cette instance représentative du personnel.

Contenu

- Notions sur les dangers et les risques.
- Les caractéristiques et l'organisation d'une inspection.
- L'observation d'une situation de travail et l'entretien des opérateurs.
- Les composantes d'une situation de travail.
- La vérification des documents réglementaires.
- L'initiation à l'évaluation des risques.
- Le compte-rendu de visite.

Le contenu multimédia de la formation est consultable sur la plateforme de téléformation de l'INRS.

Méthodes pédagogiques

Ce stage à distance s'effectue selon les modalités suivantes : un travail du stagiaire (consultation des ressources pédagogiques, réalisation d'un travail personnel et collectif à distance) complété par trois classes virtuelles (présentation des travaux, échanges d'expériences, apports complémentaires) animées par un tuteur pédagogique.

Les méthodes pédagogiques sont actives. Elles reposent sur les pratiques des stagiaires et visent, à travers un autodiagnostic de son CHSCT, à réaliser un règlement de fonctionnement et à définir un plan d'actions pour le transfert en entreprise.

Validation

Une attestation de formation valide la réalisation du travail personnel ainsi que la participation aux classes virtuelles et la contribution au travail collectif.

Parcours

Ce stage s'inscrit dans un parcours composé des trois formations complémentaires suivantes :

U@2303 *Les enquêtes du CHSCT* ;

U@2305 *Les avis du CHSCT* ;

U@2306 *La promotion de la prévention*.

1. Cette formation ne se substitue pas à celle dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

15 heures

(réparties sur 4 semaines)

2 sessions

01/03/2017 au 30/03/2017

Date limite d'inscription

31/01/2017

Classes virtuelles de démarrage le 01/03/2017, de mi-parcours le 13/03/2017 et de fin de parcours le 30/03/2017, de 17h00 à 19h00

02/10/2017 au 31/10/2017

Date limite d'inscription

01/09/2017

Classes virtuelles de démarrage le 02/10/2017, de mi-parcours le 16/10/2017 et de fin de parcours le 31/10/2017, de 17h00 à 19h00

Le nombre de participants est limité à 12

Responsable pédagogique

Franck Henry

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél.: 01 40 44 31 82
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr

Gratuit (coût pris en charge par l'INRS)

› pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et dont l'inscription est demandée par l'entreprise

Coût 151 € nets

(exonération de TVA)

› pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour ceux des organismes de formation et de toute entreprise qui facturent des formations à la prévention des risques professionnels ;
› pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise)

Code **U@2304** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Mieux agir au sein du CHSCT :

Les avis du CHSCT

Public

Représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT¹), délégués du personnel, membre d'une délégation unique du personnel (DUP) et tout préventeur d'entreprise désireux de renforcer ses relations de travail avec le CHSCT.

Prérequis

Les participants doivent connaître les missions et le fonctionnement du CHSCT, posséder des capacités d'autonomie au travail et disposer d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un accès Internet. Ils peuvent consulter en libre accès le module Missions et fonctionnement sur le site www.ead-inrs.com, à la rubrique « CHSCT ».

Les inscriptions sont validées après entretien en classe virtuelle avec le responsable pédagogique.

Objectifs

- › Savoir donner un avis circonstancié sur toute question relevant de la compétence du CHSCT.
- › Savoir exploiter les documents de prévention.
- › Intégrer des connaissances complémentaires à celles reçues dans le cadre des dispositions prévues par la loi.
- › Améliorer le fonctionnement de cette instance représentative du personnel.

Contenu

- **L'étude de cas d'une intervention d'entreprises extérieures** (risques d'interférences, plan de prévention et protocole de sécurité, circulation dans l'entreprise).
- **L'étude de cas d'une inspection des locaux pour formuler un avis circonstancié.**
- **L'examen du rapport annuel.**
- **L'avis sur le programme annuel et le rapport annuel.**

Le contenu multimédia de la formation est consultable sur la plateforme de téléformation de l'INRS.

Méthodes pédagogiques

Ce stage à distance s'effectue selon les modalités suivantes : un travail du stagiaire (consultation des ressources pédagogiques, réalisation d'un travail personnel et collectif à distance) complété par trois classes virtuelles (présentation des travaux, échanges d'expériences, apports complémentaires) animées par un tuteur pédagogique.

Les méthodes pédagogiques sont actives. Elles reposent sur les pratiques des stagiaires et visent, à travers un autodiagnostic de son CHSCT, à réaliser un règlement de fonctionnement et à définir un plan d'actions pour le transfert en entreprise.

Validation

Une attestation de formation valide la réalisation du travail personnel ainsi que la participation aux classes virtuelles et la contribution au travail collectif.

Parcours

Ce stage s'inscrit dans un parcours composé des trois formations complémentaires suivantes :

U@2303 *Les enquêtes du CHSCT ;*

U@2304 *La visite des locaux ;*

U@2306 *La promotion de la prévention.*

1. Cette formation ne se substitue pas à celle dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

15 heures

(réparties sur 4 semaines)
2 sessions

02/05/2017 au 31/05/2017

Date limite d'inscription

31/03/2017

Classes virtuelles de démarrage le 02/05/2017, de mi-parcours le 15/05/2017 et de fin de parcours le 31/05/2017, de 17h00 à 19h00

06/11/17 au 30/11/17

Date limite d'inscription

28/09/2017

Classes virtuelles de démarrage le 06/11/2017, de mi-parcours le 20/11/2017 et de fin de parcours le 30/11/17, de 17h00 à 19h00

Le nombre de participants est limité à 12 par session

Responsable pédagogique

Franck Henry

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél.: 01 40 44 31 82
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr

Gratuit (coût pris en charge par l'INRS)

> pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour lesquels l'inscription est demandée par l'entreprise

Coût 151 € nets

(exonération de TVA)

> pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour les stagiaires des organismes de formation et de toute entreprise qui facturent des formations à la prévention des risques professionnels ;
> pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise)

Code **U@2305** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Mieux agir au sein du CHSCT : la promotion de la prévention

Public

Représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), délégués du personnel, membre d'une délégation unique du personnel (DUP) et tout préventeur d'entreprise désireux de renforcer ses relations de travail avec le CHSCT.

Prérequis

Les participants doivent connaître les missions et le fonctionnement du CHSCT, posséder des capacités d'autonomie au travail et disposer d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un accès Internet. Ils peuvent consulter en libre accès le module Missions et fonctionnement sur le site www.ead-inrs.com, à la rubrique « CHSCT ».

Les inscriptions sont validées après entretien en classe virtuelle avec le responsable pédagogique.

Objectifs

- › Être force de propositions.
- › Définir une stratégie d'intervention.
- › Communiquer sur les actions du CHSCT.
- › Intégrer des connaissances complémentaires à celles reçues dans le cadre des dispositions prévues par la loi.
- › Améliorer le fonctionnement de cette instance représentative du personnel.

Contenu

- **La proposition d'actions de prévention** (mobiliser les personnes, créer une dynamique, sortir des impasses).
- **La recherche de solutions** (définir le problème, poser des objectifs communs, trouver des solutions).
- **La communication du CHSCT** (informer pour mobiliser, les clés de l'argumentation).

Le contenu multimédia de la formation est consultable sur la plateforme de téléformation de l'INRS.

Méthodes pédagogiques

Ce stage à distance s'effectue selon les modalités suivantes : un travail du stagiaire (consultation des ressources pédagogiques, réalisation d'un travail personnel et collectif à distance) complété par trois classes virtuelles (présentation des travaux, échanges d'expériences, apports complémentaires) animées par un tuteur pédagogique.

Les méthodes pédagogiques sont actives. Elles reposent sur les pratiques des stagiaires et visent, à travers un autodiagnostic de son CHSCT, à réaliser un règlement de fonctionnement et à définir un plan d'actions pour le transfert en entreprise.

Validation

Une attestation de formation valide la réalisation du travail personnel ainsi que la participation aux classes virtuelles et la contribution au travail collectif.

Parcours

Ce stage s'inscrit dans un parcours composé des trois formations préalables suivantes :

U@2303 *Les enquêtes du CHSCT* ;

U@2304 *La visite des locaux* ;

U@2305 *Les avis du CHSCT*.

1. Cette formation ne se substitue pas à celle dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

15 heures

(réparties sur 4 semaines)

2 sessions

01/02/2017 au 28/02/2017

Date limite d'inscription

02/12/2016

Classes virtuelles de démarrage le 01/02/2017, de mi-parcours le 15/02/2017 et de fin de parcours le 28/02/2017, de 17h00 à 19h00

01/06/2017 au 29/06/2017

Date limite d'inscription

28/04/2017

Classes virtuelles de démarrage le 01/06/2017, de mi-parcours le 15/06/2017 et de fin de parcours le 29/06/2017, de 17h00 à 19h00

Le nombre de participants est limité à **12** par session

Responsable pédagogique

Franck Henry

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél.: 01 40 44 31 82
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr

Gratuit (coût pris en charge par l'INRS)

› pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour lesquels l'inscription est demandée par l'entreprise

Coût 151 € nets

(exonération de TVA)

› pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour les stagiaires des organismes de formation et de toute entreprise qui facturent des formations à la prévention des risques professionnels ;
› pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise)

Code **U@2306** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement

Public

Exclusivement réservé aux dirigeants d'entreprise, responsables et commerciaux d'organismes de formation, et de services de santé au travail.

Objectifs

- Mieux connaître les enjeux de la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique (prap).
- Mieux appréhender le rôle du formateur prap et les conditions de réussite de son action.

Contenu

- Enjeux de la démarche prap.
- Finalité d'une formation-action prap.
- Rôle du formateur prap.
- Conditions de mise en œuvre de la démarche prap dans l'entreprise.
- Dispositifs de certification et d'habilitation.
- Offre de formation prap et financement.
- Travail en partenariat avec le réseau Assurance maladie Risques professionnels et INRS.

Méthodes pédagogiques

Le déroulement pédagogique favorise les échanges et le retour d'expériences. Celles-ci s'appuient sur les pratiques professionnelles des participants.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

1 jour

2 sessions

Paris

26/01/2017

Paris

01/06/2017

Le nombre de participants est limité à **45**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Myriam Aymonin**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex

Tél.: 03 83 50 87 98

E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 265 € nets

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des entreprises

Code **RR2801** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95



Mieux conduire une visite d'entreprise

Public

Médecins du travail.

Objectifs

- › Recenser les situations où la visite d'entreprise semble nécessaire.
- › En fonction de ces situations :
 - bâtir une démarche adaptée au contexte ;
 - définir les moyens nécessaires aux actions programmées.

Contenu

- **Contexte de la visite d'entreprise :**
 - > association à une transformation d'entreprise, à un achat d'équipement ;
 - > réinsertion de personnes handicapées ;
 - > exploitation de données issues de la pratique médicale.
- **Approche globale de l'entreprise :**
 - > histoire et caractéristiques ;
 - > contexte commercial, technologique et économique ;
 - > politique sociale.
- **Préparation et organisation de la visite :**
 - > analyse des enjeux et mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle ;
 - > repérage des partenaires en mesure de collaborer et/ou de soutenir l'action ;
 - > déroulement, structuration et organisation temporelle ;
 - > méthodologie d'observation et d'entretien ;
 - > recueil et traitement des données.
- **Restitution et exploitation des résultats.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des études de cas.

Les étapes mises en œuvre dans le stage se réfèrent aux exigences de la Haute autorité de santé :

- acquisition de connaissances ou de compétences ;
- analyse de pratiques ;
- suivi des actions et plan d'amélioration.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu.

2,5 jours

1 session

Paris

10/04/2017 début d'après-midi
au 12/04/2017 au soir

Le nombre de participants
est limité à 12

Responsable pédagogique

Michel Duwelz

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Dominique Armand**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex
Tél.: 03 83 50 21 69
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 662,50 € nets

(exonération de TVA)

Code **BB2330** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 95





S'approprier les compétences essentielles en prévention pour un infirmier en santé au travail

Public

Cette formation s'adresse aux infirmiers diplômés d'État (IDE) en fonction dans un service de santé au travail.

Objectifs

- › Acquérir les notions de base essentielles à la compréhension de la santé au travail.
- › Savoir se situer au sein d'une équipe pluridisciplinaire et dans l'accompagnement de la démarche de prévention de l'entreprise.
- › Participer à la prévention des risques professionnels en entreprise.
- › Appliquer les principes et méthodes en prévention en santé au travail : de l'approche individuelle à l'approche collective.
- › Mettre en application les principales méthodes de prévention en santé au travail.

Contenu

- **Contexte réglementaire en santé et sécurité au travail.**
- **Les services de santé au travail : acteurs, missions et pluridisciplinarité.**
- **La démarche de prévention : principes et mise en œuvre.**
- **La prévention en entreprise : caractéristiques, acteurs de la prévention.**
- **Approche des situations de travail : approches et méthodologies.**
- **Panorama des risques professionnels.**
- **Participation à la mise en œuvre de la démarche de prévention (individuelle et collective).**
- **Sources d'information en santé au travail.**

Méthodes pédagogiques

Ce stage se déroule en quatre séquences avec des travaux d'intersession. L'accompagnement du stagiaire lors de ces travaux d'intersession est une condition de réussite de la formation.

Le travail personnel est estimé à un jour par intersession (3 jours).

Les séquences s'appuient sur des exposés, des travaux de groupe, des études de cas et des échanges.

Les 3 étapes mises en œuvre dans le stage se réfèrent aux exigences de la Haute autorité de santé :

- acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences ;
- analyse de pratiques ;
- initiation d'un plan d'amélioration.

Validation

L'évaluation des acquis se fait en continu.

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

12 jours

(3 j + 3 j + 3 j + 3 j)

1 session

Paris

05/09/2017 au matin
au 07/09/2017 au soir
et

03/10/2017 au matin
au 05/10/2017 au soir
et

07/11/2017 au matin
au 09/11/2017 au soir
et

12/12/2017 au matin
au 14/12/2017 au soir

Le nombre de participants est limité à 15

Responsable pédagogique

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements,
inscriptions
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 03 83 50 20 03

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 3180 € nets

(exonération de TVA)

Code **I12303** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93



Intégrer les concepts et méthodes de l'ergonomie dans la démarche de prévention

Public

Fonctionnels « sécurité et santé au travail », médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, personnels infirmiers d'entreprise, membres de CHSCT.

Objectifs

- Apprécier la nécessité d'une approche globale des postes de travail.
- Rechercher et mettre en œuvre les outils méthodologiques nécessaires à l'analyse de l'activité.
- Participer à des actions de prévention intégrant les concepts et méthodes de l'ergonomie, avec pour objectif l'amélioration des situations de travail.

Contenu

- **Ergonomie :**
 - > historique et définitions ;
 - > principes, objectifs et champs d'action.
- **Analyse ergonomique du travail (AET) :**
 - > travail prescrit et travail réel ;
 - > observations en situation de travail et entretiens ;
 - > outils d'analyse.
- **L'intervention ergonomique :**
 - > dans l'entreprise ;
 - > au poste de travail ;
 - > étapes de la démarche ergonomique (analyse de la demande, approche globale et hypothèses de travail, élaboration du diagnostic, pistes d'actions et recherche de solutions).
- **L'intervention ergonomique et la démarche de prévention.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

La première séquence (4 jours) comprend une étude de poste en entreprise par groupes de 2 ou 3 personnes avec discussion des résultats en groupe.

Entre les deux séquences, il est demandé aux participants un travail personnel sur les bénéfices et les limites de l'intégration de l'ergonomie dans leurs propres pratiques professionnelles, ainsi que les modalités de cette intégration.

La seconde séquence (4 jours) est consacrée à la restitution des travaux réalisés en entreprise et des travaux inter séquences, ouvrant sur des réflexions méthodologiques et des apports complémentaires en fonction des travaux réalisés par les stagiaires.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

8 jours

(4 j + 4 j)

2 sessions

Lieu à déterminer et

Vandœuvre-lès-Nancy

29/05/2017 début d'après-midi
au 02/06/2017 à midi et
19/06/2017 début d'après-midi
au 23/06/2017 à midi

Lieu à déterminer et Paris

20/11/2017 début d'après-midi
au 24/11/2017 à midi et
11/12/2017 début d'après-midi
au 15/12/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **12**

Responsable pédagogique

Michel Duwelz

Secrétariat, enseignements,
inscriptions : **Dominique Armand**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex
Tél. : 03 83 50 21 69
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 2120 € nets

(exonération de TVA)

Code **JJ2301** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 95

Maîtriser la conception des lieux de travail avec RayPlus acoustique

Public

Ingénieurs, techniciens de bureaux d'études, concepteurs, acousticiens chargés de dimensionner des solutions d'amélioration ou de mise en conformité acoustique des lieux de travail.

Objectifs

- › Utiliser le logiciel d'acoustique prévisionnelle RayPlus acoustique dans la phase de conception des locaux de travail.
- › Maîtriser les fonctionnalités du logiciel : modélisation et technique de calcul utilisé.
- › Exploiter et traduire les résultats en propositions d'améliorations du projet.

Contenu

• **Objet et principe de fonctionnement du logiciel :**

- > acoustique prévisionnelle ;
- > tirs de rayons ;
- > hypothèses et limites de fonctionnement.

• **Revue des paramètres d'entrée du logiciel :**

- > architecture du bâtiment ;
- > coefficients « alpha Sabine » ;
- > détails architecturaux ;
- > absorption atmosphérique ;
- > zones d'encombrement ;
- > récepteurs ;
- > sources de bruits.

• **Revue des paramètres de calcul du logiciel :**

- > nombre de rayons, nombre de réflexions ;
- > convergence des niveaux sonores ;
- > résidus, impacts.

• **Analyse et édition des résultats :**

- > cartographies, décroissances spatiales ;
- > tableaux et graphes ;
- > édition de rapports.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie largement sur des travaux pratiques sur ordinateur (prise en main de l'interface graphique, saisie d'exemples concrets, calculs, résultats, interprétation).

À l'issue du stage, le logiciel RayPlus acoustique est remis aux participants avec une clé logicielle permettant le fonctionnement sur un poste de travail, sans limitation de durée.

L'INRS s'engage à fournir les mises à jour du logiciel pendant trois ans.

L'INRS n'assure aucune assistance technique après cession du logiciel lors du stage.

Par ailleurs, les résultats prévisionnels obtenus grâce à ce logiciel ne peuvent être opposés à des résultats provenant d'autres logiciels ou de mesurages.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

2 jours

1 session

Paris

10/10/2017 au matin
au 11/10/2017 au soir

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél.: 03 83 50 20 03
E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 1178 € nets

(exonération de TVA)

Code **DD0836** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Concevoir un système de commande de sécurité en appliquant la norme NF EN ISO 13849-1

NOUVEAU

Public

Ingénieurs et techniciens de bureau d'études, amenés à développer des parties de systèmes de commande ou des automatismes réalisant des fonctions de sécurité

Objectifs

- S'approprier le cadre réglementaire et normatif concernant la conception de systèmes de commande de sécurité des machines, replacé dans le cadre d'une démarche globale de réduction des risques.
- Maîtriser les concepts de la norme EN ISO 13849-1 dans son ensemble ainsi que les recommandations et outils proposés dans la brochure INRS NS 302.
- Concevoir le système de commande d'une fonction de sécurité depuis sa spécification, comprenant l'estimation du niveau de performance requis jusqu'à la réalisation d'un projet de schéma de commande correspondant.

Contenu

- Introduction à la norme NF EN ISO 13849-1 : historique.
- Connaissances de bases pour l'application de la norme NF EN ISO 13849-1.
- Cas concrets.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des exercices et sur les retours d'expériences. Chaque participant doit apporter les normes ISO 13849-1 et ISO 13849-2, qui sont les supports indispensables au suivi du stage ainsi qu'à ses futures conceptions de systèmes de commande.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

3 jours
1 session

Vandœuvre-lès-Nancy
23/10/2017 début d'après-midi
au 26/10/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à 12

Responsable pédagogique
Delphine Mercier
Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex
Tél.: 03 83 50 20 03
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 795 € nets
(exonération de TVA)

Code **DD0803** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 95

Évaluer et prévenir les risques liés à l'utilisation des équipements de travail

**NOUVEAU**

Public

Fonctionnels en santé sécurité au travail d'entreprise, intervenants en prévention des risques professionnels.

Objectifs

➤ Améliorer les dispositifs ou les dispositions liés à l'utilisation des équipements de travail.

Contenu

- Notions et vocabulaire des équipements de travail.
- Réglementation liée à la conception et à l'utilisation d'équipements de travail.
- Réception d'une machine neuve, modification d'une machine.
- Équipements de travail mobiles, levage.
- Contenu du cahier des charges.
- Maintenance des équipements de travail.
- Les acteurs en présence et la méthodologie d'intervention.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés et des travaux en sous-groupes.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

4 jours**1 session****Vandœuvre-lès-Nancy**

Du 16/10/2017 début d'après-midi au 20/10/2017 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Delphine Mercier

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex
Tél.: 03 83 50 20 03
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 1060 € nets

(exonération de TVA)

Code **JJ0601** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Analyser les accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes

Public

Préventeurs d'entreprise (ingénieurs, techniciens, animateurs), membres de CHSCT¹, médecins du travail, infirmiers d'entreprise, agents des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et caisses générales de la sécurité sociale (CGSS).

Objectifs

➤ Maîtriser la pratique de la méthode INRS d'analyse d'accident, connue sous l'appellation « méthode de l'arbre des causes ».

Contenu

- **Réflexion sur la pratique actuelle des stagiaires en matière d'analyse des accidents et sur l'exploitation faite des résultats de ces analyses dans le cadre de la démarche préventive développée dans leur entreprise.**
- **Entraînement à l'application de la méthode et des principes d'exploitation d'une analyse d'accident :**
 - > recueil des informations ;
 - > élaboration de l'arbre des antécédents de l'accident (ou arbre des causes) ;
 - > formulation et choix des mesures à prendre ;
 - > mise en évidence et formulation des facteurs potentiels d'accidents, en vue de la détection précoce des risques.
- **Application de la méthode aux accidents liés aux risques psychosociaux (suicides, conflits, violences internes et externes...).**
- **Réflexion sur les possibilités offertes par cette méthode d'analyse pour :**
 - > sensibiliser les acteurs sociaux à la pluricausalité de l'accident ;
 - > analyser tout type d'événement non souhaité (accident, incident, presque accident), y compris les accidents liés aux risques psychosociaux (suicides, conflits, violences internes et externes...).

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne apports de connaissances, échanges en groupe et travaux en sous-groupes sur des cas papier et des films.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

1. Cette formation ne se substitue pas à celle dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

4 jours

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

13/03/2017 début d'après-midi
au 17/03/2017 à midi

Le nombre de participants est limité à **12** (dont **4** places pour les Carsat)

Responsable pédagogique

Guy Peissel-Cottenaz

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex
Tél.: 03 83 50 20 03
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 1060 € nets

(exonération de TVA)

Code **JA0130** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95



Analyser des situations de travail suite à des atteintes à la santé dues aux risques psychosociaux

Public

Membres du CHSCT¹, préventeurs d'entreprise, délégués du personnel, médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, personnels infirmiers du travail, appelés à mettre en œuvre concrètement une analyse a posteriori d'événements graves dus aux risques psychosociaux (tentative de suicide, suicide, conflit, agression, pathologie professionnelle), agents des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), de la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et des caisses générales de la sécurité sociale (CGSS).

Prérequis

Les participants doivent avoir suivi le stage **N12002 Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux** ou posséder des connaissances équivalentes ou avoir suivi auprès d'une Carsat/Cram/CGSS la formation à la prévention des risques psychosociaux inscrite dans l'offre nationale de formation du réseau Assurance maladie Risques professionnels et INRS.

Les inscriptions seront validées après production par les participants des justificatifs de ces formations ou expériences.

Objectifs

- › Être capable de construire (ou de participer à la construction) un dispositif de prévention réunissant les conditions sociales favorables et le choix des méthodes adaptées pour intervenir sur une situation de travail ayant généré des atteintes à la santé dues aux RPS, en fonction de sa place au sein de l'entreprise ou de son institution.

Contenu

- **Les conditions sociales et les principes d'action pour intervenir dans une analyse de situation de travail consécutive à une atteinte à la santé RPS.**
- **Présentation de démarches d'enquêtes adaptées à des événements (conflits, actes de violence interne et externe, tentatives de suicide, suicides...) dus aux risques psychosociaux.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des apports de connaissances et des travaux en sous-groupes à partir de situations réelles auxquelles sont confrontés les participants.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

1. Cette formation ne se substitue pas à celle dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

4 jours

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

04/12/2017 début d'après-midi
au 08/12/2017 à midi

Le nombre de participants est limité à **12** (dont **4** places pour les Carsat)

Responsable pédagogique

Guy Peissel-Cottenaz

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex

Tél.: 03 83 50 20 03

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 1060 € nets

(exonération de TVA)

Code **JA1731** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95



Accompagner les services de santé au travail dans le transfert des démarches et outils de prévention des risques psychosociaux

NOUVEAU

Public

Tout acteur de service de santé au travail amené à participer à des formations ou des actions en prévention des risques psychosociaux (RPS).

Objectifs

- › Conduire en entreprise une intervention de prévention des RPS.
- › Transférer les compétences de prévention aux acteurs de l'entreprise
- › Transférer les compétences de la formation ou de l'action aux autres acteurs du service de santé au travail.

Contenu

Pour atteindre ces objectifs, après une formation sur les connaissances de base, l'INRS accompagnera les acteurs du service de santé au travail dans une action de terrain. Cette action impliquera nécessairement une composante de formation au cours de l'action de prévention.

Cet accompagnement pourra porter sur le travail de prévention suivant :

- **Évaluation des RPS a priori (changement organisationnel, document unique d'évaluation des risques...);**
- **Traitement des alertes RPS en vue d'aboutir à une démarche de prévention ;**
- **Analyse d'AT, MP ou maladie à caractère professionnel RPS permettant de définir des mesures de prévention**
- **Préparation de conditions favorables à l'action de prévention des RPS**
- **Toute action de formation ou d'information sur l'une des actions de prévention ci-dessus à destination des acteurs d'entreprises.**

Les thèmes de la formation/action seront définis à partir d'un travail de la demande mené auprès de la direction et des acteurs du service de santé au travail et pourront correspondre à un projet de service.

Méthodes pédagogiques

L'accompagnement pourra prendre des formes variées allant de l'apport de connaissances à la co-intervention en entreprise, en passant par l'aide à la construction de démarches et d'outils de formation/action.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

3 jours**2 sessions****Lieu à déterminer**

Dates à déterminer avec le service de santé au travail

STAGE INTRA

à la demande du service de santé au travail

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsables pédagogiques

Marc Benoit**et Vinciane Saint Paul**

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex

Tél.: 03 83 50 20 03

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 1654 € nets

(exonération de TVA)
pour une session de 3 jours,
quel que soit le nombre de
participants inférieur
ou égal à **12**

L'organisation matérielle de la formation est à la charge du service de santé au travail

Code **MM1730** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Comprendre le *lean* pour agir en prévention

**NOUVEAU**

Public

Fonctionnels en santé sécurité au travail d'entreprise, intervenants en prévention des risques professionnels.

Objectifs

- › Disposer d'un argumentaire sur la nécessité d'intégrer les aspects prévention sécurité et santé au travail aux démarches lean.

Contenu

- Principes, caractéristiques et outils du lean.
- La mise en œuvre : repérage de la diversité des pratiques.
- La démarche lean dans différents secteurs d'activité.
- Lean et santé au travail : débats et controverses.
- Intégration de la prévention à un projet lean.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des études de cas.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

3 jours**1 session****Vandœuvre-lès-Nancy**

06/11/2017 début d'après-midi
au 09/11/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **15**

Responsable pédagogique

Delphine Mercier

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex

Tél.: 03 83 50 20 03

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr**Coût 795 € nets**

(exonération de TVA)

Code **JJ1201** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 95



Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques

Public

Médecins du travail.

Objectifs

- › Détecter et évaluer les risques liés aux agents chimiques au poste de travail.
- › Participer à la mise en œuvre des moyens de prévention et en apprécier la validité et l'efficacité en tant que médecin du travail.

Contenu

- **Données relatives aux produits industriels :**
 - › propriétés physicochimiques ;
 - › propriétés toxicologiques ;
 - › sources d'information (bases de données, fiches de données de sécurité).
- **Réglementation en matière de risque chimique :**
 - › Règlements Reach (enregistrement, évaluation, autorisation des substances chimiques), CLP (classification, labelling, packaging) et Code du travail.
- **Surveillance des atmosphères de travail :**
 - › objectifs, stratégie, méthodologie des prélèvements ;
 - › valeurs limites d'exposition ;
 - › interprétation des résultats.
- **Évaluation et prévention des risques liés aux agents chimiques :**
 - › méthodes d'évaluation ;
 - › choix des mesures de prévention (prévention intégrée, protection collective, protection individuelle).
- **Rôle du médecin du travail :**
 - › évaluation et prévention des risques liés aux agents chimiques ;
 - › organisation du suivi médical des salariés exposés aux agents chimiques.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des discussions et des analyses de pratique, des études de cas et des recherches dans des bases de données.

Les 3 étapes mises en œuvre dans le stage se réfèrent aux exigences de la Haute autorité de santé :

- acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences ;
- analyse de pratiques ;
- initiation d'un plan d'amélioration.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

4 jours
1 session

Paris

20/02/2017 début d'après-midi
au 24/02/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **15**

Responsable pédagogique

Gaëlle Avon

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél.: 01 40 44 30 42
E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 1060 € nets

(exonération de TVA)

Code **BB1501** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93





Mettre en place une surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques

Public

Médecins du travail, binôme médecin du travail et infirmier(ère) travaillant au sein d'un même service de santé au travail.

Prérequis conseillé

Il est conseillé aux participants d'avoir préalablement suivi le stage **BB1501** *Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques* ou de posséder une bonne connaissance du risque chimique.

Objectifs

- > Identifier les principes et les méthodes pour mettre en place une surveillance biologique de l'exposition aux produits chimiques.
- > Interpréter les résultats de façon pertinente.

Contenu

- **Principes et méthodes de la surveillance biologique :**
 - > objectifs, définitions, intérêts et limites ;
 - > contexte réglementaire ;
 - > outils de recherche d'informations ;
 - > stratégie de mise en œuvre pratique.
- **Interprétation des résultats :**
 - > valeurs de référence ;
 - > sources d'erreurs.
- **Témoignage sur la mise en place de la surveillance biologique (pratiques et méthodologies employées).**
- **Table ronde permettant un échange sur les pratiques professionnelles.**
- **Le stage n'aborde ni la surveillance des effets des produits chimiques, ni les biomarqueurs de susceptibilité.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des études de cas concrets, la démonstration et l'utilisation de bases de données, et enfin des échanges d'expériences,

Les étapes mises en œuvre dans le stage se réfèrent aux exigences de la Haute autorité de santé :

- acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences ;
- analyse des pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

2,5 jours

1 session

Paris

14/11/2017 début d'après-midi
au 16/11/2017 au soir

Le nombre de participants
est limité à 15

Responsable pédagogique

Julien Hachet

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 30 42

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût **662,50 € nets**
(exonération de TVA)

Code **BI1530** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93





Acquérir les notions de base sur les produits chimiques

Public

Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base sur les produits chimiques et toute personne devant valider des compétences de base sur les produits chimiques pour pouvoir s'inscrire à certaines formations.

Objectifs

- Identifier les enjeux réglementaires, techniques, humains et économiques.
- Identifier les dangers d'un produit (caractéristiques physicochimiques et toxicologiques).
- Lire et utiliser une étiquette et une fiche de données de sécurité.

Contenu

• Module 1: Enjeux des risques chimiques

Origine des produits chimiques, accidents du travail et maladies professionnelles, conséquences sur la sécurité des hommes et des installations, conséquences environnementales.

• Module 2: Propriétés physicochimiques des produits chimiques

États physiques, identité et caractéristiques des produits, paramètres physicochimiques...

• Module 3: Propriétés toxicologiques des produits chimiques

Interactions et devenir des substances dans l'organisme, toxicité aiguë et chronique, effet local et systémique, produits cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR).

• Module 4: Étiquette et fiche de données de sécurité (FDS)

Contenu d'une étiquette, pictogrammes, classes et catégories de danger, les rubriques de la FDS, scénarii d'exposition.

• Module 5: Réglementation en matière de risques chimiques

Contexte réglementaire européen (Règlements Reach (enregistrement, évaluation, autorisation des substances chimiques) et CLP (classification, labelling, packaging) et réglementation française.

Méthodes pédagogiques

Chaque module est composé d'un contenu interactif en ligne : écrans d'information, fictions animées, exercices auto-évaluatifs.

Validation

Un questionnaire en ligne permet de s'auto-évaluer. La réussite au test par questionnaire déclenche la validation de la formation et permet d'accéder à une attestation de suivi.

Cette attestation doit être téléchargée et sauvegardée en local pour être imprimée (aucun duplicata ne sera délivré).

Parcours

Cette formation s'inscrit dans un parcours qui comprend également :

C@1502 Évaluer les risques liés aux agents chimiques ;

CC1503 Prévenir les risques liés aux agents chimiques

4 heures

(à réaliser dans les 3 mois à compter de la première connexion)

Modalités d'inscription

Inscription automatique en ligne : www.eformation-inrs.fr
Un login et un mot de passe sont délivrés lors de l'inscription. Ils permettent d'accéder librement au site www.eformation-inrs.fr dans son espace réservé. La date de première connexion à cet espace marque le commencement de la session d'une durée de trois mois (les accès au site sont automatiquement désactivés à l'issue de ces trois mois).

Responsable pédagogique

Gaëlle Avon

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél.: 01 40 44 31 82
ou 03 83 50 98 48
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr

Gratuit (Coût pris en charge par l'INRS)

Évaluer les risques liés aux agents chimiques

Public

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail » et autres préventeurs d'entreprise et toute personne devant valider des compétences sur l'évaluation des risques liés aux agents chimiques pour pouvoir s'inscrire à certaines formations.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation en ligne, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne **C@1501** *Acquérir les notions de base sur les produits chimiques*.

Le stagiaire doit disposer d'un ordinateur équipé d'une webcam/micro, d'un accès à Internet et d'une imprimante.

Objectifs

- Détecter les risques liés aux agents chimiques.
- Évaluer et hiérarchiser les risques liés aux agents chimiques.
- Appréhender la surveillance des atmosphères de travail.

Contenu

- **Les enjeux de l'évaluation des risques chimiques.**
- **Analyse d'une activité de travail au regard du risque chimique :**
 - > méthodes d'analyses et application à une situation.
- **Utilisation d'une méthode d'évaluation du risque (Seirich).**
- **Surveillance des atmosphères de travail :**
 - > intérêts et limites des prélèvements d'atmosphères, grandes lignes d'une stratégie de prélèvement, méthodes d'analyses, interprétation des résultats.

Méthodes pédagogiques

Les contenus de la formation sont accessibles en ligne sur la plateforme de formation de l'INRS.

Le stagiaire reçoit des identifiants lui permettant de se connecter à son espace personnel. Il est inscrit dans un groupe d'apprentissage accompagné par un tuteur (12 stagiaires maximum par groupe). Professionnel de la prévention, le tuteur assure l'animation du groupe ainsi qu'un suivi pédagogique personnalisé pour chaque stagiaire.

Des travaux pratiques à rédiger et à envoyer au tuteur constituent le support d'évaluation de la formation.

Le parcours est composé de trois réunions à distance. La première, proposée au cours de la première semaine de la formation, a pour objectif de présenter la formation et d'échanger entre membres du groupe ; la seconde permet de présenter les travaux personnels et de faire des apports complémentaires ; la troisième permet de faire le bilan de la formation. La participation à ces réunions est obligatoire.

Validation

Une attestation mentionnant les résultats des acquis de la formation est remise aux participants ayant validé l'ensemble des travaux demandés.

Parcours

Cette formation s'inscrit dans un parcours qui comprend également la formation **CC1503** *Prévenir les risques liés aux agents chimiques*.

7 heures

(réparties sur 6 semaines)

2 sessions

20/02/2017 au 31/03/2017

Date limite d'inscription

06/01/2017

Classes virtuelles de démarrage le 21/02/2017, de mi-parcours le 16/03/2017 et de fin de parcours le 30/03/2017 de 14h00 à 15h00

04/09/2017 au 13/10/2017

Date limite d'inscription

12/07/2017

Classes virtuelles de démarrage le 05/09/2017, de mi-parcours le 28/09/2017 et de fin de parcours le 12/10/2017 de 14h00 à 15h00

Le nombre de participants est limité à **48** par session (dont **8** places pour les carsat)

Responsable pédagogique

Gaëlle Avon

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél.: 01 40 44 31 82
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr

Gratuit (coût pris en charge par l'INRS)

> pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour lesquels l'inscription est demandée par l'entreprise

Coût 76 € nets

> pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale et pour les stagiaires des organismes de formation et de toute entreprise qui facture des formations à la prévention des risques professionnels ;
> pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel (dont l'inscription n'est pas demandée par l'entreprise)

Code **C@1502** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Maîtriser les apports de la détection en temps réel pour l'évaluation du risque chimique

Public

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », hygiénistes industriels, agents des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et caisses générales de la sécurité sociale (CGSS).

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès les formations en ligne suivantes : **C@1501** *Acquérir les notions de base sur les produits chimiques* et **C@1502** *Évaluer les risques liés aux agents chimiques*.

Pour les personnes possédant une bonne maîtrise du risque chimique et de son évaluation, il est possible d'accéder directement aux tests de validation des 2 formations citées précédemment.

Objectifs

- Maîtriser les connaissances théoriques de base de la détection en temps réel.
- Repérer les domaines d'utilisation de la détection en temps réel : surveillance de l'évolution de paramètres sensibles, étude de poste.
- Appréhender l'offre commerciale de détection (poussières, aérosols, gaz, vapeurs).
- Définir le cahier des charges d'un détecteur en fonction de ses besoins (étude d'une situation de travail, surveillance de situations à risques d'asphyxie, d'intoxication grave ou d'explosion...).

Contenu

- **Problématiques de la caractérisation et de la quantification des polluants de l'air par des méthodes « traditionnelles » ou par détection en temps réel :**
 - > usage des résultats attendus,
 - > avantages, inconvénients et limites des différentes approches.
- **Définitions et principes de la détection en temps réel :**
 - > champs d'utilisation, principes généraux de l'instrumentation, terminologie.
- **Choix d'un appareil :**
 - > réalisation d'un cahier des charges ;
 - > élaboration du protocole de tests de validation (exercice commenté) ;
 - > étude d'une fiche de spécifications d'un appareil (exercice commenté).
- **Détecteurs de poussières et aérosols :**
 - > principes de fonctionnement et types d'appareils ;
 - > présentation d'appareils.
- **Détecteurs de gaz et vapeurs (principes de fonctionnement et types d'appareils) :**
 - > alerte (pour des situations relatives à l'explosibilité, le zonage Atex, les atmosphères à toxicité aiguë) ;
 - > étude de poste et hygiène industrielle (stratégie d'emploi et recherche d'événements).
- **Exercice dirigé :**
 - > étude d'une situation et de sa problématique ;
 - > élaboration du cahier des charges pour un appareil approprié à la situation ;
 - > questions à poser – spécifications – données importantes ;
 - > réception et validation du matériel.
- **Technologies Captiv® (Centrale d'acquisition de la pollution au travail informée par vidéo) et Dactari® (Dispositif d'acquisition et de trajectographie pour l'analyse du risque individuel) :**
 - > présentation théorique et exemples d'application ;
 - > divers exemples dans le cadre de l'hygiène industrielle.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des études de cas et des échanges de pratiques professionnelles.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

3 jours

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

29/05/2017 début d'après-midi
au 01/06/2017 à midi

Le nombre de participants est limité à **15** (dont **4** places pour les Carsat)

Responsable pédagogique

Julien Hachet

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél.: 01 40 44 30 42
E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 795 € nets

(exonération de TVA)

Code **CA1502** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Prévenir les risques liés aux agents chimiques

Public

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail » et autres préventeurs d'entreprise.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès la formation en ligne **C@1502** *Évaluer les risques liés aux agents chimiques*.

Objectif

› Conduire un plan d'actions de prévention du risque chimique.

Contenu

• Choix des mesures préventives :

- > prévention intégrée ;
- > protection collective¹ ;
- > protection individuelle ;
- > formation et information du personnel.

• Conduite d'un plan d'actions :

- > mise en œuvre des mesures, contrôle de leur efficacité et application de la réglementation.

• Visite d'entreprise :

- > Retours d'expériences sur la mise en œuvre d'actions de prévention.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des discussions et des études de cas et une visite d'entreprise.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

1. Ce point est traité de façon plus approfondie dans le stage CC1502 *Évaluer l'efficacité des systèmes de ventilation et participer à leur conception*.

2 jours

2 sessions

Paris

10/05/2017 début d'après-midi
au 12/05/2017 à midi

Lieu à déterminer

11/10/2017 début d'après-midi
au 13/10/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **15**

Responsable pédagogique

Gaëlle Avon

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél. : 01 40 44 31 82
E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 530 € nets

(exonération de TVA)

Code **CC1503** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93

Maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère

Public

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », hygiénistes industriels, agents des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et caisses générales de la sécurité sociale (CGSS).

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, il est nécessaire d'avoir suivi avec succès les formations en ligne suivantes : **CA1501** *Acquérir les notions de base sur les produits chimiques* et **CA1502** *Évaluer les risques liés aux agents chimiques*.

Pour les personnes possédant une bonne maîtrise du risque chimique et de son évaluation, il est possible d'accéder directement aux tests de validation des deux formations citées précédemment.

Objectifs

- Déterminer les modalités, les types de prélèvements et les analyses en lien avec le(s) polluant(s) et la réglementation en vigueur.
- Renseigner utilement les préleveurs ou les laboratoires en charge de l'étude métrologique.
- Apprécier la pertinence des prélèvements réalisés.

Contenu

- **Étude et évaluation de l'exposition professionnelle aux agents chimiques :**
 - > textes réglementaires relatifs aux valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) ;
 - > objectifs des études d'exposition ;
 - > méthodologie.
- **Métrologie des polluants particuliers :**
 - > notions de physique des aérosols, fractions conventionnelles d'échantillonnage et VLEP ;
 - > prélèvement des aérosols et mesures par gravimétrie.
- **Métrologie des bioaérosols :**
 - > analyses microbiologiques, prélèvements ;
 - > mesures en temps réel ;
 - > critères de sélection des méthodes.
- **Prélèvement et analyse des gaz et des vapeurs :**
 - > caractérisation du danger et principe de l'évaluation ;
 - > prélèvement par échantillonneurs actifs ou échantillonneurs passifs, analyses ;
 - > développements récents.
- **Prélèvement et analyse des fibres d'amiante, de la silice.**
- **Prélèvement des aérosols minéraux.**
- **Place de la détection en temps réel.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés théoriques et des exemples tirés des études et des recherches des laboratoires.

Validation

Ce stage fait l'objet d'une autoévaluation des acquis par le stagiaire. Il ne se substitue pas aux démarches internes de validation des compétences professionnelles propres à chaque organisme.

Parcours

Ce stage fait partie d'un parcours de formations sur l'évaluation de l'exposition professionnelle aux agents chimiques.

L'application pratique se déroule dans le stage **CA1532** *Établir une stratégie de prélèvements d'atmosphère et réaliser une campagne de prélèvements d'atmosphère*.

4 jours

2 sessions

Vandœuvre-lès-Nancy

03/04/2017 début d'après-midi
au 07/04/2017 à midi

Vandœuvre-lès-Nancy

25/09/2017 début d'après-midi
au 29/09/2017 à midi

Le nombre de participants est limité à **15** (dont **4** places pour les Carsat)

Responsable pédagogique

Julien Hachet

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél.: 01 40 44 30 42
E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 1060 € nets

(exonération de TVA)

Code **CA1503** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Établir une stratégie de prélèvements d'atmosphère et réaliser une campagne de prélèvements d'atmosphère



Public

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », hygiénistes industriels, agents des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et caisses générales de la sécurité sociale (CGSS) ayant une pratique de la métrologie des polluants atmosphériques.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, il est nécessaire d'avoir suivi le stage **CA1503 Maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère**.

Objectifs

- Élaborer la stratégie d'échantillonnage et de prélèvement d'atmosphère adaptée aux objectifs attendus.
- Assurer les conditions de réalisation d'une campagne de prélèvements des polluants dans l'atmosphère.
- Interpréter les résultats issus de la campagne.

Contenu

- **Études de cas :**
 - > élaboration d'une stratégie de prélèvement ;
 - > utilisation des différents outils informatiques disponibles (MétroPol, bases de données, recherches bibliographiques) ;
 - > exploitation de séries de résultats ;
 - > restitution des études de cas.
- **Prise en compte des multi-expositions dans la réalisation d'une stratégie.**
- **Rappels statistiques :**
 - > notions de statistiques ;
 - > descripteurs.
- **Statistiques appliquées aux mesures d'exposition professionnelle.**
- **Logiciel Altrex / Mixie :**
 - > utilisation du logiciel de gestion et d'analyse statistique des résultats de mesures d'exposition.
- **Bonnes pratiques de mise en place et de réalisation d'une campagne de mesures.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des échanges de pratiques professionnelles et des travaux de groupe à partir de cas concrets, une visite de laboratoires.

Validation

Ce stage fait l'objet d'une autoévaluation des acquis par le stagiaire. Il ne se substitue pas aux démarches internes de validation des compétences professionnelles propres à chaque organisme.

Parcours

Ce stage fait partie d'un parcours de formations sur l'évaluation de l'exposition professionnelle aux agents chimiques. Il constitue l'application pratique des notions abordées dans le stage **CA1503 Maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère**.

4 jours

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

20/11/2017 début d'après-midi
au 24/11/2017 à midi

Le nombre de participants est limité à **16** (dont **4** places pour les Carsat)

Responsable pédagogique

Julien Hachet

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél.: 01 40 44 30 42
E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 1060 € nets

(exonération de TVA)

Code **CA1532** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Évaluer l'efficacité des systèmes de ventilation et participer à leur conception

Public

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », intervenants en prévention des risques professionnels.

Objectifs

- › Évaluer l'efficacité d'installations de ventilation déjà en place.
- › Participer à la conception et à la mise en œuvre de systèmes de captage adaptés.
- › Participer à l'amélioration d'installations existantes.

Contenu

- Généralités sur les techniques de ventilation.
- Le captage et le transport des polluants.
- Les ventilateurs.
- Les techniques de dépollution.
- Le contrôle et l'entretien des installations de ventilation.
- La réglementation applicable.
- La ventilation prévisionnelle.
- Démarche de prévention : exemples de réalisations en entreprises, rédaction de cahier des charges.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, la présentation de matériel de mesure, des études de cas et des travaux pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

4 jours

2 sessions

Vandœuvre-lès-Nancy

15/05/2017 début d'après-midi
au 19/05/2017 à midi

Vandœuvre-lès-Nancy

09/10/2017 début d'après-midi
au 13/10/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à 15

Responsable pédagogique

Julien Hachet

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Dominique Armand**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex
Tél : 03 83 50 21 69
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 1060 € nets

(exonération de TVA)

Code **CC1502** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93



Caractériser et prévenir les risques liés aux nanomatériaux manufacturés

Public

Chercheurs, ingénieurs, techniciens manipulant des nanomatériaux, médecins, préventeurs d'entreprise concernés par une activité professionnelle faisant usage de nanomatériaux, agents des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et caisses générales de Sécurité sociale (CGSS).

Objectif

➤ Intégrer des connaissances sur les nanomatériaux en vue d'engager une démarche de prévention.

Contenu

- **Introduction aux nanotechnologies.**
- **Production et utilisation des nanomatériaux.**
- **Effets sur la santé :**
 - > point sur les connaissances en toxicologie.
- **Caractérisation et métrologie :**
 - > caractérisation de l'exposition (problématique);
 - > comportement spécifique des nanomatériaux;
 - > état de l'art de la métrologie;
 - > présentation et démonstration des matériels de mesure.
- **Réglementation.**
- **Moyens de prévention et de protection, évaluation des risques :**
 - > démarche de prévention;
 - > bonnes pratiques de travail;
 - > moyens de protection collective et individuelle;
 - > stockage des produits et traitement des déchets.
- **Perception des risques, communication :**
 - > aspects sociologiques.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des présentations de matériel, des débats et une visite de laboratoire.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

3 jours

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

10/10/2017 début d'après-midi
au 12/10/2017 à midi

Le nombre de participants est limité à **12** (dont **4** places pour les Carsat)

Responsables pédagogiques

Delphine Mercier
et **Cécile Richard**

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex
Tél : 03 83 50 20 03
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 795 € nets

(exonération de TVA)

Code **JA1030** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Mesurer la concentration en fibres d'amiante sur les lieux de travail

Public

Responsables techniques et responsables qualité nationaux (personnes en charge du processus d'accréditation) des laboratoires accrédités pour la stratégie d'échantillonnage, les prélèvements et l'analyse d'amiante sur les lieux de travail.

Remarque : pour pouvoir inscrire des stagiaires, les laboratoires doivent être accrédités ou en cours d'accréditation pour la stratégie d'échantillonnage, la réalisation de prélèvement de fibres d'amiante dans l'air et leur analyse par le Comité français d'accréditation (Cofrac). Les inscriptions seront validées après vérification du profil et réception des éléments justifiant de l'acceptation de la demande d'accréditation émanant du Cofrac.

Objectif

➤ Mettre en œuvre les moyens organisationnels, techniques et humains en vue de répondre aux exigences réglementaires et normatives concernant le contrôle des niveaux d'empoussièrément en fibres d'amiante sur les lieux de travail.

Contenu

- L'évolution du contexte réglementaire : Code du travail et Code de la santé publique.
- Objectif des différents contrôles d'empoussièrément.
- Normes en vigueur en matière de prélèvement et d'analyses de l'amiante dans l'air.
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'échantillonnage conformément à la méthode définie dans la norme NF EN ISO 16007-7 et son guide d'application.
- Établissement des moyens de mise en œuvre des normes AFNOR NF X 43-050 et NFX 43-0269 dans les pratiques de son laboratoire.
- Rédaction et validation du rapport des résultats de mesurage.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés théoriques, des études de cas et des travaux en groupe.

Validation

Ce stage fait l'objet d'une évaluation des acquis des stagiaires.

3 jours

4 sessions

Paris

20/02/2017 début d'après-midi
au 23/02/2017 à midi

Paris

29/05/2017 début d'après-midi
au 01/06/2017 à midi

Paris

16/10/2017 début d'après-midi
au 19/10/2017 à midi

Paris hors site

11/12/2017 début d'après-midi
au 14/12/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **10**

Responsable pédagogique

Cécile Richard

Secrétariat, enseignements,
inscriptions : **Dominique Armand**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex
Tél. : 03 83 50 21 69
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 795 € nets

(exonération de TVA)

Code **CJ0701** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 95



Repérer, évaluer et prévenir les risques biologiques en entreprise (hors milieu de soins)

Public

Acteurs des services de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels), fonctionnels « sécurité et santé au travail ».

Ce stage ne nécessite aucune connaissance préalable en matière médicale ou microbiologique.

Objectifs

- Repérer les sources de contamination possibles.
- Évaluer les risques d'exposition.
- Mettre en place les mesures de prévention adaptées.

Contenu

- **Notions préalables à une meilleure compréhension des différents risques biologiques :**
 - > les activités professionnelles concernées ;
 - > les agents biologiques (définitions, classements) ;
 - > les différents types de risques (infectieux, immunoallergique, toxinique, cancérogène).
- **Réglementation.**
- **Démarche d'évaluation :**
 - > la chaîne de transmission ;
 - > la métrologie (principes et limites).
- **Démarche de prévention :**
 - > prévention technique et organisationnelle ;
 - > équipements de protection individuelle ;
 - > prévention médicale.
- **Focus, selon les exemples choisis, dans les secteurs suivants :**
 - > secteur médico-social (hors milieu de soins) ;
 - > activités au contact des animaux ;
 - > secteur agroalimentaire ;
 - > métiers de l'eau et de l'environnement.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des échanges et des études de cas.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

2,5 jours

1 session

Paris

27/11/2017 début d'après-midi
au 29/11/2017 au soir

Le nombre de participants
est limité à **15**

Responsable pédagogique

Julien Hachet

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 30 42

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 662,50 € nets

(exonération de TVA)

Code **JJ1430** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93





Participer à l'évaluation et à la prévention des risques liés aux champs électromagnétiques

Public

Médecins du travail.

Objectifs

- > Conseiller l'entreprise (employeur et salariés) dans la mise en place d'une démarche de prévention des risques liés aux champs électromagnétiques (CEM).
- > Piloter la démarche de prévention des risques liés aux CEM en entreprise : prise en charge individuelle des salariés, démarche d'évaluation et préconisations de mesures de prévention à l'entreprise.

Contenu

- **Généralités sur les champs électromagnétiques :**
 - > notions fondamentales ;
 - > grandeurs physiques et unités de mesure ;
 - > spectre électromagnétique.
- **Champs électromagnétiques en milieu professionnel :**
 - > identification des sources en milieu professionnel ;
 - > exposition en milieu de travail.
- **Contexte réglementaire :**
 - > réglementation : directives et normes ;
 - > synthèse des principes et valeurs limites.
- **Démarche de prévention du risque en entreprise :**
 - > principes généraux de prévention, démarche d'évaluation (méthodologie d'intervention en entreprise, sources et expositions)
 - > exemple d'approche pratique en Centre interrégional de mesures physiques (CIMP) ;
 - > exemple de démarche de prévention mise en œuvre en entreprise.
- **Effets avérés sur la santé :**
 - > mécanismes d'interaction ;
 - > effets des différents types de champs électromagnétiques ;
 - > cas particuliers – femmes enceintes, salariés porteurs d'implants (passifs et actifs), accidents de surexposition, imagerie par résonance magnétique (IRM).

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des témoignages de professionnels (métrologie, prévention, suivi médical) et des travaux de groupe.

Les 3 étapes mises en œuvre dans le stage se réfèrent aux exigences de la Haute Autorité de Santé :

- acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences ;
- analyse de pratiques ;
- initiation d'un plan d'amélioration.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

3 jours
1 session

Paris

19/09/2017 au matin
au 21/09/2017 au soir

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsable pédagogique

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements, inscriptions
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél.: 03 83 50 20 03
E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 795 € nets

(exonération de TVA)

Code **BB0531** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93





Prévenir les risques dus aux rayonnements optiques artificiels sur les lieux de travail

NOUVEAU

Public

Ingénieurs, techniciens, fonctionnels « sécurité et santé au travail », hygiénistes industriels, agents des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et caisses générales de la sécurité sociale (CGSS).

Objectifs

- › Détecter les activités professionnelles entraînant des expositions à des rayonnements optiques artificiels et estimer leur dangerosité.
- › Utiliser le logiciel CatRayon.
- › Proposer aux entreprises des mesures de prévention adaptées aux situations rencontrées.

Contenu

- La caractérisation des rayonnements optiques artificiels et leurs effets physiologiques sur l'organisme.
- Les activités et situations professionnelles les plus concernées.
- La réglementation – Les valeurs limites d'exposition professionnelle.
- L'évaluation des risques a priori ou sans mesure à l'aide de CatRayon.
- L'évaluation des risques à partir du retour d'expériences des mesurages des centres de mesures physiques des Carsat.
- Les solutions de prévention et de protection mises en œuvre.
- Le cas particulier des rayonnements optiques artificiels cohérents (les lasers).

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des études de cas et des échanges de pratiques professionnelles.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

2,5 jours**1 session****Vandœuvre-lès-Nancy**

26/06/2017 début d'après-midi
au 28/06/2017 au soir

Le nombre de participants est limité à **15** (dont **4** places pour les Carsat)

Responsable pédagogique

Julien Hachet

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 30 42

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 662,50 € nets

(exonération de TVA)

Code **CA0570** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Évaluer et prévenir les nuisances sonores

Public

Acteurs des services de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels), fonctionnels « sécurité et santé au travail », ingénieurs et techniciens de bureaux d'études et méthodes, Ingénieurs-conseils, contrôleurs de sécurité des services prévention des Carsat, Cram et CGSS.

Prérequis

Les participants doivent être en mesure de mener un travail de formation accompagnée à distance en toute autonomie. Ils doivent disposer de compétences digitales pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), des outils bureautiques et d'Internet. Ils doivent disposer d'un ordinateur et d'un accès à Internet.

Objectifs

- Intégrer les connaissances de base permettant d'évaluer et de prévenir les risques encourus par les salariés exposés au bruit.
- Conseiller sur le choix des moyens de prévention adaptés.
- Participer à leur mise en œuvre et au suivi de leur utilisation.

Contenu

• Notions essentielles en acoustique :

- > généralités et définitions ;
- > grandeurs physiques et unités de mesure.

• Effets sur la santé :

- > éléments d'anatomie et de physiopathologie ;
- > effets du bruit : auditifs et extra auditifs ;

• Données réglementaires.

• Démarche de prévention :

- > méthodologie d'évaluation du risque en entreprise (principes et approches, sonométrie, exposimétrie, cartographie des expositions) ;
- > prévention intégrée ;
- > protection collective ;
- > protection individuelle ;
- > acoustique prévisionnelle.

• Information et sensibilisation des salariés :

- > ressources, outils et supports d'information (ressources et outils en ligne, affiches, supports audiovisuels).

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences distinctes : une partie à distance (estimée à 2 jours) et une autre en face-à-face (2 jours).

La première séquence (2 jours répartis sur 7 semaines) s'effectue à distance.

Le premier jour de formation démarre par une classe virtuelle obligatoire (2 heures) au cours de laquelle sont expliquées les modalités pédagogiques de déroulement du stage. Des ressources pédagogiques sont mises en ligne pendant 7 semaines, permettant ainsi l'acquisition de connaissances. Des classes virtuelles d'accompagnement seront proposées durant la formation à distance.

À l'issue de cette période de formation à distance, les participants passent un test d'évaluation qui conditionne l'accès à la seconde séquence.

La seconde séquence (2 jours en présentiel), accessible aux stagiaires ayant réussi l'évaluation du parcours à distance, est centrée sur la démarche de prévention.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation validant la participation aux deux séquences (à distance et en face à face) est délivrée à chaque participant.

4 jours

1 session

(2 j à distance répartis sur 7 semaines + 2 j en présentiel)

Date limite d'inscription

15/09/2017

À distance

02/10/2017 au 15/11/2017

Classe virtuelle de démarrage

02/10/2017 de 17h00 à 19h00

Vandœuvre-lès-Nancy

21/11/2017 au matin
au 22/11/2017 au soir

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsable pédagogique

Amine Fatmi

Secrétariat, enseignements,
inscriptions : **Rachid Boudjadja**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél.: 01 40 44 31 82
E-mail : secretariat.fad@inrs.fr

Coût 1060 nets

(exonération de TVA)

Code **J@0508** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques

NOUVEAU

Public

Acteurs des services de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels), fonctionnels « sécurité et santé au travail », ingénieurs et techniciens de bureaux d'études et méthodes, Ingénieurs-conseils, contrôleurs de sécurité des services prévention des Carsat, Cram et CGSS.

Objectifs

- Actualiser les connaissances sur les champs électromagnétiques.
- Mettre en place une démarche d'évaluation des risques liés aux champs électromagnétiques.
- Proposer des mesures de prévention et accompagner leur mise en œuvre en entreprise.

Contenu

- **Généralités sur les champs électromagnétiques :**
 - > spectre de rayonnement, unités de mesure ;
 - > panorama des sources en milieu professionnel.
- **Effets avérés sur la santé : bref rappel.**
- **Aspects réglementaires.**
- **Démarche de prévention :**
 - > méthodologie d'évaluation, approches des situations exposant aux CEM en entreprise, appareils de mesure, interprétation des résultats ;
 - > mesures de prévention.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des échanges de pratiques et des travaux pratiques de mesure de champs électromagnétiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

3 jours**1 session****Vandœuvre-lès-Nancy**24/10/2017 au matin
au 26/10/2017 au soirLe nombre de participants
est limité à **15**

Responsable pédagogique

Amine FatmiSecrétariat, renseignements,
inscriptions
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél.: 03 83 50 20 03
E-mail : secretariat.forp@inrs.fr**Coût 795 € nets**

(exonération de TVA)

Code **JA0530** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93

Évaluer et améliorer l'éclairage des lieux de travail

NOUVEAU

Public

Acteurs des services de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels), fonctionnels « sécurité et santé au travail », ingénieurs et techniciens de bureaux d'études et méthodes, ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité des services prévention des Carsat, Cram et CGSS.

Objectifs

- › Intégrer les principes et connaissances appliqués à l'ambiance lumineuse et à sa perception en milieu professionnel.
- › Évaluer la qualité d'un éclairage des lieux de travail.
- › Proposer des moyens d'amélioration.

Contenu

- **Lumière et éclairage :**
 - > données physiques, grandeurs et unités (flux lumineux, éclairement, intensité lumineuse, luminance et facteur de réflexion) ;
 - > éclairage naturel ;
 - > travail sur écran informatique ;
 - > économies d'énergie.
- **Vision et éclairage :**
 - > approche ergonomique appliquée à l'éclairage au poste de travail ;
 - > fonction visuelle ;
 - > performance visuelle et éclairage en situation de travail.
- **Éclairage et luminaires :**
 - > rôles, caractéristiques et applications.
- **Contexte réglementaire : réglementation, normes et recommandations.**
- **Méthodologie d'évaluation de la qualité d'un éclairage au poste de travail :**
 - > méthodologie en métrologie (mesures d'éclairement) ;
 - > mesures de luminance ;
 - > aménagement de l'éclairage des postes de travail (études de poste, exercices pratiques).

Méthodes pédagogiques

Le stage repose sur des exposés, des échanges et des travaux pratiques de mesure d'éclairage.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

4 jours**1 session****Vandœuvre-lès-Nancy**

16/10/2017 début d'après-midi
au 20/10/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **12**

Responsable pédagogique

Amine FatmiSecrétariat, renseignements,
inscriptionsINRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 03 83 50 20 03

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 1060 € nets

(exonération de TVA)

Code **JA0531** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93

Évaluer et prévenir les risques liés aux vibrations



Public

Acteurs des services de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels), fonctionnels « sécurité et santé au travail », ingénieurs et techniciens de bureaux d'études et méthodes.

Objectifs

- Appréhender les problématiques de vibrations et de contraintes (postures, efforts) rencontrées par les conducteurs d'engins mobiles et opérateurs de machines portatives ou guidées manuellement.
- Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques en entreprise : approches et méthodologie d'évaluation des vibrations au poste de travail.
- Proposer des solutions de prévention pour réduire les risques liés aux vibrations.

Contenu

- **Généralités :**
 - > grandeurs et unités ;
 - > sources (engins et machines).
- **Effets sur la santé :**
 - > physiopathologie de la colonne lombaire et du membre supérieur (lombalgie, syndrome de Reynaud) ;
- **Réglementation :**
 - > décrets et arrêtés.
- **Démarche de prévention :**
 - > méthodologie d'évaluation du risque (exposition et métrologie).
- **Préconisations en prévention des vibrations aux postes de conduite des engins mobiles.**
- **Préconisations en prévention des vibrations transmises au système main-bras.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des échanges de pratiques et des travaux pratiques sur le terrain.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

4 jours

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

19/06/2017 début d'après-midi
au 23/06/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **12**

Responsable pédagogique

Amine Fatmi

Secrétariat, renseignements,
inscriptions

INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 03 83 50 20 03

E-mail: secretariat.forp@inrs.fr

Coût 1060 € nets

(exonération de TVA)

Code **JJ0505** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93



Conduire une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques en pluridisciplinarité

Public

Professionnels des services de santé au travail (SST) – médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP), infirmiers du travail – sollicités dans des actions de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS).

Pour inscrire le stage dans une dynamique d'action et dans une perspective de pluridisciplinarité, il est souhaité de constituer des binômes de participants issus d'un même SST (par exemple : médecin du travail / IPRP ou médecin du travail / infirmier du travail).

Prérequis

Être engagé dans un projet d'action de prévention des TMS (rédaction préalable d'une note de présentation de l'action). La validation de l'inscription se fera à l'issue d'un échange téléphonique avec le responsable pédagogique.

Objectifs

- > Identifier une problématique TMS pour initier une démarche de prévention.
- > Partager une analyse de la problématique au sein de l'équipe pluridisciplinaire du SST.
- > Situer les différents niveaux d'action possibles d'un SST dans la prévention des TMS.
- > Proposer collectivement une démarche de prévention des TMS en entreprise.
- > Mobiliser et accompagner l'entreprise dans la construction de sa démarche.

Contenu

• Apport de connaissances :

- > enjeux et réalité des TMS ;
- > étiologie et caractéristiques des principales pathologies ;
- > effets et conséquences des TMS sur la santé des salariés et le fonctionnement de l'entreprise ;
- > facteurs de risques et déterminants à l'origine de la survenue des TMS (approche multifactorielle) ;

• Différentes étapes et conditions de réussite d'une démarche de prévention des TMS.

• Outils et méthodes disponibles et leur place dans la démarche de prévention :

- > positionnement de l'entreprise ;
- > repérage du risque ;
- > choix des situations à analyser ;
- > évaluation du risque ;
- > analyse des situations de travail.

• Différentes modalités d'action d'un SST dans le modèle de prévention des TMS.

• Conditions de mise en œuvre de la pluridisciplinarité et construction d'une stratégie d'action collective.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des apports théoriques, des travaux de groupe et des échanges sur des cas apportés par les stagiaires.

Les étapes mises en œuvre dans le stage se réfèrent aux exigences de la Haute Autorité de Santé :

- > acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences ;
- > analyse de pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

4 jours

1 session

Paris

06/11/2017 début d'après-midi
au 10/11/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à 10

Responsable pédagogique

Alexandre Vasselín

Secrétariat, renseignements,
inscriptions

INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 03 83 50 20 03

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 1060 € nets

(exonération de TVA)

Code BI2131 à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93





Passer du diagnostic précoce individuel à l'action de prévention collective des troubles musculosquelettiques (Saltsa)

Public

Médecins du travail.

Dans le cadre d'un projet de prévention (projet de service, projet territorial...), des demandes spécifiques de formation peuvent être adressées au responsable pédagogique.

Prérequis

Les participants doivent posséder une expérience avérée en matière de conduite d'action de prévention des troubles musculosquelettiques des membres supérieurs (TMS-MS).

Objectifs

- › S'approprier l'outil Saltsa.
- › Renforcer ses compétences dans le diagnostic clinique des TMS-MS.
- › Situer l'outil Saltsa dans la démarche de prévention des TMS.
- › Positionner l'outil Saltsa dans les pratiques de l'équipe médicale.
- › Mettre en perspective l'outil Saltsa dans la structuration d'une action de prévention collective.

Contenu

- L'outil Saltsa : origine, principes, place dans la démarche de prévention et positionnement dans le panel des outils existants.
- Présentation des différentes pathologies que Saltsa permet de diagnostiquer à l'aide des supports proposés dans l'outil.
- Expérimentation en salle des « manœuvres cliniques ».
- Traitement et interprétation des données recueillies à l'aide de l'outil Saltsa.
- Élaboration d'une stratégie d'action en matière de prévention collective des TMS à partir du suivi individuel.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des mises en situation.

Les étapes mises en œuvre dans le stage se réfèrent aux exigences de la Haute Autorité de Santé :

- > acquisition de connaissances ou de compétences ;
- > analyse de pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est remise à chaque participant ainsi qu'une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu.

2 jours

1 session

Paris

02/10/2017 début d'après-midi
au 04/10/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à 12

Responsable pédagogique

Alexandre Vasselín

Secrétariat, renseignements,
inscriptions

INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 03 83 50 20 03

E-mail: secretariat.forp@inrs.fr

Coût 530 € nets

(exonération de TVA)

Code **BB2130** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93





Participer à la prévention des risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel

Public

Professionnels de santé des services de santé au travail : médecins du travail, infirmiers en santé au travail et psychologues du travail.

Objectifs

- > Intégrer les connaissances de base sur les différents types de pratiques addictives et leurs effets.
- > Conseiller l'entreprise dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention collective des risques professionnels liés aux pratiques addictives.

Contenu

- **Généralités sur les pratiques addictives :**
 - > données épidémiologiques dans la population générale et chez les travailleurs ;
 - > présentation des substances psychoactives ;
 - > effets et dommages sur la santé des substances psychoactives ;
 - > description des pratiques addictives et critères de gravité ;
 - > bases de la prise en charge.
- **Modèle de compréhension des pratiques addictives.**
- **Origine et impact des pratiques addictives en milieu professionnel.**
- **Démarche de prévention collective :**
 - > construire une démarche collective pluridisciplinaire ;
 - > identifier les étapes-clés de réussite d'une démarche de prévention ;
 - > assurer la pérennité de la démarche ;
 - > repérer et appréhender les situations individuelles.
- **Rôle du service de santé au travail.**
- **Contexte réglementaire.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats et des travaux pratiques sur des cas concrets.

Les étapes mises en œuvre dans le stage se réfèrent aux exigences de la Haute Autorité de Santé :

- > acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences ;
- > analyse de pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

Parcours

Ce stage peut être utilement complété par le stage **BI1131** *Maîtriser la technique de repérage précoce et d'intervention brève pour la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel.*

2,5 jours

1 session

Paris

04/04/2017 au matin
au 06/04/2017 à midi

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsable pédagogique

Vinciane Saint-Paul

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex

Tél.: 03 83 50 20 03

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 662,50 € nets

(exonération de TVA)

Code **BI1132** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95





Maîtriser la technique de repérage précoce et d'intervention brève pour la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel

Public

Professionnels de santé au travail : médecins du travail et infirmiers de santé au travail.

Objectifs

- > Définir un mésusage de substance psychoactive.
- > Identifier les enjeux du repérage précoce et de la technique d'intervention brève (RPIB)
- > Pratiquer le RPIB
- > Intégrer le repérage précoce et d'intervention brève à sa pratique professionnelle.
- > Situer le RPIB dans le rôle du service de santé au travail vis-à-vis de la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel

Contenu

- **Les pratiques addictives en milieu professionnel :**
 - > approches et principes de la démarche de prévention collective.
- **Les enjeux du repérage précoce et de l'intervention brève (RPIB) :**
 - > élaboration et mise en place du repérage précoce (les questionnaires utilisés tels que Face, Audit...);
 - > intervention brève (principes et réalisation);
 - > bases de l'entretien motivationnel (principes et intérêts).
- **Mise en situation pratique des techniques de repérage et d'intervention brève.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des mises en situation pratiques.

Les étapes mises en œuvre dans le stage se réfèrent aux exigences de la Haute Autorité de Santé :

- > acquisition et perfectionnement de connaissances ou de compétences;
- > analyse de pratiques.

Ce stage peut être utilement complété par le stage **BI1132** *Participer à la prévention des risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel.*

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

2 jours

1 session

Paris

28/11/2017 au matin
au 29/11/2017 au soir

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Vinciane Saint-Paul

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex

Tél.: 03 83 50 20 03

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 530 € nets

(exonération de TVA)

Code **BI1131** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95



Prévenir les risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel

Public

Préventeurs en entreprise, responsables de ressources humaines, délégués du personnel et membres du CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail).

Objectifs

- Intégrer les notions nécessaires à la compréhension des pratiques addictives et leurs effets en milieu professionnel.
- Construire une démarche de prévention collective des risques professionnels liés aux pratiques addictives.

Contenu

- **Généralités sur les pratiques addictives en milieu professionnel.**
- **Démarche de prévention collective :**
 - > rôles et missions des acteurs internes à l'entreprise (délégués du personnel, membres du CHSCT, service de santé au travail);
 - > ressources externes;
 - > actions de prévention;
 - > gestion des situations d'urgence.
- **Contexte réglementaire.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des apports de connaissances, des échanges et des débats, ainsi que sur des mises en situations pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

2 jours

1 session

Paris

06/12/2017 au 07/12/2017

Le nombre de participants est limité à **15**

Responsable pédagogique

Vinciane Saint-Paul

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Valérie Pestelard**

INRS Département Formation, Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy

Cedex

Tél.: 03 83 50 20 03

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 530 € nets

(exonération de TVA)

Code **RU1101** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95



Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux

Public

Médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, personnels infirmiers, membres du CHSCT¹, délégués du personnel, préventeurs d'entreprise, responsables des ressources humaines appelés à participer réellement à une action de prévention des risques psychosociaux, ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité des services prévention des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et caisses générales de Sécurité sociale (CGSS).

Prérequis

Maîtriser les compétences de base en prévention (autoformation en ligne @01001 *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou équivalent). Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

Objectifs

- › Différencier les types de risques psychosociaux (RPS).
- › Identifier les facteurs de ces différents types de risques.
- › Connaître les effets sur la santé, les conséquences pour l'entreprise.
- › Appréhender le cadre législatif et réglementaire de la prévention des risques psychosociaux.
- › Identifier les différents modes d'action en prévention des risques psychosociaux.
- › Identifier les différentes étapes d'une action en prévention des risques psychosociaux.

Contenu

- Définition, causes et effets des risques psychosociaux.
- Aspects législatifs et réglementaires de la prévention des risques psychosociaux.
- Étapes des démarches de prévention des risques psychosociaux.
- Démarches d'évaluation, de prise en compte d'une alerte, d'analyse d'accident appliquées aux risques psychosociaux.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

Parcours

Le stage est conçu pour pouvoir être suivi du stage JA1732 *Mettre en œuvre une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité*.

1. Cette formation ne se substitue pas à celle dispensée par les organismes agréés dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

3 jours

2 sessions

Vandœuvre-lès-Nancy

13/03/2017 début d'après-midi
au 16/03/2017 à midi

Vandœuvre-lès-Nancy

15/05/2017 début d'après-midi
au 18/05/2017 à midi

Le nombre de participants est limité à **16** (dont **5** places pour les Carsat)

Responsable pédagogique

Marc Benoit

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex
Tél.: 03 83 50 20 03
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 795 € nets

(exonération de TVA)

Code **N12002** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Acquérir les connaissances de base et mettre en œuvre une action de prévention des RPS en pluridisciplinarité

NOUVEAU

Public

Médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, personnels infirmiers, membres du CHSCT ou délégués du personnel, préventeurs d'entreprise, ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité des services prévention des Carsat, Cram et CGSS, appelés à participer réellement à une action de prévention des risques psychosociaux.

Objectifs

- › Connaître les causes des différents types de risques psychosociaux.
- › Connaître les effets sur la santé.
- › Connaître le cadre législatif et réglementaire de la prévention des risques psychosociaux.
- › Connaître les démarches et outils de la prévention des RPS.
- › Connaître les conditions favorables à une action de prévention des RPS selon sa place dans l'entreprise.
- › Choisir les modes d'action de prévention adaptés.
- › Participer à la réalisation des différentes étapes du travail de prévention des RPS.
- › Mettre en œuvre les outils dans le cadre du travail de prévention accompagné au cours de la formation.

Contenu

- Définition, causes et effets des risques psychosociaux.
- Aspects législatifs et réglementaires de la prévention des risques psychosociaux.
- Démarches et outils lors d'une évaluation a priori, d'un traitement d'une alerte, d'une analyse d'AT, MP ou maladie à caractère professionnel.
- Acquisition d'une démarche permettant de choisir l'action de prévention adaptée aux conditions de l'entreprise et/ou de la structure du stagiaire, au rôle des stagiaires, aux risques psychosociaux identifiés ainsi que les méthodes et outils adaptés.
- Acquisition de connaissances sur les conditions de l'action et le rôle des différents acteurs concernant la démarche de prévention des RPS en cas d'évaluation a priori, de traitement d'une alerte, et d'analyse d'AT, MP ou maladie à caractère professionnel.

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

La première séquence (4 jours) comprend des apports de connaissances en grand groupe et des apports méthodologiques adaptés au travail de prévention à venir de chaque stagiaire dans une alternance de grand groupe et de sous-groupes.

La seconde séquence (3 jours) est centrée sur l'analyse du travail réalisé par chaque participant, avec des apports complémentaires nécessaires en fonction des difficultés rencontrées.

Parcours

Le stage est une fusion des deux stages **N12002** *Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux* et **JA1732** *Mettre en œuvre une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité*.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

7 jours

(4 j + 3 j)

Vandœuvre-lès-Nancy

19/06/2017 début d'après-midi

au 23/06/2017 à midi

et

13/11/2017 début d'après-midi

au 16/11/2017 à midi

Le nombre de participants est limité à **12** (dont **4** places pour les Carsat)

Responsable pédagogique

Marc Benoit

Secrétariat, renseignements,

inscriptions : **Valérie Pestelard**

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy

Cedex

Tél.: 03 83 50 20 03

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 1855 € nets

(exonération de TVA)

Code **JA1733** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Mettre en œuvre une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité

NOUVEAU

Public

Médecins du travail, intervenants en prévention des risques professionnels, personnels infirmiers, membres du CHSCT ou délégués du personnel, préventeurs d'entreprise, ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité des services prévention des Carsat, Cram et CGSS, appelés à participer réellement à une action de prévention des risques psychosociaux.

Prérequis

Les participants doivent avoir préalablement suivi le stage **N12002** *Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux* ou posséder des connaissances équivalentes. Ils doivent participer à une action de prévention en cours ou projetée.

Les inscriptions seront validées après production par les participants des justificatifs de ces formations ou expériences.

Objectifs

- Connaître les conditions favorables à une action de prévention des RPS selon sa place dans l'entreprise.
- Choisir les modes d'action de prévention adaptés.
- Participer à la réalisation des différentes étapes du travail de prévention des RPS.
- Mettre en œuvre les outils dans le cadre du travail de prévention accompagné au cours de la formation.

Contenu

- **Acquisition d'une démarche pour choisir l'action de prévention adaptée aux conditions existant dans l'entreprise et/ou dans la structure du stagiaire, au rôle des stagiaires, aux risques psychosociaux identifiés et pour choisir les méthodes et outils adaptés.**
- **Acquisition de connaissances sur les conditions de l'action et le rôle des différents acteurs concernant la démarche de prévention des risques psychosociaux en cas d'évaluation a priori, de traitement d'une alerte et d'analyse d'AT, MP ou maladie à caractère professionnel.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

La première séquence (2 jours) comprend des apports méthodologiques adaptés au travail de prévention à venir de chaque stagiaire dans une alternance de grand groupe et de sous-groupes.

La seconde séquence (3 jours) est centrée sur l'analyse du travail réalisé par chaque participant, avec des apports complémentaires nécessaires en fonction des difficultés rencontrées.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

5 jours

(2j + 3j)

Vandœuvre-lès-Nancy

21/06/2017 début d'après-midi
au 23/06/2017 à midi

et
13/11/2017 début d'après-midi
au 16/11/2017 à midi

Le nombre de participants est limité à **12** (dont **4** places pour les Carsat)

Responsable pédagogique

Marc Benoit

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex
Tél.: 03 83 50 20 03
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 1325 € nets

(exonération de TVA)

Code **JA1734** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Améliorer les situations de travail sur poste informatisé dans les activités de bureau

Public

Infirmiers en santé au travail, assistants de service santé au travail, préventeurs d'entreprise (animateurs de prévention, fonctionnels « sécurité et santé au travail »...)

Objectifs

- › Détecter les problèmes liés au travail sur écran de visualisation.
- › Participer à l'implantation et à l'aménagement de ces postes de travail.

Contenu

• Population et types de tâches.

• Effets du travail sur écran sur la santé :

- > stress ;
- > vision et fatigue visuelle (avec notions d'éclairagisme) ;
- > troubles musculosquelettiques (généralités, démarche de prévention, spécificité du travail sur écran).

• Recommandations sur l'ergonomie des postes informatisés :

- > réglementation et normalisation ;
- > implantation des postes (relation avec l'environnement lumineux) ;
- > aménagement du poste (mobilier, siège) ;
- > dispositifs d'entrée (pour opérateurs valides et handicapés) ;
- > organisation temporelle du travail ;
- > repères sur l'ergonomie du logiciel.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des travaux pratiques d'aménagement de postes à écran et des analyses sur le terrain de situations de travail sur poste informatisé.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est remise à chaque participant.

3 jours

1 session

Paris

17/05/2017 au matin

au 19/05/2017 au soir

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Alexandre Vasselin

Secrétariat, renseignements, inscriptions

INRS Département Formation,

65, boulevard Richard Lenoir

75011 Paris

Tél.: 03 83 50 20 03

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 795 € nets

(exonération de TVA)

Code **JJ2030** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93

Évaluer et prévenir les risques biologiques, chimiques et radioactifs rencontrés en laboratoire de recherche en biologie

Public

Acteurs des services de santé au travail (médecins, infirmiers et intervenants en prévention des risques professionnels), fonctionnels « sécurité et santé au travail ».

Objectifs

- › Détecter, évaluer et hiérarchiser les risques liés aux agents biologiques, chimiques et radioactifs.
- › Identifier les mesures de prévention des risques biologiques, chimiques et radioactifs.
- › Conduire un plan d'actions et rédiger son document unique.

Contenu

- **Contexte général des laboratoires de recherche en biologie :**
 - > connaissances des laboratoires (conception, organisation, machines et techniques) ;
 - > aspects réglementaires (spécificité des laboratoires).
- **Détection et évaluation des risques spécifiques aux laboratoires de recherche en biologie :**
 - > risques infectieux (les différentes classes de risques en fonction des agents infectieux) ;
 - > risques liés à la manipulation des agents chimiques dangereux ;
 - > risques liés à la manipulation d'agents radioactifs.
- **Moyens techniques de prévention :**
 - > aménagement des locaux et des postes de travail ;
 - > ventilation (poste de sécurité microbiologique, sorbonne) ;
 - > gestion des déchets (déchets infectieux – déchets d'activités de soins à risques infectieux, DASRI –, chimiques) ;
 - > vêtements de travail et équipements de protection individuelle ;
 - > information et formation du personnel ;
 - > rôle du médecin du travail.
- **Conduite d'un plan d'action :**
 - > mise en œuvre des mesures, contrôle de leur efficacité, application de la réglementation et rédaction du document unique.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des échanges, une étude de cas et une table ronde.

Validation

À l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée à chaque participant.

3 jours

1 session

Paris

06/11/2017 début d'après-midi
au 09/11/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **12**

Responsable pédagogique
Julien Hachet

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 30 42

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 795 € nets

(exonération de TVA)

Code **JJ2431** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93



Devenir formateur de formateurs prap

Public

Formateurs de service prévention, d'organisme de formation, de groupement professionnels et de grande entreprise, possédant une expérience confirmée dans le domaine de la formation et de la conduite ou de l'accompagnement de projet de prévention (titulaires du certificat de formateur prap ou équivalence).

Prérequis

Le candidat doit être titulaire du certificat de formateur prap ou équivalence, un dossier de candidature sera envoyé à chaque candidat inscrit sur cette formation. L'INRS retiendra prioritairement les candidatures de formateurs présentant un projet d'activités pérennes ou de consolidation d'activités éphémères par leur autorité d'emploi.

Objectifs

- Proposer, conduire, accompagner la mise en œuvre d'un projet de formation de formateurs dans le cadre de la prévention des risques professionnels.
- Organiser, animer et évaluer une formation de formateurs prap.

Contenu

- Enjeux, modes d'organisation et types de stratégie d'entreprise ou d'établissement en matière de prévention.
- Pilotage d'un projet de prévention.
- Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Outils d'analyse de situation de travail et de détection des risques.
- Principes de construction d'une proposition d'action de formation adaptée et inscrite dans une démarche de prévention d'entreprise.
- Connaissances nécessaires à la conduite d'une formation de formateurs.
- Organisation, animation et évaluation d'une action de formation de formateurs prap.
- Accompagnement individuel en formation.

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise d'accueil (6 jours).

Il s'appuie sur des exposés didactiques et des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation, des échanges et des retours d'expériences.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur de formateurs prap.

12 jours

(4 j + 4 j + 4 j)

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

24/04/2017 début d'après-midi
au 28/04/2017 à midi

et

15/05/2017 début d'après-midi
au 19/05/2017 à midi

et

19/06/2017 début d'après-midi
au 23/06/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **10**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 14 11

E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 3 180 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement
et de restauration sont
à la charge des entreprises.

Code **N06600** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93



Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs prap

Public

Formateurs de formateurs en prévention des risques liés à l'activité physique (prap) de tous secteurs d'activité.

Objectifs

- Actualiser ses compétences de formateur de formateurs prap, compte tenu de l'évolution du dispositif de formation à la prévention des risques liés à l'activité physique.
- Obtenir la certification permettant de former et de certifier des formateurs prap d'entreprise ou d'établissement.

Contenu

- Évolution des différents enjeux.
- Dispositifs de formation prap.
- Référentiels de compétences et de certification.
- Évolution des pratiques et actualités.

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne des exposés et des échanges de pratiques basées sur des expériences de formation réellement conduites par les participants.

Chaque participant doit présenter, en début de formation, un dossier relatant la mise en œuvre d'une action de formation de formateurs prap au sein de son organisme ou établissement.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'INRS un certificat de formateur de formateurs prap « industrie, BTP et commerce » ou « sanitaire et social ».

3 jours

4 sessions

Paris

07/02/2017 au matin
au 09/02/2017 au soir

Paris

04/04/2017 au matin
au 06/04/2017 au soir

Vandœuvre-lès-Nancy

06/06/2017 au matin
au 08/06/2017 au soir

Paris

26/09/2017 au matin
au 28/09/2017 au soir

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 14 11

E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 795 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des entreprises.

Code **N05800** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Devenir formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail

Public

Formateurs d'entreprise ou groupement d'entreprises, formateurs d'organisme de formation.

Prérequis

Ces personnes doivent posséder le certificat de formateur en sauvetage secourisme du travail (SST) en cours de validité (joindre obligatoirement la photocopie recto-verso du certificat de formateur en sauvetage secourisme du travail) et avoir mis en place, dans les trois années précédentes, au moins 30 sessions de formation SST (dont au minimum 15 formations SST).

Pour s'inscrire à cette formation, le candidat doit avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels*, conforme au référentiel national.

Un dossier de candidature sera envoyé à chaque candidat inscrit sur cette formation. L'INRS retiendra prioritairement les candidatures des formateurs présentant un projet de développement d'activité pérenne ou de consolidation d'activité, étayé par leur autorité d'emploi, avec répartition prioritaire sur les régions non dotées de formateurs de formateurs

Objectifs

- Concevoir, animer et évaluer une action de formation de formateurs.
- Actualiser et maintenir les compétences de formateurs en sauvetage secourisme du travail.

Contenu

• Première semaine :

- > appropriation et maîtrise du document de référence et des référentiels (d'activité, de compétences, de certification) ;
- > maîtrise des outils et ressources du réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS ;
- > principe de construction d'une proposition d'action de formation adaptée et inscrite dans une démarche de prévention d'entreprise.

• Seconde semaine :

- > pédagogie et conduite des apprentissages relatifs à la formation des formateurs SST et à leur évaluation ;
- > animation d'un réseau de formateurs SST.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés-débats, des travaux en sous-groupes, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants et des mises en situation pédagogiques simulées.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur de formateurs SST valable 24 mois. Certification recensée à l'inventaire de la Commission nationale de la certification professionnelle (2015), validité 24 mois.

8 jours

(4 j + 4 j)

2 sessions

Vandœuvre-lès-Nancy

27/03/2017 début d'après-midi
au 31/03/2017 à midi
et

10/04/2017 début d'après-midi
au 14/04/2017 à midi

Vandœuvre-lès-Nancy

25/09/2017 début d'après-midi
au 29/09/2017 à midi
et

09/10/2017 début d'après-midi
au 13/10/2017 à midi

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Sophie Girodit

Secrétariat, enseignements,
inscriptions : **Myriam Aymonin**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy

Cedex

Tél.: 03 83 50 87 98

E-mail : secretariat.sst@inrs.fr

Coût 2 120 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des entreprises

Code **N02600** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95



Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail

Public

Formateurs de formateurs d'entreprise ou groupement d'entreprises, formateurs de formateurs d'organisme de formation.

Prérequis

Ces personnes doivent posséder le certificat de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail (SST). Elles doivent avoir préparé, en amont de la session, une présentation d'une action de formation de formateurs SST, qu'elles auront mise en place dans le cadre de leur activité de formateur de formateurs.

Objectif

► Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs SST, compte tenu de l'évolution du dispositif de formation SST.

Contenu

- **Évolution des enjeux et modifications apportées au dispositif (administratives, techniques, pédagogiques) et impact sur les pratiques en matière de formation au sauvetage secourisme du travail.**
- **Rappel et mise en application du contenu du document de référence utilisé lors de la formation des formateurs SST.**
- **Évolution des pratiques et actualités.**
- **Échanges de pratiques et retours d'expériences liées à la formation de formateurs en sauvetage secourisme du travail.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés-débats, des études de cas et des échanges de pratiques issus de l'expérience professionnelle des participants, et sur des mises en situation pédagogiques simulées.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur de formateurs SST valable 24 mois. Certification recensée à l'inventaire de la Commission nationale de la certification professionnelle, validité 24 mois.

3 jours

8 sessions

Vandœuvre-lès-Nancy

13/03/2017 début d'après-midi
au 16/03/2017 à midi

Paris

21/03/2017 au matin
au 23/03/2017 au soir

Paris

06/06/2017 au matin
au 08/06/2017 au soir

Vandœuvre-lès-Nancy

06/06/2017 début d'après-midi
au 09/06/2017 à midi

Vandœuvre-lès-Nancy

12/09/2017 début d'après-midi
au 15/09/2017 à midi

Vandœuvre-lès-Nancy

03/10/2017 début d'après-midi
au 06/10/2017 à midi

Vandœuvre-lès-Nancy

17/10/2017 début d'après-midi
au 20/10/2017 à midi

Paris

4/12/2017 début d'après-midi
au 7/12/2017 à midi

Le nombre de participants est limité à **14** sur le site de Lorraine et **12** sur Paris

Responsable pédagogique

Sophie Girodit

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Myriam Aymonin**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex
Tél.: 03 83 50 87 98
E-mail : secretariat.sst@inrs.fr

Coût 795 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des entreprises

Code **N02801** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95

Devenir formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail pour les titulaires de l'unité d'enseignement PAE formateur de formateurs

**NOUVEAU**

Public

Formateurs SST d'entreprise ou d'organisme de formation, par ailleurs titulaires de l'unité d'enseignement PAE formateur de formateurs du Ministère de l'Intérieur

Prérequis

- > Ces personnes doivent posséder le certificat de formateur en sauvetage secourisme du travail (SST) en cours de validité (joindre obligatoirement la photocopie recto-verso du certificat de formateur en sauvetage secourisme du travail)
- > Les candidats devront également être titulaires de l'unité d'enseignement Pédagogie Appliquée à l'Emploi (PAE) de formateur de formateurs délivré par le Ministère de l'Intérieur ou, pour les personnes formées avant 2012, du Brevet National Instructeur Secourisme (BNIS)
- > Pour s'inscrire à cette formation, le candidat doit avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels*, conforme au référentiel national.

Un dossier de candidature sera envoyé à chaque candidat inscrit sur cette formation. L'INRS retiendra prioritairement les candidatures des formateurs présentant un projet de développement d'activité pérenne ou de consolidation d'activité, étayé par leur autorité d'emploi, avec répartition prioritaire sur les régions non dotées de formateurs de formateurs

Objectifs

- > Concevoir, animer et évaluer une action de formation de formateurs SST.
- > Actualiser et maintenir les compétences de formateurs en sauvetage secourisme du travail.

Contenu

• Première semaine :

- > appropriation et maîtrise du document de référence et des référentiels (d'activité, de compétences, de certification) ;
- > maîtrise des outils et ressources du réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS, connaissance du réseau ;
- > principe de construction d'une proposition d'action de formation adaptée et inscrite dans une démarche de prévention d'entreprise, maîtrise des compétences de base en prévention.

• Seconde semaine :

- > pédagogie et conduite des apprentissages relatifs à la formation des formateurs SST et à leur évaluation ;
- > animation d'un réseau de formateurs SST.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés-débats, des travaux en sous-groupes, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants et des mises en situation pédagogiques simulées.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur de formateurs SST valable 24 mois.

Certification recensée à l'inventaire de la Commission nationale de la certification professionnelle, validité 24 mois.

5 jours

(3 j + 2 j)

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

06/06/2017 début d'après-midi
au 09/06/2017 à midi
et

19/06/2017 début d'après-midi
au 21/06/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **12**

Responsable pédagogique

Sophie Girodit

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Myriam Aymonin**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027

54519Vandœuvre-lès-Nancy

Cedex

Tél.: 03 83 50 87 98

E-mail : secretariat.sst@inrs.fr

Coût 1325 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement
et de restauration sont
à la charge des entreprises

Code **N02601** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 95



Devenir formateur de formateurs d'acteurs prévention secours pour les personnels intervenant à domicile

Public

Formateurs d'organismes de formation travaillant pour le secteur de l'aide et du soin à domicile.

Prérequis

Les candidats doivent être titulaires du certificat de formateur d'acteurs prévention secours intervenant à domicile.

Objectifs

- Accompagner une structure de l'aide et du soin à domicile dans une démarche de prévention des risques professionnels.
- Organiser, animer et évaluer des formateurs d'acteurs prévention secours intervenant à domicile.

Contenu

- Secteur de l'aide et du soin à domicile : enjeux socio-économiques.
- Enjeux, modes d'organisation et types de stratégie de structure et d'établissement en matière de prévention.
- Pilotage d'un projet de prévention.
- Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Outils d'analyse de situation de travail et de détection des risques.
- Principes de construction d'une proposition d'action de formation adaptée et inscrite dans une démarche de prévention d'entreprise.
- Connaissances nécessaires à la conduite d'une formation de formateurs d'acteurs prévention secours intervenant à domicile.
- Organisation, animation et évaluation d'une action de formation de formateurs d'acteurs prévention secours intervenant à domicile.
- Accompagnement individuel en formation.

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application dans l'entreprise d'accueil (2 jours).

Il s'appuie sur des exposés didactiques et des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation, des échanges et des retours d'expériences.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur de formateurs d'acteurs prévention secours intervenant à domicile.

8 jours

(4 j + 4 j)

1 session

Paris et Vandœuvre-lès-Nancy

27/11/2017 début d'après-midi
au 01/12/2017 à midi
et

11/12/2017 début d'après-midi
au 15/12/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **12**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, enseignements,
inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 14 11

E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 2120 € nets

(exonération de TVA)

Code **N08600** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 95

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs d'acteurs prévention secours pour les personnels intervenant à domicile



Public

Formateurs de formateurs d'acteurs prévention secours intervenant à domicile, certifiés.

Objectifs

- › Actualiser ses compétences de formateur de formateurs d'acteurs prévention secours intervenant à domicile.
- › Obtenir la certification permettant de former et de certifier des formateurs d'acteurs prévention secours intervenant à domicile.

Contenu

- Évolution des différents enjeux.
- Dispositifs de formation d'acteurs prévention secours.
- Référentiels de compétences et de certification.
- Évolution des pratiques et actualités.

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne des exposés et des échanges de pratiques basées sur des expériences de formation réellement conduites par les participants.

Chaque participant doit présenter, en début de formation, un dossier relatant la mise en œuvre d'une action de formation de formateurs d'acteurs prévention secours intervenant à domicile au sein de son organisme ou établissement.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'INRS un certificat de formateur de formateurs d'acteurs prévention secours intervenant à domicile.

3 jours
1 session

Paris

09/05/2017 au matin
au 11/05/2017 au soir

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique
Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 14 11

E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 795 € nets
(exonération de TVA)

Code **N08800** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels et à la mission de salarié désigné compétent

Public

Formateurs amenés à dispenser les formations « Évaluer les risques professionnels » (EvRP) et « Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail » (SDC), selon les référentiels nationaux de compétences de l'Assurance maladie Risques professionnels et de l'INRS.

Prérequis

Les participants doivent justifier de prérequis définis dans le dossier de candidature. Les inscriptions seront validées en commission après examen des dossiers de candidature accompagnés des pièces justificatives.

Objectif

- › Concevoir, animer et évaluer les actions de formation « Évaluer les risques professionnels » et « Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail ».

Contenu

- **La transmission des valeurs et des bonnes pratiques de l'Assurance maladie Risques professionnels et de l'INRS** :
 - > la démarche prévention et les conditions nécessaires à sa réussite ;
 - > la mise en œuvre d'une démarche participative et l'intégration de la pluridisciplinarité.
- **L'appropriation du contenu du référentiel national de compétences de la formation « Évaluer les risques professionnels ».**
- **L'appropriation du contenu du référentiel national de compétences de la formation « Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail ».**
- **La mise en œuvre de formations conformes aux référentiels** :
 - > la conception, l'animation et l'évaluation ;
 - > la prise en compte des attentes des participants et du contexte des entreprises.

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues. Il s'appuie sur des exposés, des débats et des mises en situation pédagogiques.

Validation

À l'issue de la formation, pour les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives, l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS leur délivrent un certificat de « Formateur EvRP / SDC » dont la validité est permanente.

6,5 jours

(4j + 2,5j)

2 sessions

Vandœuvre-lès-Nancy

20/03/2017 début d'après-midi
au 24/03/2017 à midi
et

18/04/2017 au matin
au 20/04/2017 à midi

Vandœuvre-lès-Nancy

04/09/2017 début d'après-midi
au 08/09/2017 à midi
et

26/09/2017 au matin
au 28/09/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **8**

Responsable pédagogique

Cécile Richard

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Dominique Armand**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex
Tél.: 03 83 50 21 69
E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 1722,50 € nets

(exonération de TVA)

Code **N13302** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 95

Devenir formateur en prévention des risques chimiques

Public

Tout formateur spécialisé en prévention des risques liés aux agents chimiques dangereux, dont les agents cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR).

Prérequis

Les participants doivent justifier d'une expérience en formation d'adultes et en prévention du risque chimique.

Le cursus **C@1501** *Acquérir les notions de base sur les produits chimiques*, **C@1502** *Évaluer les risques liés aux agents chimiques*, **CC1503** *Prévenir les risques liés aux agents chimiques peut servir de prérequis en prévention du risque chimique*.

Les inscriptions seront validées après examen du dossier de candidature.

Objectif

➤ Construire, réaliser et animer des séquences de formation sur la prévention des risques chimiques à destination de chefs d'entreprise (TPE/PME) et de référents risque chimique, selon le référentiel proposé par l'INRS.

Contenu

- **Présentation du référentiel.**
- **Rappels des fondamentaux relatifs à la prévention du risque chimique.**
- **Construction de séquences de formation à destination des différents publics (chefs d'entreprise de TPE/PME et référents risque chimique).**
- **Exploitation des outils et données bibliographiques de l'INRS.**
- **Modalités d'évaluation des séquences de formation.**

Méthodes pédagogiques

Le stage est organisé essentiellement par ateliers.

Validation

À l'issue de la formation, l'INRS délivre une attestation de formation à chaque participant.

4 jours

1 session

Paris

11/12/2017 début d'après-midi
au 15/12/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **12**

Responsable pédagogique

Gaëlle Avon

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Sylvie Braudel**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 30 42

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 1060 € nets

(exonération de TVA)

Code **FF1530** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante

Sous-section 3

Public

Formateurs et personnes compétentes dans le domaine de l'amiante et de la prévention des risques, dispensant des formations relatives à la prévention du risque amiante pour les activités relevant de l'article R. 4412-94 -1 du Code du travail et ce, pour le compte d'organismes de formation certifiés.

Prérequis

Les participants doivent justifier de prérequis définis dans le dossier de candidature, conformément à l'arrêté du 23 février 2012.

Les inscriptions seront validées après examen du dossier de candidature, lors des commissions constituées par la direction générale du travail (DGT), l'INRS et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

Objectifs

- Maîtriser les aspects réglementaires de la prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante.
- Maîtriser les aspects méthodologiques, organisationnels et techniques de la prévention des risques liés à l'exposition à l'amiante.
- Prévoir et mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques, de la réglementation et des options techniques.
- Construire, animer et évaluer des sessions de formation conformes à l'arrêté du 23 février 2012.

Contenu

- **Problématique du risque amiante, enjeux.**
- **Danger amiante, risques professionnels et environnementaux.**
- **Dispositions réglementaires :**
 - > Code du travail, Code de la santé publique, Code de l'environnement.
- **Rôle et responsabilités des principaux acteurs de la prévention.**
- **Prévention du risque amiante dans toutes les phases de l'opération de retrait, de l'appel d'offres au repli du chantier et à la restitution des locaux :**
 - > repérage de l'amiante ;
 - > contrôle de pollution de l'air ;
 - > évaluation des risques amiante et autres risques du chantier ;
 - > mesures de prévention, organisation technique et humaine ;
 - > aérodynamique des chantiers ;
 - > gestion des déchets.
- **Arrêté du 23 février 2012.**
- **Référentiels de compétences et de certification.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

Les stagiaires devront produire un travail d'intersession. Le temps de production du travail demandé est estimé à environ 5 jours.

La formation est co-animée par des formateurs de l'INRS et de l'OPPBTP.

Validation

À l'issue de la formation, l'INRS et l'OPPBTP délivrent aux participants qui ont satisfait aux épreuves de validation une attestation de compétence à concevoir et animer des formations amiante, sous-section 3, conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 février 2012. En cas d'échec à l'une des épreuves de validation, il est proposé un unique rattrapage pour chaque épreuve concernée.

Certification recensée à l'inventaire de la Commission nationale de la certification professionnelle (2015). Validité de 36 mois.

10 jours

(5 j + 5 j)

2 sessions

Paris et lieu à déterminer

13/03/2017 au matin
au 17/03/2017 au soir
et

24/04/2017 au matin
au 28/04/2017 au soir

Paris et lieu à déterminer

18/09/2017 au matin
au 22/09/2017 au soir
et

06/11/2017 au matin
au 10/11/2017 au soir

Le nombre de participants
est limité à **10**

Responsables pédagogiques

Gaëlle Avon, Cécile Richard

Secrétariat, enseignements,
inscriptions : **Dominique Armand**

INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy

Cedex

Tél.: 03 83 50 21 69

Email :

formation.amiante@inrs.fr

Coût 3122 € nets

(exonération de TVA)

Coût du rattrapage

d'une épreuve 271 € nets

(exonération de TVA)

Code **N07300** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 95

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques liés à l'amiante

Sous-section 3

Public

Stage exclusivement réservé aux formateurs certifiés dispensant les formations à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 3, selon l'arrêté du 23 février 2012.

Objectif

- Maintenir et actualiser les compétences acquises lors de la formation initiale
N07300 Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante, sous-section 3.

Contenu

- **Retours d'expériences entre formateurs certifiés et échanges de pratiques :**
 - > intégration des évolutions dans les stratégies pédagogiques ;
 - > plateforme pédagogique.
- **Évolution des différents textes réglementaires :**
 - > Code du travail, Code de la santé publique, Code de l'environnement...
- **Veilles et études scientifiques.**
- **Perspectives d'évolutions techniques et technologiques.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des travaux préparatoires, des exposés-débats, des échanges entre stagiaires, des travaux en groupes avec mise en commun des productions.

Validation

À l'issue du stage, l'INRS et l'OPPBTB délivrent aux participants qui ont satisfait aux exigences de l'arrêté du 23 février 2012 une attestation de compétences prorogeant de 3 ans la capacité à exercer.

Certification recensée à l'inventaire de la Commission nationale de la certification professionnelle (2015).

3 jours

3 sessions

Paris

14/02/2017 au matin
au 16/02/2017 au soir

Paris

19/04/2017 au matin
au 21/04/2017 au soir

Paris

12/09/2017 au matin
au 14/09/2017 au soir

Le nombre de participants est limité à **16**

Responsables pédagogiques

Gaëlle Avon, Cécile Richard

Secrétariat, renseignements,

inscriptions : **Dominique Armand**

INRS Département Formation,

Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy

Cedex

Tél.: 03 83 50 21 69

Email :

formation.amiante@inrs.fr

Coût 795 € nets

(exonération de TVA)

Code **N07500** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95



Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante

Sous-section 4

Public

Formateurs souhaitant dispenser la formation à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4, selon l'arrêté du 23 février 2012 et selon le référentiel national de compétences de l'Assurance maladie Risques professionnels et de l'INRS.

Prérequis

Les participants doivent justifier de prérequis définis dans le dossier de candidature. Les inscriptions seront validées en commission après examen des dossiers de candidature accompagnés des pièces justificatives.

Objectifs

- › Être en mesure d'inscrire les formations des différents publics dans le cadre d'une démarche globale de prévention des risques liés à l'amiante.
- › Concevoir, animer et évaluer une action de formation adaptée aux différents publics amiante sous-section 4.
- › Concevoir un déroulé pédagogique conforme au dispositif national.
- › S'approprier le document de référence national.

Contenu

- Points structurants du dispositif et impact sur les pratiques de formation.
- Enjeux et problématique du risque amiante.
- Dispositions réglementaires.
- Prévention du risque amiante dans les différentes phases de l'intervention, de l'appel d'offres à la restitution des locaux.

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues.

Les stagiaires devront produire un travail d'intersession. Le temps de production du travail demandé est estimé à environ 5 jours.

La formation est co-animée par des formateurs de l'INRS et de l'OPPBTB (organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics).

Validation

À l'issue de la formation, les participants qui ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de « Formateur en prévention des risques liés à l'amiante, sous-section 4 » délivré par l'INRS et l'OPPBTB, valable 36 mois.

En cas d'échec à l'une des épreuves de validation, il est proposé un unique rattrapage pour chaque épreuve concernée.

10 jours

(5 j + 5 j)

2 sessions

Paris et lieu à déterminer

27/03/2017 au matin
au 31/03/2017 au soir
et

15/05/2017 au matin
au 19/05/2017 au soir

Paris et lieu à déterminer

02/10/2017 au matin
au 06/10/2017 au soir
et

20/11/2017 au matin
au 24/11/2017 au soir

Le nombre de participants est limité à 10

Responsable pédagogique

Cécile Richard

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Dominique Armand**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex
Tél.: 03 83 50 21 69
E-mail :
formation.amiante@inrs.fr

Coût 3122 € nets

(exonération de TVA)

Coût du rattrapage d'une

épreuve 271 € nets

(exonération de TVA)

Code **N07301** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 95



Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux

Public

Formateurs amenés à dispenser la formation S'initier à la prévention des risques psychosociaux, selon le référentiel de l'Assurance maladie Risques professionnels et de l'INRS.

Prérequis

Les candidats doivent :

- > avoir suivi et réussi l'autoformation en ligne @01001 *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou la formation *Obtenir des compétences de base en prévention dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale* ;
- > témoigner d'une expérience d'au moins deux ans en formation à la prévention des risques professionnels et justifier d'une expérience significative en matière de relations sociales, mise en œuvre dans une action de prévention ;
- > pouvoir justifier d'un projet de formation d'initiation aux risques psychosociaux (RPS). Les inscriptions seront validées après vérification des justificatifs des formations suivies et des expériences requises.

Objectifs

- > Identifier les RPS comme un risque professionnel.
- > Acquérir des connaissances sur les RPS sur le plan scientifique et juridique.
- > Mettre en œuvre une action de formation en initiation à la prévention des risques psychosociaux : sensibiliser les acteurs de l'entreprise aux causes et effets des RPS et faire connaître les ressources dédiées à la prévention des RPS.

Contenu

- **Définition des RPS** : stress, violence interne, violence externe, souffrance éthique, facticité émotionnelle...
- **Causes, effets et atteintes à la santé des RPS.**
- **Approches juridique et réglementaire.**
- **Niveaux de prévention** (primaire, secondaire et tertiaire) et **exemples d'action de prévention des RPS.**
- **Conditions sociales et techniques de la mise en œuvre de la formation S'initier à la prévention des risques psychosociaux.**
- **Descriptif des principales ressources** (acteurs, produits d'information, outils...) relatives à la prévention des risques psychosociaux.
- **Accompagnement dans l'élaboration d'un projet de formation S'initier à la prévention des risques psychosociaux.**

Méthodes pédagogiques

Les connaissances spécifiques sur les risques psychosociaux sont apportées sous forme d'exposés. Les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une action de formation dédiée aux risques psychosociaux sont abordées via des exercices de groupe, un cas pratique et un accompagnement à l'élaboration d'un projet personnel de formation à l'initiation à la prévention des RPS.

Le stage se déroule en 2 séquences discontinues : 4 jours pour la première séquence et 2 jours pour la seconde séquence (soit 6 jours), permettant un travail d'interséquences consistant en l'élaboration d'un projet de formation.

Validation

La validation de la formation se fait en différé par un jury qui analyse le projet individuel de formation.

Une attestation de compétences est ensuite envoyée par voie postale.

Si le candidat a acquis l'ensemble des compétences indiquées sur l'attestation, il reçoit, à terme, un certificat de « Formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux », délivré par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS et recensé à l'inventaire de la Commission nationale de la certification professionnelle (validité permanente).

6 jours

(4 j + 2 j)

4 sessions

Paris

09/01/2017 début d'après-midi
au 13/01/2017 à midi
et

08/03/2017 au matin
au 09/03/2017 au soir

Vandœuvre

24/04/2017 début d'après-midi
au 28/04/2017 à midi
et

21/06/2017 au matin
au 22/06/2017 au soir

Paris

15/05/2017 début d'après-midi
au 19/05/2017 à midi
et

04/07/2017 au matin
au 05/07/2017 au soir

Vandœuvre

25/09/2017 début d'après-midi
au 29/09/2017 à midi
et

15/11/2017 au matin
au 16/11/2017 au soir

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Vinciane Saint-Paul

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Valérie Pestelard**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex

Tél.: 03 83 50 20 03

E-mail : secretariat.forl@inrs.fr

Coût 1590 € nets

(exonération de TVA)

Code **N12302** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95



Devenir formateur de personne ressource du projet de prévention des TMS et de chargé de prévention des TMS

Public

Formateurs d'organisme de formation souhaitant se faire habilitier afin de dispenser les formations « Devenir personne ressource TMS de l'établissement » et « Devenir chargé de prévention des TMS de l'établissement » selon le référentiel de compétences établi par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS.

Prérequis

L'inscription à cette formation nécessite de remplir un dossier de candidature téléchargeable sur le site www.inrs.fr.

Les participants doivent :

- > avoir préalablement suivi et réussi l'autoformation en ligne @01001 *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou la formation *Évaluer les risques professionnels* dispensée par les services de prévention des caisses régionales de Sécurité sociale et par les organismes de formation habilités par le réseau Assurance maladie Risques professionnels et INRS ;
- > justifier d'une expérience d'intervention en entreprise dans le domaine de la prévention des troubles musculosquelettiques d'au moins deux ans respectant certains principes structurants (nécessité d'une approche globale, promotion de démarches participatives, développement dans l'entreprise d'une politique de préservation de la santé des salariés, transformation des situations de travail dans le respect des principes généraux de prévention) ;
- > justifier d'une formation pédagogique et d'une pratique régulière d'au moins deux ans de la formation pour adultes. Ils doivent justifier d'une base minimale de 15 jours de face-à-face par an.

Objectifs

- Être en mesure d'inscrire les formations de personne ressource / chargé de prévention TMS dans le cadre du programme TMSpros piloté par la direction des risques professionnels de la CNAMTS.
- S'approprier le document de référence du dispositif de formation à la prévention des TMS.
- Concevoir, animer et évaluer une action de formation de personne ressource / chargé de prévention TMS
- Concevoir un déroulé pédagogique et des supports pédagogiques adaptés aux objectifs du dispositif.

Contenu

- **Points structurants du dispositif** (administratifs, techniques, pédagogiques) et **impact sur les pratiques en matière de formation.**
- **Document de référence** : référentiel de compétences, référentiel d'évaluation.
- **Conception d'une action de formation** : organisation, animation et évaluation de l'action.
- **Conditions de réussite pour le déploiement du dispositif de formation.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application visant l'élaboration de séquences pédagogiques et l'élaboration du déroulé pédagogique. Il s'appuie sur des exposés didactiques, des échanges de pratiques et des retours issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation de situations pédagogiques.

Validation

À l'issue de la formation, les participants qui ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives reçoivent un certificat de « formateur de personne ressource TMS de l'établissement » / « formateur de chargé de prévention des TMS de l'établissement » délivré par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS. Certification recensée à l'inventaire de la Commission nationale de la certification professionnelle (2015), validité permanente.

8 jours

(4 j + 4 j)

1 session

Paris

19/06/2017 début d'après-midi
au 23/06/2017 à midi
et

25/09/2017 début d'après-midi
au 29/09/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **12**

Responsable pédagogique

Alexandre Vasselín

Secrétariat, renseignements,
inscriptions

INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 03 83 50 20 03

E-mail : secretariat.forp@inrs.fr

Coût 2120 € nets

(exonération de TVA)

Code **N11302** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur prap pour les personnels d'entreprise



Public

Formateurs d'organisme de formation, formateurs indépendants et formateurs de grande entreprise proposant des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) aux personnels des entreprises des secteurs industrie, BTP et commerce.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou la formation Obtenir des compétences de base en prévention dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

Le responsable hiérarchique du candidat doit impérativement avoir suivi la journée d'information **RR2801** *Assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement*.

Objectifs

- Élaborer et animer un projet de formation-action prap intégré à une démarche de prévention dans une entreprise ; mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage et d'évaluation des risques liés à l'activité physique, proposer des améliorations des situations de travail et participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.
- Concevoir et animer une formation-action du personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique.

Contenu

- **Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation-action à la prévention.**
- **Place de l'activité physique dans l'activité de travail.**
- **Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.**
- **Risques d'atteinte à la santé :** facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- **Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.**
- **Analyse des déterminants de l'activité physique.**
- **Formalisation et hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.**
- **Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique pour les salariés des secteurs industrie, BTP et commerce.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise (1 jour + 2 jours).

Il s'appuie sur des exposés théoriques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, une expérimentation de méthodes et d'outils, des échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en interséquences, et sur un plan d'actions personnalisé.

Validation

À l'issue de la formation, les candidats ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de « Formateur prap – industrie, BTP et commerce ».

10 jours

(3 j + 3 j + 4 j)

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

13/02/2017 début d'après-midi
au 16/02/2017 à midi
et

13/03/2017 début d'après-midi
au 16/03/2017 à midi
et

10/04/2017 début d'après-midi
au 14/04/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **12**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 14 11

E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 2 650 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement
et de restauration sont
à la charge des entreprises.

Code **N03300** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93



Devenir formateur prap pour les personnels des établissements du milieu sanitaire et social

Public

Formateurs d'organisme de formation, formateurs d'établissement et formateurs indépendants proposant des formations à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) à des personnels des établissements du secteur sanitaire et social.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent avoir suivi et réussi l'autoformation **@01001** *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou la formation Obtenir des compétences de base en prévention dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

Le responsable hiérarchique du candidat doit impérativement avoir suivi la journée d'information **RR2801** *Assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement*.

Objectifs

- Participer à la réalisation et à l'animation d'un projet de formation-action prap intégré à la démarche de prévention de l'établissement.
- Mettre en œuvre une démarche de repérage et d'évaluation des risques liés à l'activité physique, proposer des améliorations des situations de travail et participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation.
- Organiser et dispenser une formation-action prap des soignants et aidants.
- Former les salariés à être acteurs de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.

Contenu

- **Risques liés à l'activité physique, troubles musculosquelettiques : définition et facteurs déterminants.**
- **Différents facteurs de risques biomécaniques, facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.**
- **Méthodes d'analyse du travail.**
- **Différents outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.**
- **Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.**
- **Formation aux techniques gestuelles.**
- **Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation.**
- **Conception d'une action de formation.**
- **Organisation, animation et évaluation d'une action de formation-action.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application dans l'établissement du participant (1jour + 2jours).

Il s'appuie sur des exposés théoriques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des expérimentations des différentes méthodes et outils, des échanges sur les pratiques menées en situation réelle et sur un plan d'actions personnalisé.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de « Formateur prap – sanitaire et social ». Certification recensée à l'inventaire de la Commission nationale de la certification professionnelle, validité 36 mois

12 jours

(4j + 4j + 4j)

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

11/09/2017 début d'après-midi
au 15/09/2017 à midi
et

09/10/2017 début d'après-midi
au 13/10/2017 à midi
et

13/11/2017 début d'après-midi
au 17/11/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **12**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél.: 01 40 44 14 11
E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 3180 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement
et de restauration sont
à la charge des entreprises.

Code **N04300** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93

1. Certains établissements exigent que le formateur prap soit titulaire d'une qualification professionnelle « santé » pour animer des formations en direction de leurs personnels.

Élargir ses compétences de formateur prap des secteurs industrie, BTP et commerce au secteur sanitaire et social



Public

Exclusivement réservé aux formateurs à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap) des secteurs industrie, BTP et commerce (titulaires des certificats de formateur prap), désireux de proposer des formations-actions en direction des personnels d'établissements ou des structures du secteur sanitaire et social.

Objectifs

- › Organiser et dispenser une formation-action prap des soignants et des aidants intégrée dans une démarche de prévention.
- › Participer à l'animation du projet de prévention des risques liés à l'activité physique de l'établissement, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs.
- › Former les salariés à être acteurs de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.

Contenu

- **Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de prévention en établissement.**
- **Activité physique professionnelle, contraintes gestuelles et posturales.**
- **Risques d'atteinte à la santé :** facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- **Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.**
- **Analyse des déterminants de l'activité physique.**
- **Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.**
- **Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation.**
- **Formation aux techniques gestuelles.**

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne exposés théoriques et études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de « Formateur prap – sanitaire et social ». Certification recensée à l'inventaire de la Commission nationale de la certification professionnelle, validité 36 mois

4 jours**1 session****Vandœuvre-lès-Nancy**12/06/2017 début d'après-midi
au 16/06/2017 à midiLe nombre de participants
est limité à **12**

Responsable pédagogique

Patrick BozierSecrétariat, renseignements,
inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 14 11

E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 1060 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement
et de restauration sont
à la charge des entreprises.Code **N04400** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93

Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap en établissement recevant des personnes polyhandicapées

Public

Exclusivement réservé aux formateurs « prap sanitaire et social » certifiés, intervenant dans un établissement de santé spécialisé dans l'accueil des enfants et des adultes polyhandicapés.

Objectif

➤ Adapter la formation-action prap aux personnels des établissements recevant des personnes polyhandicapées.

Contenu

- **Organisation du travail dans les établissements recevant des personnes polyhandicapées** : enjeux et compétences.
- **Données démographiques et épidémiologiques spécifiques au polyhandicap.**
- **Étude de la spécificité de la prise en charge d'une personne polyhandicapée dans le cadre d'une approche globale.**
- **Étude des pratiques au quotidien des professionnels sur le plan de l'approche physique et relationnelle des personnes polyhandicapées.**
- **Particularités des installations orthopédiques.**
- **Activité des personnes polyhandicapées et techniques de mobilisations adaptées.**
- **Optimisation des aides techniques et recherche de solutions applicables sur le terrain.**

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne apports de connaissances, échanges sur les pratiques professionnelles et exercices pédagogiques.

Validation

À l'issue de la formation, l'INRS délivre aux participants une attestation de formation validant les compétences acquises.

4 jours

1 session

Lyon

20/11/2017 début d'après-midi
au 24/11/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **10**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Myriam Aymonin**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex
Tél.: 03 83 50 87 98
E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 1060 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement
et de restauration sont
à la charge des entreprises.

Code **FF2872** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 95

Se spécialiser dans l'utilisation des aides techniques dans le secteur sanitaire et social

Public

Exclusivement réservé aux formateurs « prap sanitaire et social » et aux formateurs « Acteurs prévention secours intervenant à domicile ».

Objectifs

- Connaître et maîtriser l'utilisation des principales aides techniques du secteur sanitaire et social.
- Former les personnels à l'utilisation de ces aides techniques.

Contenu

- Les différentes techniques de mobilisation (rappel).
- Les aides techniques manuelles :
 - > caractéristiques ;
 - > mode d'emploi.
- Les aides techniques mécanisées :
 - > caractéristiques ;
 - > mode d'emploi.
- Adaptation des aides techniques aux différentes situations de travail et au potentiel des personnes.

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne apports de connaissances, échanges sur les pratiques professionnelles et exercices pédagogiques.

Validation

À l'issue de la formation, l'INRS délivre aux participants une attestation de formation validant les compétences acquises.

3 jours

1 session

Bergerac

27/06/2017 au matin
au 29/06/2017 au soir

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Myriam Aymonin**
INRS Département Formation,
Rue du Morvan
CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy
Cedex
Tél.: 03 83 50 87 98
E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 795 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement et de restauration sont à la charge des entreprises.

Code **FF2873** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 95



Élargir ses compétences de formateur prap au secteur de la petite enfance

Public

Exclusivement réservé aux formateurs à la prévention des risques liés à l'activité physique (prap), titulaires des certificats de formateur prap « industrie, BTP et commerce » (IBC) ou « sanitaire et social » (2S), désireux de proposer des formations-actions en direction des personnels travaillant dans le secteur de la petite enfance.

Objectifs

- › Organiser et dispenser une formation-action prap des assistants maternels, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), personnels des crèches et de toute personne travaillant dans le secteur de la petite enfance, intégrée dans une démarche de prévention.
- › Participer à l'animation du projet de prévention des risques liés à l'activité physique de l'habitation d'accueil, de l'établissement ; mobiliser et sensibiliser les différents acteurs et principalement les parents.
- › Former les salariés à être acteurs de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des enfants.

Contenu

- **Le secteur professionnel la petite enfance** : spécificité et sinistralité du travail à domicile et en structure accueillant de la petite enfance.
- **Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de prévention dans une activité du secteur de la petite enfance.**
- **Activité physique professionnelle, contraintes gestuelles et posturales.**
- **Risques d'atteintes à la santé** : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- **Outils de détection des situations pouvant nuire à la santé.**
- **Analyse des déterminants de l'activité physique.**
- **Outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.**
- **Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation.**
- **Formation aux techniques gestuelles adaptées à l'enfant.**

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne exposés théoriques et études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation de méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle et s'appuie sur un plan d'actions personnalisé.

Validation

Cette formation étant reconnue comme maintien et actualisation des connaissances pour les formateurs Prap IBC et 2S, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS, un certificat de formateur Prap IBC ou 2S.

4 jours**1 session****Vandœuvre-lès-Nancy**19/06/2017 début d'après-midi
au 23/06/2017 à midiLe nombre de participants
est limité à **10**

Responsable pédagogique

Patrick BozierSecrétariat, renseignements,
inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 14 11

E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 1060 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement
et de restauration sont
à la charge des entreprisesCode **FF2874** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93

Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap pour les activités de bureau

Public

Stage exclusivement réservé aux formateurs prap appelés à mener des actions de prévention et de formation à destination des personnels de bureau.

Objectif

➤ Adapter la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique à la spécificité des activités de bureau.

Contenu

• Travail sur écran :

- > notions de physiologie ;
- > effets sur la santé (fatigue visuelle, troubles musculosquelettiques, stress) ;
- > recommandations ;
- > travaux pratiques d'implantation et d'aménagement.

• Aménagement des bureaux :

- > données ergonomiques.

• Activités physiques d'entretien et de compensation des astreintes provoquées par le travail à dominante statique.

• Connaissance de la grille d'analyse des postes à écran.

• Rôle du formateur prap dans la démarche de prévention de l'entreprise :

- > objectif, contenu et organisation des formations du personnel de bureau.

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne exposés et échanges de pratiques basées sur des expériences de formation réellement conduites par les participants.

Validation

À l'issue de la formation, l'INRS délivre aux participants une attestation de formation validant les compétences acquises.

4 jours

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

24/04/2017 début d'après-midi
au 28/04/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **10**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Myriam Aymonin**

INRS Département Formation,
Rue du Morvan

CS 60027

54519 Vandœuvre-lès-Nancy

Cedex

Tél.: 03 83 50 87 98

E-mail : secretariat.prap@inrs.frr

Coût 1060 € nets

(exonération de TVA)

Les frais d'hébergement
et de restauration sont
à la charge des entreprises

Code **FF2870** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 95



Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social

NOUVEAU

Public

Formateurs d'organisme de formation travaillant dans le secteur médico-social.

Prérequis

Les participants doivent être formateur APS ASD ou formateur PRAP 2S certifié et avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou la formation Obtenir des compétences de base en prévention dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

Objectifs

- › Maîtriser la démarche de prévention des risques professionnels dans le secteur de l'aide et du soin à domicile.
- › Organiser, animer et évaluer une formation des différents acteurs du secteur d'aide à domicile impliqués dans le pilotage et l'animation d'une démarche de prévention des risques professionnels.

Contenu

- Enjeux, modes d'organisation et stratégie des structures d'aide à domicile en matière de prévention.
- Pilotage d'un projet de prévention : démarche de prévention, différentes étapes, planification, leviers et freins.
- Différents acteurs internes et externes.
- Principes de base de management de la prévention.
- Aspects réglementaires de la prévention des risques professionnels dans ce secteur d'activité.
- Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Outils d'analyse de situations de travail et de détection des risques.
- Risques professionnels du métier d'intervenant à domicile.

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues, en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise (2 jours).

Il s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situations pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur en prévention des risques professionnels pour animateurs de prévention et responsables de structure du secteur médico-social, attestant leur aptitude à former et à certifier les professionnels de ce secteur.

8 jours

(4j + 4j)

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

25/09/2017 début d'après-midi
au 29/09/2017 à midi
et

16/10/2017 début d'après-midi
au 20/10/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **10**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél.: 01 40 44 14 11
E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 2120 € nets

(exonération de TVA)

Code **N08304** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social

**NOUVEAU**

Public

Formateurs d'animateur prévention ASD (AP ASD) et formateurs d'animateur prévention HAPA (AP HAPA) certifiés **N08303** et **N08301**.

Objectifs

- Actualiser ses compétences de formateur AP HAPA et ou AP ASD.
- Obtenir la certification permettant de former et de certifier des animateurs prévention du secteur médico-social.

Contenu

- **Enjeux, modes d'organisation et stratégie des structures d'aide à domicile en matière de prévention.**
- **Enjeux, modes d'organisation et stratégies des établissements hébergeant et accueillant des personnes âgées (HAPA).**
- **Pilotage d'un projet de prévention :** démarche de prévention, différentes étapes, planification, leviers et freins.
- **Différents acteurs internes et externes.**
- **Principes de base de management de la prévention.**
- **Aspects réglementaires de la prévention des risques professionnels dans ces secteurs d'activité.**
- **Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.**
- **Outils d'analyse de situations de travail et de détection des risques.**
- **Risques professionnels du métier de soignant et d'intervenant à domicile.**

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne des exposés et des échanges de pratiques basées sur des expériences de formation réellement conduites par les participants.

Chaque participant doit présenter, en début de formation, un dossier relatant la mise en œuvre d'une action de formation de formateurs prévention HAPA ou ASD au sein de son organisme ou établissement.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur en prévention des risques professionnels pour animateurs de prévention et responsables de structure du secteur médico-social, attestant leur aptitude à former et à certifier les professionnels des secteurs.

3 jours**1 session****Paris**

14/03/2017 au matin
au 16/03/2017 au soir

Le nombre de participants est limité à **10**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, renseignements, inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél.: 01 40 44 14 11

E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 795€ nets

(Exonération de TVA)

Code **N08301** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants d'entreprise du transport routier

Public

Formateurs d'organisme de formation travaillant dans le secteur du transport routier marchandise et voyageurs et de la logistique.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels* ou la formation *Obtenir des compétences de base en prévention dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale* (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

Objectifs

- › Maîtriser la démarche de prévention des risques professionnels dans le secteur du transport.
- › Organiser, animer et évaluer une formation des différents acteurs du secteur impliqués dans le pilotage et l'animation d'une démarche de prévention des risques professionnels.

Contenu

- **Enjeux, modes d'organisation et de stratégie des entreprises du transport en matière de prévention.**
- **Pilotage d'un projet de prévention :** démarche de prévention, différentes étapes, planification, leviers et freins.
- **Différents acteurs internes et externes.**
- **Principes de base de management de la prévention.**
- **Aspects réglementaires de la prévention des risques professionnels dans ce secteur d'activité.**
- **Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.**
- **Outils d'analyse de situations de travail et de détection des risques.**
- **Risques professionnels du métier du transport.**
- **Document de référence du dispositif de formation Transport.**
- **Organiser, animer et évaluer une formation d'animateurs prévention et de responsables d'entreprise du transport routier.**

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en deux séquences discontinues, en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise (2 jours).

Il s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situations pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et les dirigeants d'entreprise, attestant leur aptitude à former et à certifier les professionnels du secteur du transport routier.

8 jours

(4 j + 4 j)

1 session

Vandœuvre-lès-Nancy

09/10/2017 début d'après-midi
au 13/10/2017 à midi
et

13/11/2017 début d'après-midi
au 17/11/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **12**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, enseignements,
inscriptions : **Élisabeth Léal**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris
Tél.: 01 40 44 14 11
E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 2120 € nets

(exonération de TVA)

Code **N18300** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93

Devenir formateur d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier



Public

Formateurs d'organisme de formation travaillant dans le secteur du transport routier marchandise et voyageurs et de la logistique.

Prérequis

Dans le cadre de cette formation, le candidat devra être titulaire du certificat de formateur sauvetage secouriste du travail (SST) en cours de validité (copie à joindre au bulletin d'inscription).

Objectif

➤ Organiser, animer et évaluer une formation des personnels du secteur routier.

Contenu

- Enjeux, modes d'organisation et de stratégie des entreprises du transport en matière de prévention.
- Différents acteurs internes et externes.
- Principes de base de management de la prévention.
- Aspects réglementaires de la prévention des risques professionnels dans ce secteur d'activité.
- Principes de base de la démarche ergonomique dans la conduite d'un projet de prévention.
- Outils d'analyse de situations de travail et de détection des risques.
- Risques professionnels du métier du transport.
- Document de référence du dispositif de formation transport routier.
- Organisation, animation et évaluation d'une formation d'acteur prévention secours.

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés didactiques et des mises en situations pratiques.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur d'acteurs prévention secours - transport routier.

5 jours

(3 j + 2 j)

1 session

Paris

21/03/2017 au matin
au 23/03/2017 au soir
et

11/04/2017 au matin
au 12/04/2017 au soir

Le nombre de participants est limité à **12**

Responsable pédagogique

Patrick Bozier

Secrétariat, enseignements,

inscriptions : **Élisabeth Léal**

INRS Département Formation,

65, boulevard Richard Lenoir

75011 Paris

Tél. : 01 40 44 14 11

E-mail : secretariat.prap@inrs.fr

Coût 1325 € nets

(exonération de TVA)

Code **N18301** à reporter sur le bulletin d'inscription en page 93



Devenir formateur Catec®

Public

Formateurs des organismes ou des entreprises en charge de formations à la sécurité pour le travail en espaces confinés dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

Prérequis

Les participants doivent justifier de prérequis définis dans le document de référence rattaché à la recommandation R. 472 du CTN C (Mise en œuvre du dispositif Catec® : certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement).

Les inscriptions seront validées après examen du dossier de candidature. Les formateurs doivent justifier :

- > d'une formation pédagogique et/ou d'une pratique d'au moins deux ans de la formation pour adultes ;
- > d'une expérience des interventions en espaces confinés dans les milieux de l'eau et de l'assainissement d'au moins deux ans (technique par l'exercice d'un métier ou acquise au cours de la formation en tant qu'assistant d'un formateur/intervenant confirmé) ;
- > d'une aptitude médicale pour intervenir en espaces confinés et utiliser les équipements de sécurité mis en œuvre à cette occasion ;
- > du certificat Catec® Surveillant et du certificat Catec® Intervenant ;
- > du suivi et de la réussite à l'autoformation en ligne @01001 *Acquérir des bases en prévention des risques professionnels*, dispensée par l'INRS ;
- > d'une formation aux premiers secours et de la possession d'un certificat valide pour assurer les formations Catec® ;
- > de connaissances sur le balisage et les démarches nécessaires à l'obtention des arrêtés de voirie ;
- > de la maîtrise des détecteurs, des équipements de travail en hauteur (harnais, dispositif antichute, tripode) et de plusieurs appareils respiratoires d'évacuation (au moins 2 différents).

L'ensemble de ces prérequis devra être justifié par les attestations de formation correspondantes ou par des documents attestant l'existence de ces prérequis. Avant la formation, le formateur doit avoir lu les recommandations R. 447 et R. 472, ainsi que les dossiers relatifs au dispositif (document de référence et dossier d'habilitation).

Objectifs

- > Maîtriser les référentiels du dispositif Catec®.
- > Construire, réaliser, animer et évaluer des formations Catec®.
- > Organiser la prévention des risques pour la réalisation des exercices en espace sécurisé réel Catec®.
- > Maîtriser les interventions en espace confiné dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement.
- > Coordonner l'activité d'une équipe lors d'une intervention en espace confiné.

Contenu

- **Enjeux et contexte.**
- **Référentiels, programme, durée, séquençage, choix des méthodes pédagogiques, documentation pédagogique, exercices, épreuves d'évaluation.**
- **Apports de connaissances sur des sujets techniques :**
 - > évaluation des risques et recommandations des partenaires sociaux sur les bonnes pratiques ;
 - > ventilation ;
 - > performances et entretien des appareils de détection.
- **Construction et animation de séquences.**
- **Épreuves de certification Catec®.**

Méthodes pédagogiques

Le stage s'appuie sur des apports didactiques, des études de cas et des échanges.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives se voient délivrer par l'Assurance maladie Risques professionnels et l'INRS un certificat de formateur Catec®.

7 jours

(3,5 j + 3,5 j)

3 sessions

Paris

30/01/2017 début d'après-midi
au 02/02/2017 au soir
et

06/03/2017 début d'après-midi
au 09/03/2017 au soir

Paris

15/05/2017 début d'après-midi
au 18/05/2017 au soir
et

26/06/2017 début d'après-midi
au 29/06/2017 au soir

Paris

16/10/2017 début d'après-midi
au 19/10/2017 au soir
et

20/11/2017 début d'après-midi
au 23/11/2017 au soir

Le nombre de participants

est limité à **12**

Responsable pédagogique

Marie-Hélène Mareux-Husson

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Christine Hartmann**
INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 30 11

E-mail : formation.catec@inrs.fr

Coût 2186 € nets

(exonération de TVA)

Code **N10300** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur Catec®



Public

Formateurs certifiés Catec®.

Prérequis

Les participants doivent justifier de prérequis définis dans le document de référence rattaché à la recommandation R. 472 du CTN C (Mise en œuvre du dispositif Catec® : certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement).

Les inscriptions seront validées après examen du dossier de candidature.

Les formateurs doivent justifier :

- > d'une activité régulière de formateur telle que décrite dans le document de référence du dispositif ;
- > du certificat de formateur Catec® ;
- > du certificat valide d'une formation aux premiers secours ;
- > de la réalisation d'au moins 6 sessions Catec® sur la période de 3 ans, de 2014 à 2017 ;
- > d'une aptitude médicale pour intervenir en espaces confinés et utiliser les équipements de sécurité mis en œuvre à cette occasion.

Le formateur devra indiquer dans un document joint au dossier de candidature les éléments significatifs (et documentés) de l'actualisation de ses compétences ou de réalisations significatives, par exemple : investigation des métiers exercés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, ou travaux de suivi réglementaire, ou veille technique ou bibliographique spécifique, ou formation d'approfondissement (détecteurs, équipements de travail en hauteur (harnais, dispositif antichute, tripode), appareils respiratoires d'évacuation)...

L'ensemble de ces prérequis devra être justifié par les attestations de formation correspondantes ou par des documents attestant l'existence de ces prérequis.

Objectifs

- > Actualiser ses compétences de formateur compte tenu de l'évolution du dispositif de formation.
- > Maintenir la certification de formateur Catec®.

Contenu

- Évolution du document de référence.
- Actualités réglementaires.
- Point sur le dispositif.
- Gestion administrative.
- Travail en binôme de formateurs.
- Messages clefs du dispositif.
- Harmonisation des épreuves certificatives.

Méthodes pédagogiques

Le stage alterne des exposés, des échanges de pratiques basées sur des expériences de formation, des travaux de sous-groupes.

Validation

À l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives voient prolongé par l'INRS leur certificat de formateur Catec® (selon la date anniversaire du premier certificat).

3 jours

1 session

Paris

27/03/2017 début d'après-midi
au 30/03/2017 à midi

Le nombre de participants
est limité à **15**

Responsable pédagogique

Marie-Hélène Mareux-Husson

Secrétariat, renseignements,
inscriptions : **Christine Hartmann**

INRS Département Formation,
65, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris

Tél. : 01 40 44 30 11

E-mail : formation.catec@inrs.fr

Coût 792 € nets

(exonération de TVA)

Code **N10500** à reporter sur le
bulletin d'inscription en page 93

Règlement intérieur

L'INRS est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 11 75 03636, auprès du préfet de Paris, en application de la loi n° 90579 du 04 juillet 1990 et du décret n° 911107 du 23 octobre 1991.

Préambule

Le règlement intérieur est établi conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant la formation professionnelle continue (articles L. 6352-3, L. 6352-4, L. 6352-5 et R. 6352-1 et suivants du Code du travail).

Ce règlement s'applique aux stagiaires de la formation professionnelle qui doivent s'y conformer sans restriction ni réserve ; il est remis aux stagiaires avec le dossier de convocation. Conformément à l'article R. 6352-9, les stagiaires inscrits à des stages de plus de 500 heures élisent des délégués qui assurent leur représentation.

1. Hygiène et sécurité

Mesures générales

Il est demandé aux stagiaires de respecter les lieux dans lesquels ils travaillent et le matériel mis à leur disposition.

Le matériel mis à la disposition des stagiaires ne peut être utilisé que sous la responsabilité d'un formateur ou d'un stagiaire nommé désigné par le responsable de formation.

L'emprunt de matériel appartenant à l'INRS est formellement interdit, sauf autorisation expresse notifiée par écrit par le responsable de formation.

Les stagiaires conservent la responsabilité de leurs objets personnels.

1.1. À l'intérieur de l'espace formation

1.1.1. Hygiène

1.1.1.1. Tous les lieux d'accueil disposent des installations réglementaires d'hygiène et de propreté : les stagiaires doivent en faire un usage de bon aloi et signaler toute défectuosité. Ces locaux, ainsi que le mobilier et le matériel pédagogique, seront conservés par les stagiaires dans un état constant de propreté. Ils ne doivent être utilisés que pour l'usage auquel ils sont destinés.

1.1.1.2. L'INRS est un institut non-fumeur.

1.1.1.3. La consommation de boissons alcoolisées n'est pas autorisée dans l'espace formation.

1.1.1.4. Il est strictement interdit de prendre ses repas dans l'espace formation ou dans les locaux de l'INRS, en dehors du restaurant d'entreprise.

1.1.2. Sécurité

1.1.2.1. Conformément aux articles R. 4227-37 à 41 du Code du travail, les consignes d'incendie, et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.

1.1.2.2. En cas d'incendie ou autre incident, les stagiaires se conformeront aux instructions affichées dans les locaux et à celles qui leur seront données par les animateurs de stage.

1.1.2.3. Afin de se prémunir contre les vols de biens personnels (sacs, vêtements...), les précautions nécessaires doivent être prises par leur propriétaire tant en ce qui concerne les lieux de travail que les lieux de détente ou les véhicules personnels.

L'INRS décline toute responsabilité en cas de vol ou de non-respect des consignes énoncées.

1.2. À l'extérieur de l'espace formation

1.2.1. Si la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement doté d'un règlement intérieur, conformément à la loi du 4 août 1982, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

1.2.2. Le transport des stagiaires, lors des actions qui se déroulent hors des salles de formation, est assuré par l'INRS. Dans ce contexte, l'usage de moyens de transport personnels sort du cadre de la responsabilité du centre de formation.

Les stagiaires doivent informer leur employeur des dispositions particulières qu'ils pourraient prendre pour se rendre sur le lieu de la formation si celui-ci n'est pas le lieu habituel.

2. Règles générales de discipline

2.1. Assiduité

L'assiduité aux cours est requise. Les stages commencent à l'heure définie dans le programme. Le découpage des journées est établi par accord entre l'animateur et les stagiaires, au début de chaque session. Ces derniers s'engagent à respecter les horaires ainsi définis ; toute dérogation éventuelle devra être sollicitée auprès des animateurs.

Les stagiaires s'engagent à participer à l'ensemble des actions prévues au programme du stage.

Toute absence sera mentionnée sur la feuille de présence. La délivrance de l'attestation de stage fera mention de toute absence ou sortie prématurée.

Le cas échéant, ces dernières peuvent interdire la délivrance de diplôme ou de certificat.

En tout état de cause, les sorties ou absences prévisibles doivent être demandées aux animateurs.

2.2. Matériel

Le matériel nécessaire au bon déroulement du stage ainsi que les locaux seront utilisés avec soin et rangés après usage. Toute défectuosité sera à signaler aux animateurs.

Le matériel ne doit pas être emporté, ni utilisé par les stagiaires sans autorisation des animateurs.

2.3. Accident ou maladie

Tout accident du travail survenant pendant la formation doit être aussitôt signalé à l'animateur, qui effectuera les démarches administratives nécessaires. Les arrêts de travail pour maladie sont signalés par le stagiaire auprès de l'employeur qui informe l'INRS.

3. Sanctions disciplinaires

Le stagiaire a l'obligation de discrétion sur les informations qu'il pourra recueillir sur les entreprises ou autres organismes avec lesquels il est en relation dans le cadre de sa formation.

Le stagiaire qui, par son attitude ou son comportement, troublerait le déroulement du stage ou ne respecterait pas le présent règlement intérieur, notamment en cas de comportement fautif envers le personnel de l'établissement, les usagers ou toute autre personne concernée par la formation, pourrait être sanctionné d'après l'échelle suivante :

- avertissement,
- exclusion,

dans le respect de la procédure suivante :

Le Directeur, ou son représentant, convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié du centre de formation de l'INRS. La convocation mentionnée précédemment fait état de cette faculté.

Le Directeur, ou son représentant, indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet

d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans le respect de cette procédure.

Le Directeur, ou son représentant, informe dès le prononcé de l'exclusion l'employeur du stagiaire et, le cas échéant, le directeur de l'organisme collecteur paritaire agréé qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

Si le comportement fautif, ou l'infraction, est constitutif d'un délit (vol, violence, piratage informatique...), l'INRS se réserve le droit d'engager toute poursuite devant les tribunaux compétents.

4. Représentation des stagiaires

4.1. Stages d'une durée supérieure à 500 heures

Pour tous les stages d'une durée supérieure à 500 heures, les stagiaires élisent un délégué titulaire et un délégué suppléant qui seront leur porte-parole auprès de la direction du centre de formation.

Ces délégués ont pour mission :

- de faire toute suggestion pour améliorer le déroulement du stage et les conditions de vie des stagiaires dans le centre ;
- de présenter toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives au déroulement du stage, aux conditions de travail, d'hygiène et de sécurité et à l'application du présent règlement intérieur.

4.2. L'élection des délégués des stagiaires suit la procédure indiquée ci-après

Chaque stagiaire est informé, avant son entrée en stage, qu'il sera amené à participer à l'élection des délégués des stagiaires et, le cas échéant, qu'il pourra se présenter en tant que délégué.

L'élection doit se dérouler au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le démarrage du stage. Cette élection a lieu pendant les heures de formation, sous la présidence du responsable du stage qui informe les participants sur le rôle des délégués, les modalités de l'élection et le recueil des candidatures.

Le vote a lieu au scrutin uninominal à deux tours. Pour être élu, il faut obtenir la majorité absolue au premier tour ou la majorité relative au second tour.

Tous les participants sont éligibles et électeurs.

Chaque bulletin de vote doit comporter les noms des deux candidats : le titulaire et son suppléant.

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage.

Lorsqu'un délégué titulaire cesse ses fonctions, ou se trouve momentanément absent pour une cause quelconque, son remplacement est assuré par le membre suppléant. Si l'un et l'autre ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

Le résultat de l'élection est communiqué par le responsable du stage au Directeur ou à son représentant.

Lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée (défaut de candidature, par exemple), un procès-verbal de carence est établi par le Directeur, ou son représentant, et adressé au Préfet de Région.

Dans l'hypothèse où seul un délégué titulaire aurait pu être élu, il n'y a pas carence totale, donc pas de procès-verbal à établir.

5. Publicité et date d'entrée en vigueur

Le présent règlement est remis à chaque stagiaire.

Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de l'INRS et sur son site internet.

Planning

Formations tous préventeurs

Code	Stage	Durée	Dates	Lieux	Page
@01001	Acquérir des bases en prévention des risques professionnels. <i>Autoformation en ligne</i>	20 h sur 3 mois	Inscription toute l'année	À distance	8
U@2302	Mieux agir au sein du CHSCT : missions et fonctionnement. <i>Autoformation en ligne</i>	4 h	Inscription toute l'année	À distance	16
C@1501	Acquérir les notions de base sur les produits chimiques. <i>Autoformation en ligne</i>	4 h sur 3 mois	Inscription toute l'année	À distance	34
MM1730	Accompagner les services de santé au travail dans le transfert des démarches et outils de prévention des risques psychosociaux (INTRA) NOUVEAU	3 jours	Stage intra à déterminer	À déterminer	30
U@2303	Mieux agir au sein du CHSCT : les enquêtes du CHSCT. <i>Formation accompagnée à distance</i>	15 h sur 4 semaines	04/01/2017 au 31/01/2017 ou 04/09/2017 au 28/09/2017	À distance	17
J@2302	Faire l'état des lieux de l'entreprise en santé sécurité au travail. <i>Formation accompagnée à distance</i>	28 h sur 5 semaines	16/01/2017 au 17/02/2017 ou 29/05/2017 au 30/06/2017	À distance	11
RR2801	 Assurer les conditions de réussite d'une formation-action prap en entreprise ou en établissement	1 jour	26/01/2017 ou 01/06/2017	Paris	21
U@2306	Mieux agir au sein du CHSCT : la promotion de la prévention. <i>Formation accompagnée à distance</i>	15 h sur 4 semaines	01/02/2017 au 28/02/2017 ou 01/06/2017 au 29/06/2017	À distance	20
BB1501	Évaluer et prévenir les risques liés aux agents chimiques DPC	4 jours	20/02/2017 au 24/02/2017	Paris	32
C@1502	Évaluer les risques liés aux agents chimiques <i>Formation accompagnée à distance</i>	7 h sur 6 semaines	20/02/2017 au 31/03/2017 ou 04/09/2017 au 13/10/2017	À distance	35
CJ0701	Mesurer la concentration en fibres d'amiante sur les lieux de travail	3 jours	20/02/2017 au 23/02/2017 ou 29/05/2017 au 01/06/2017 ou 16/10/2017 au 19/10/2017 ou 11/12/2017 au 14/12/2017	Paris Paris Paris Paris hors site	42
U@2304	Mieux agir au sein du CHSCT : la visite des locaux. <i>Formation accompagnée à distance</i>	15 h sur 4 semaines	01/03/2017 au 30/03/2017 ou 02/10/2017 au 31/10/2017	À distance	18
JA0130	Analyser les accidents et incidents par la méthode de l'arbre des causes	4 jours	13/03/2017 au 17/03/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	28
N12002	 Participer à une démarche de prévention des risques psychosociaux	3 jours	13/03/2017 au 16/03/2017 ou 15/05/2017 au 18/05/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	55
J@2303	S'initier aux outils et méthodes de la démarche de prévention. <i>Formation accompagnée à distance</i>	28 h sur 5 semaines	20/03/2017 au 21/04/2017 ou 04/09/2017 au 06/10/2017	À distance	12
J@2334	Organiser la prévention des risques dans l'entreprise. <i>Formation accompagnée à distance</i>	91 h sur 16 semaines	20/03/2017 au 07/07/2017	À distance	14

Code	Stage	Durée	Dates	Lieux	Page
CA1503	Maîtriser les bases théoriques de la métrologie d'atmosphère	4 jours	03/04/2017 au 07/04/2017 ou 25/09/2017 au 29/09/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	38
BI1132	Participer à la prévention des risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel DPC	2,5 jours	04/04/2017 au 06/04/2017	Paris	52
BB2330	Mieux conduire une visite d'entreprise DPC	2,5 jours	10/04/2017 au 12/04/2017	Paris	22
U@2305	Mieux agir au sein du CHSCT : les avis du CHSCT. <i>Formation accompagnée à distance</i>	15 h sur 4 semaines	02/05/2017 au 31/05/2017 ou 06/11/2017 au 30/11/2017	À distance	19
CC1503	Prévenir les risques liés aux agents chimiques	2 jours	10/05/2017 au 12/05/2017 ou 11/10/2017 au 13/10/2017	Paris À déterminer	37
CC1502	Évaluer l'efficacité des systèmes de ventilation et participer à leur conception	4 jours	15/05/2017 au 19/05/2017 ou 09/10/2017 au 13/10/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	40
JJ2030	Améliorer les situations de travail sur poste informatisé dans les activités de bureau	3 jours	17/05/2017 au 19/05/2017	Paris	58
J@2304	Évaluer les risques d'une situation de travail et proposer des mesures de prévention. <i>Formation accompagnée à distance</i>	35 h sur 6 semaines	29/05/2017 au 07/07/2017 ou 06/11/2017 au 15/12/2017	À distance	13
CA1502	Maîtriser les apports de la détection en temps réel pour l'évaluation du risque chimique	3 jours	29/05/2017 au 01/06/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	36
JJ2301	Intégrer les concepts et méthodes de l'ergonomie dans la démarche de prévention	8 jours	29/05/2017 au 02/06/2017 et 19/06/2017 au 23/06/2017 ou 20/11/2017 au 24/11/2017 et 11/12/2017 au 15/12/2017	À déterminer Vandœuvre-lès-Nancy À déterminer Paris	24
JA1733	Acquérir les connaissances de base et mettre en œuvre une action de prévention des RPS en pluridisciplinarité NOUVEAU	7 jours	19/06/2017 au 23/06/2017 et 13/11/2017 au 16/11/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	56
JJ0505	Évaluer et prévenir les risques liés aux vibrations	4 jours	19/06/2017 au 23/06/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	49
JA1734	Mettre en œuvre une action de prévention des risques psychosociaux en pluridisciplinarité NOUVEAU	5 jours	21/06/2017 au 23/06/2017 et 13/11/2017 au 16/11/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	57
CA0570	Prévenir les risques dus aux rayonnements optiques artificiels sur les lieux de travail NOUVEAU	2,5 jours	26/06/2017 au 28/06/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	45
II2303	S'approprier les compétences essentielles en prévention pour un infirmier en santé au travail DPC	12 jours	05/09/2017 au 07/09/2017 et 03/10/2017 au 05/10/2017 et 07/11/2017 au 09/11/2017 et 12/12/2017 au 14/12/2017	Paris	23
BB0531	Participer à l'évaluation et à la prévention des risques liés aux champs électromagnétiques DPC	3 jours	19/09/2017 au 21/09/2017	Paris	44
JJ2331	Développer la fonction prévention en entreprise	12 jours	02/10/2017 au 06/10/2017 et 23/10/2017 au 27/10/2017 et 20/11/2017 au 24/11/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	9
BB2130	Passer du diagnostic précoce individuel à l'action de prévention collective des troubles musculosquelettiques (Saltsa) DPC	2 jours	02/10/2017 au 04/10/2017	Paris	51

Code	Stage	Durée	Dates	Lieux	Page
DD0836	Maîtriser la conception des lieux de travail avec RayPlus acoustique	2 jours	10/10/2017 au 11/10/2017	Paris	25
JA1030	Caractériser et prévenir les risques liés aux nanomatériaux manufacturés	3 jours	10/10/2017 au 12/10/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	41
J@2335	Intégrer les aspects santé et sécurité dans un projet d'entreprise. <i>Formation accompagnée à distance</i>	35 h sur 6 semaines	16/10/2017 au 24/11/2017	À distance	15
JJ0601	Évaluer et prévenir les risques liés à l'utilisation des équipements de travail NOUVEAU	4 jours	16/10/2017 au 20/10/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	27
JA0531	Évaluer et améliorer l'éclairage des lieux de travail NOUVEAU	4 jours	16/10/2017 au 20/10/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	48
BB2230	Mieux appréhender les relations entre vieillissement, santé et travail DPC	3 jours	17/10/2017 au 19/10/2017	Paris	10
DD0803	Concevoir un système de commande de sécurité en appliquant la norme NF EN ISO 13849-1 NOUVEAU	3 jours	23/10/2017 au 26/10/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	26
JA0530	Évaluer et prévenir les risques liés aux champs électromagnétiques NOUVEAU	3 jours	24/10/2017 au 26/10/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	47
JJ1201	Comprendre le lean pour agir en prévention NOUVEAU	3 jours	06/11/2017 au 09/11/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	31
BI2131	Conduire une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques en pluridisciplinarité DPC	4 jours	06/11/2017 au 10/11/2017	Paris	50
JJ2431	Évaluer et prévenir les risques biologiques, chimiques et radioactifs rencontrés en laboratoire de recherche en biologie	3 jours	06/11/2017 au 09/11/2017	Paris	59
BI1530	Mettre en place une surveillance biologique de l'exposition aux agents chimiques DPC	2,5 jours	14/11/2017 au 16/11/2017	Paris	33
CA1532	Établir une stratégie de prélèvements d'atmosphère et réaliser une campagne de prélèvements d'atmosphère	4 jours	20/11/2017 au 24/11/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	39
J@0508	Évaluer et prévenir les nuisances sonores <i>Formation mixte (à distance et présentiel)</i>	2 jours à distance + 2 jours	21/11/2017 au 22/11/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	46
JJ1430	Repérer, évaluer et prévenir les risques biologiques en entreprise (hors milieu de soins) DPC	2,5 jours	27/11/2017 au 29/11/2017	Paris	43
BI1131	Maîtriser la technique de repérage précoce et d'intervention brève pour la prévention des pratiques addictives en milieu professionnel DPC	2 jours	28/11/2017 au 29/11/2017	Paris	53
JA1731	Analyser des situations de travail suite à des atteintes à la santé dues aux risques psychosociaux	4 jours	04/12/2017 au 08/12/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	29
RU1101	Prévenir les risques liés aux pratiques addictives en milieu professionnel	2 jours	06/12/2017 au 07/12/2017	Paris	54

Formation de formateurs et de formateurs de formateurs

Code	Stage	Durée	Dates	Lieux	Page
N12302	 Devenir formateur en initiation à la prévention des risques psychosociaux	6 jours	09/01/2017 au 13/01/2017 et 08/03/2017 au 09/03/2017 ou 24/04/2017 au 28/04/2017 et 21/06/2017 au 22/06/2017 ou 15/05/2017 au 19/05/2017 et 04/07/2017 au 05/07/2017 ou 25/09/2017 au 29/09/2017 et 15/11/2017 au 16/11/2017	Paris Vandœuvre-lès-Nancy Paris Vandœuvre-lès-Nancy	72
N10300	 Devenir formateur Catec®	7 jours	30/01/2017 au 02/02/2017 et 06/03/2017 au 09/03/2017 ou 15/05/2017 au 18/05/2017 et 26/06/2017 au 29/06/2017 ou 16/10/2017 au 19/10/2017 et 20/11/2017 au 23/11/2017	Paris	85
N05800	 Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs prap	3 jours	07/02/2017 au 09/02/2017 ou 04/04/2017 au 06/04/2017 ou 06/06/2017 au 08/06/2017 ou 26/09/2017 au 28/09/2017	Paris Paris Vandœuvre-lès-Nancy Paris	61
N03300	 Devenir formateur prap pour les personnels d'entreprise	10 jours	13/02/2017 au 16/02/2017 et 13/03/2017 au 16/03/2017 et 10/04/2017 au 14/04/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	74
N07500	Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques liés à l'amiante. <i>Sous-section 3</i>	3 jours	14/02/2017 au 16/02/2017 ou 19/04/2017 au 21/04/2017 ou 12/09/2017 au 14/09/2017	Paris Paris Paris	70
N02801	 Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail	3 jours	13/03/2017 au 16/03/2017 ou 21/03/2017 au 23/03/2017 ou 06/06/2017 au 08/06/2017 ou 06/06/2017 au 09/06/2017 ou 12/09/2017 au 15/09/2017 ou 03/10/2017 au 06/10/2017 ou 17/10/2017 au 20/10/2017 ou 04/12/2017 au 07/12/2017	Vandœuvre-lès-Nancy Paris Paris Vandœuvre-lès-Nancy Vandœuvre-lès-Nancy Vandœuvre-lès-Nancy Vandœuvre-lès-Nancy Paris	63
N07300	Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante. <i>Sous-section 3</i>	10 jours	13/03/2017 au 17/03/2017 et 24/04/2017 au 28/04/2017 ou 18/09/2017 au 22/09/2017 et 06/11/2017 au 10/11/2017	Paris Lieu à déterminer Paris Lieu à déterminer	69
N08305	 Maintenir et actualiser ses compétences de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social NOUVEAU	3 jours	14/03/2017 au 16/03/2017	Paris	82
N13302	 Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels et à la mission de salarié désigné compétent	6,5 jours	20/03/2017 au 24/03/2017 et 18/04/2017 au 20/04/2017 ou 04/09/2017 au 08/09/2017 et 26/09/2017 au 28/09/2017	Vandœuvre-lès-Nancy Vandœuvre-lès-Nancy	67
N18301	 Devenir formateur d'acteurs prévention secours dans le secteur du transport routier	5 jours	21/03/2017 au 23/03/2017 et 11/04/2017 au 12/04/2017	Paris	84
N02600	 Devenir formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail	8 jours	27/03/2017 au 31/03/2017 et 10/04/2017 au 14/04/2017 ou 25/09/2017 au 29/09/2017 et 09/10/2017 au 13/10/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	62
N07301	 Devenir formateur en prévention des risques liés à l'amiante. <i>Sous-section 4</i>	10 jours	27/03/2017 au 31/03/2017 et 15/05/2017 au 19/05/2017 ou 02/10/2017 au 06/10/2017 et 20/11/2017 au 24/11/2017	Paris Lieu à déterminer Paris Lieu à déterminer	71
N10500	 Maintenir et actualiser ses compétences de formateur Catec®	3 jours	27/03/2017 au 30/03/2017	Paris	86

Code	Stage	Durée	Dates	Lieux	Page
NO6600	 Devenir formateur de formateurs prap	12 jours	24/04/2017 au 28/04/2017 et 15/05/2017 au 19/05/2017 et 19/06/2017 au 23/06/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	60
FF2870	Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap pour les activités de bureau	4 jours	24/04/2017 au 28/04/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	80
NO8800	 Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs d'acteurs prévention secours pour les personnels intervenant à domicile	3 jours	09/05/2017 au 11/05/2017	Paris	66
NO2601	 Devenir formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail pour les titulaires de l'unité d'enseignement PAE formateur de formateurs NOUVEAU	5 jours	06/06/2017 au 09/06/2017 et 19/06/2017 au 21/06/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	64
NO4400	 Élargir ses compétences de formateur prap des secteurs industrie, BTP et commerce au secteur sanitaire et social	4 jours	12/06/2017 au 16/06/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	76
N11302	 Devenir formateur de personne ressource du projet de prévention des TMS et de chargé de prévention des TMS	8 jours	19/06/2017 au 23/06/2017 et 25/09/2017 au 29/09/2017	Paris	73
FF2874	 Élargir ses compétences de formateur prap au secteur de la petite enfance	4 jours	19/06/2017 au 23/06/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	79
FF2873	Se spécialiser dans l'utilisation des aides techniques dans le secteur sanitaire et social	3 jours	27/06/2017 au 29/06/2017	Bergerac	78
NO4300	 Devenir formateur prap pour les personnels des établissements du milieu sanitaire et social	12 jours	11/09/2017 au 15/09/2017 et 09/10/2017 au 13/10/2017 et 13/11/2017 au 17/11/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	75
NO8304	 Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social NOUVEAU	8 jours	25/09/2017 au 29/09/2017 et 16/10/2017 au 20/10/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	81
N18300	 Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants d'entreprise du transport routier	8 jours	09/10/2017 au 13/10/2017 et 13/11/2017 au 17/11/2017	Vandœuvre-lès-Nancy	83
FF2872	Se spécialiser dans l'animation d'une formation-action prap en établissement recevant des personnes polyhandicapées	4 jours	20/11/2017 au 24/11/2017	Lyon	77
NO8600	 Devenir formateur de formateurs d'acteurs prévention secours pour les personnels intervenant à domicile	8 jours	27/11/2017 au 01/12/2017 et 11/12/2017 au 15/12/2017	Paris Vandœuvre-lès-Nancy	65
FF1530	Devenir formateur en prévention des risques chimiques	4 jours	11/12/2017 au 15/12/2017	Paris	68

Bulletin d'inscription

Formations

à retourner à **PARIS** à : INRS Département Formation
65, boulevard Richard-Lenoir – 75011 Paris

Toutes les rubriques de ce bulletin doivent être renseignées. Les bulletins incomplets retardent la saisie et le traitement de la demande d'inscription.

1. La formation

Intitulé : _____
Code : _____ Dates : _____ Lieu : _____ Coût (en €) : _____
> Important : la participation à certaines formations comporte des conditions d'inscription figurant sur les fiches de formation correspondantes.

2. Le participant

Mme M. Date de naissance (champ obligatoire) : _____
Nom : _____ Prénom : _____
Téléphone : _____ E-mail : _____

Fonction et mandat dans l'entreprise :

Dirigeant Membre de la direction Personnel d'encadrement Chargé de prévention Médecin Infirmier(e) IPRP Représentant du personnel
 Formateur Personnel de BE Personnel de DIRECCTE Assistant des SS&T Autres prof. de santé Chercheur Enseignant SDC Membre de CHSCT
 Autre fonction, précisez laquelle : _____

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription figurant sur la fiche descriptive de la formation.

3. Inscription à titre particulier

Adresse personnelle : _____
Code postal : _____ Ville : _____

4. L'entreprise ou l'organisme inscrivant le participant

N° SIRET : _____ Code NAF : _____
Raison sociale : _____
L'entreprise cotise-t-elle pour le stagiaire au régime général de la Sécurité sociale ? oui non

> Personne chargée du dossier d'inscription pour l'envoi des convocations, documents et attestations : Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ E-mail : _____

> Responsable formation : Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse (si différente) : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ E-mail : _____

5. La facturation

Stagiaire, entreprise ou organisme à facturer : _____
Adresse (si différente) : _____

Si tout ou partie du règlement est effectué par un ou plusieurs financeurs

Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____

> Correspondant : Nom : _____
Téléphone : _____ E-mail : _____

Date, signature et cachet de l'entreprise (ou du stagiaire à titre particulier)

Je déclare avoir pris connaissance des « Conditions générales d'inscription » qui figurent au verso du présent bulletin et les accepter sans réserve.

> Les informations nominatives recueillies font l'objet d'un traitement informatique; elles ont pour seul destinataire le département Formation de l'INRS et sont utilisées par ce dernier aux seules fins de « gestion des stages ».

Ce traitement informatique a fait l'objet de déclarations n° 90-5351 et n° 1562104 v 0 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Les personnes sur lesquelles des informations nominatives ont été recueillies peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification lors de leur présence dans les Centres de formation de l'INRS de Paris et de Lorraine ou en adressant une demande écrite à : INRS, Département Formation, 65, boulevard Richard-Lenoir, 75011 Paris.

Conditions générales d'inscription

1 - L'organisme de formation

L'INRS est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°11 75 03636 75 auprès du préfet de Paris. Il a reçu une évaluation favorable de la Commission scientifique des paramédicaux et des médecins pour le développement professionnel continu (DPC) respectivement des infirmiers et des médecins. Les stages concernés par les présentes « conditions générales d'inscription » relèvent de l'une des actions de formation visées à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

2 - Inscriptions

Les demandes d'inscription sont effectuées en retournant le bulletin d'inscription, dûment rempli, à l'adresse qui figure sur celui-ci. L'inscription ne sera prise en compte que si toutes les rubriques de ce bulletin sont renseignées et si les prérequis sont satisfaits au moment de l'inscription (joindre les justificatifs). Aucune dérogation ne sera accordée. Les demandes non accompagnées du bulletin d'inscription ne peuvent être traitées. Celles par téléphone ne sont pas acceptées.

Le bulletin d'inscription, daté, signé par une personne habilitée et revêtu du cachet de l'entreprise ou de l'organisme vaut, pour l'INRS, ordre de commande ; il peut être accompagné du bon de commande de l'entreprise ou de l'organisme.

3 - Limitation des effectifs – Liste d'attente

Pour permettre un bon fonctionnement pédagogique, l'effectif des participants à un stage en présentiel est limité et indiqué sur la fiche de stage. Les demandes d'inscription, après étude, sont enregistrées suivant leur ordre d'arrivée et ne sont satisfaites qu'à hauteur de deux stagiaires par entreprise lorsque la demande est forte. Une liste d'attente de quelques places est constituée (sauf pour les formations au sauvetage secourisme du travail). Les demandes non satisfaites ne sont pas reportées sur une session de l'année suivante.

Pour certaines formations, les demandes d'inscription des entreprises qui cotisent au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale sont prioritaires.

4 - Confirmation d'inscription

Après enregistrement d'une demande d'inscription, un courrier est adressé à l'entreprise ou à l'organisme demandeur :

- soit pour confirmer l'inscription ;
- soit pour l'informer de la mise en liste d'attente ;
- soit pour l'informer que le stage est complet.

Pour les formations à distance, le courrier de confirmation est adressé directement au stagiaire (sauf cas particuliers).

5 - Convocation – Programme

Pour les formations en présentiel, environ un mois avant le début du stage, un dossier contenant la convocation, le programme et une notice d'accueil est envoyé à l'entreprise ou à l'orga-

nisme demandeur qui se charge de le transmettre au stagiaire concerné.

Pour les formations à distance et mixtes, environ une semaine avant le début de la session, le stagiaire reçoit un dossier comprenant la convocation avec mention de l'identifiant et du mot de passe pour se connecter au site web, ainsi que les coordonnées du tuteur et les documents de travail relatifs à la formation choisie, accompagnée à distance ou mixte.

6 - Respect du droit d'auteur

En s'inscrivant à un stage INRS, le participant s'engage à respecter les conditions ou restrictions d'usage des documents qui lui sont remis.

7 - Coût

Le coût est indiqué sur la fiche de présentation de chaque formation : il ne concerne que les frais pédagogiques, à l'exclusion de tout frais d'hébergement. Il s'agit d'un coût net (l'INRS est exonéré de TVA).

Pour certains stages (formations à distance), l'INRS prend en charge les frais pédagogiques pour les participants pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale.

Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale, pour les stagiaires des organismes de formation et de toute entreprise qui facture des formations à la prévention des risques professionnels à des entreprises clientes et pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel aux formations accompagnées à distance ou mixtes, les frais pédagogiques sont facturés ; leur montant est indiqué sur la fiche de présentation de la formation.

Le maintien du salaire et les frais de transport sont à la charge des entreprises (y compris pour les journées de regroupement qui peuvent être proposées aux stagiaires des formations à distance).

8 - Facturation – Convention – Contrat – Attestation de présence

Toute formation fait l'objet d'une convention de formation ou d'un contrat de formation professionnelle. L'INRS accepte de signer les conventions types de formation qui lui sont présentées par les entreprises ou organismes.

Formations en présentiel : à l'issue du stage, l'INRS envoie, à l'entreprise ou à l'organisme facturable – tel que défini au point 7 –, une facture du montant du coût pédagogique et un exemplaire de l'attestation de présence est remis au stagiaire.

Pour les formations à distance : l'entreprise ou l'organisme facturable – tel que défini au point 7 – adresse à l'INRS un bon de commande ou une lettre d'engagement avant la date de clôture des inscriptions ; la facturation sera effectuée à l'issue de la formation. Les entreprises localisées à l'étranger doivent s'acquitter du montant de la formation à la commande (une facture acquittée leur sera adressée en retour). Pour toute inscrip-

tion individuelle, le candidat reçoit un contrat de formation qu'il devra retourner à l'INRS daté et signé par retour de courrier. Passé un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, et au plus tard 15 jours avant le début de la formation, il devra faire parvenir le règlement (en précisant son nom et la référence de la formation) par chèque bancaire, postal ou virement bancaire à l'ordre de l'INRS afin que son inscription soit effective. L'INRS lui adressera en retour une facture acquittée.

Une attestation de présence est délivrée à l'entreprise à l'issue du stage.

Une attestation de présence est délivrée à l'organisme collecteur qui en fait la demande.

9 - Évaluation

À l'issue de la formation, l'INRS délivre au stagiaire une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

L'INRS ne fournit pas aux entreprises les fiches d'évaluation remplies par les stagiaires. Cependant, un exemplaire vierge du questionnaire général d'évaluation peut être remis au stagiaire qui le remplira et le transmettra à son entreprise, si celle-ci le demande.

Pour les stages comprenant des épreuves certificatives, l'INRS transmet à la personne chargée du dossier d'inscription le certificat du stagiaire ayant satisfait aux exigences des dites épreuves.

10 - Paiement

Le paiement s'effectue par chèque bancaire, postal ou virement bancaire à l'ordre de l'INRS.

11 - Désistement – Absence – Abandon

En cas de désistement plus de 4 semaines avant le début du stage, l'INRS ne facture pas.

En cas de désistement moins de 4 semaines avant le début du stage, l'INRS facture à l'entreprise ou à l'organisme 30 % du montant du coût pédagogique. En cas d'absence d'un stagiaire, sans remplacement par une autre personne du même profil, de son entreprise ou de son organisme, l'INRS facture la totalité du coût pédagogique ; il en est de même en cas de départ d'un stagiaire au cours du stage.

En cas d'abandon ou d'interruption par le stagiaire d'une formation à distance, il n'est pas effectué de remboursement sauf cas de force majeure dûment reconnu.

12 - Annulation de stage – Report

L'INRS se réserve la possibilité d'annuler un stage en raison d'effectif insuffisant.

L'INRS se réserve également la possibilité de reporter un stage à des dates ultérieures.

13 - Hébergement – Restauration

L'INRS ne prend en charge ni l'hébergement, ni la restauration des stagiaires. Ces frais sont à régler sur place.

À Paris et en Lorraine, une liste d'hôtels est fournie à titre indicatif.

Bulletin d'inscription

Formations

à retourner en **LORRAINE** à : INRS Département Formation
rue du Morvan, CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex

Toutes les rubriques de ce bulletin doivent être renseignées. Les bulletins incomplets retardent la saisie et le traitement de la demande d'inscription.

1. La formation

Intitulé : _____
Code : _____ Dates : _____ Lieu : _____ Coût (en €) : _____

> Important : la participation à certaines formations comporte des conditions d'inscription figurant sur les fiches de formation correspondantes.

2. Le participant

Mme M. Date de naissance (champ obligatoire) : _____

Nom : _____ Prénom : _____
Téléphone : _____ E-mail : _____

Fonction et mandat dans l'entreprise :

Dirigeant Membre de la direction Personnel d'encadrement Chargé de prévention Médecin Infirmier(e) IPRP Représentant du personnel
 Formateur Personnel de BE Personnel de DIRECCTE Assistant des SS&T Autres prof. de santé Chercheur Enseignant SDC Membre de CHSCT
 Autre fonction, précisez laquelle : _____

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription figurant sur la fiche descriptive de la formation.

3. Inscription à titre particulier

Adresse personnelle : _____
Code postal : _____ Ville : _____

4. L'entreprise ou l'organisme inscrivant le participant

N° SIRET : _____ Code NAF : _____

Raison sociale : _____
L'entreprise cotise-t-elle pour le stagiaire au régime général de la Sécurité sociale ? oui non

> Personne chargée du dossier d'inscription pour l'envoi des convocations, documents et attestations : Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ E-mail : _____

> Responsable formation : Mme M.

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse (si différente) : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ E-mail : _____

5. La facturation

Stagiaire, entreprise ou organisme à facturer : _____

Adresse (si différente) : _____

Si tout ou partie du règlement est effectué par un ou plusieurs financeurs

Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____

> Correspondant : Nom : _____
Téléphone : _____ E-mail : _____

Date, signature et cachet de l'entreprise (ou du stagiaire à titre particulier)

Je déclare avoir pris connaissance des « Conditions générales d'inscription » qui figurent au verso du présent bulletin et les accepter sans réserve.

> Les informations nominatives recueillies font l'objet d'un traitement informatique; elles ont pour seul destinataire le département Formation de l'INRS et sont utilisées par ce dernier aux seules fins de « gestion des stages ».

Ce traitement informatique a fait l'objet de déclarations n° 90-5351 et n° 1562104 v 0 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Les personnes sur lesquelles des informations nominatives ont été recueillies peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification lors de leur présence dans les Centres de formation de l'INRS de Paris et de Lorraine ou en adressant une demande écrite à : INRS, Département Formation, 65, boulevard Richard-Lenoir, 75011 Paris.

Conditions générales d'inscription

1 - L'organisme de formation

L'INRS est un organisme de formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°11 75 03636 75 auprès du préfet de Paris. Il a reçu une évaluation favorable de la Commission scientifique des paramédicaux et des médecins pour le développement professionnel continu (DPC) respectivement des infirmiers et des médecins. Les stages concernés par les présentes « conditions générales d'inscription » relèvent de l'une des actions de formation visées à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

2 - Inscriptions

Les demandes d'inscription sont effectuées en retournant le bulletin d'inscription, dûment rempli, à l'adresse qui figure sur celui-ci. L'inscription ne sera prise en compte que si toutes les rubriques de ce bulletin sont renseignées et si les prérequis sont satisfaits au moment de l'inscription (joindre les justificatifs). Aucune dérogation ne sera accordée. Les demandes non accompagnées du bulletin d'inscription ne peuvent être traitées. Celles par téléphone ne sont pas acceptées.

Le bulletin d'inscription, daté, signé par une personne habilitée et revêtu du cachet de l'entreprise ou de l'organisme vaut, pour l'INRS, ordre de commande ; il peut être accompagné du bon de commande de l'entreprise ou de l'organisme.

3 - Limitation des effectifs – Liste d'attente

Pour permettre un bon fonctionnement pédagogique, l'effectif des participants à un stage en présentiel est limité et indiqué sur la fiche de stage. Les demandes d'inscription, après étude, sont enregistrées suivant leur ordre d'arrivée et ne sont satisfaites qu'à hauteur de deux stagiaires par entreprise lorsque la demande est forte. Une liste d'attente de quelques places est constituée (sauf pour les formations au sauvetage secourisme du travail). Les demandes non satisfaites ne sont pas reportées sur une session de l'année suivante.

Pour certaines formations, les demandes d'inscription des entreprises qui cotisent au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale sont prioritaires.

4 - Confirmation d'inscription

Après enregistrement d'une demande d'inscription, un courrier est adressé à l'entreprise ou à l'organisme demandeur :

- soit pour confirmer l'inscription ;
- soit pour l'informer de la mise en liste d'attente ;
- soit pour l'informer que le stage est complet.

Pour les formations à distance, le courrier de confirmation est adressé directement au stagiaire (sauf cas particuliers).

5 - Convocation – Programme

Pour les formations en présentiel, environ un mois avant le début du stage, un dossier contenant la convocation, le programme et une notice d'accueil est envoyé à l'entreprise ou à l'orga-

nisme demandeur qui se charge de le transmettre au stagiaire concerné.

Pour les formations à distance et mixtes, environ une semaine avant le début de la session, au stagiaire reçoit un dossier comprenant la convocation avec mention de l'identifiant et du mot de passe pour se connecter au site web, ainsi que les coordonnées du tuteur et les documents de travail relatifs à la formation choisie, accompagnée à distance ou mixte.

6 - Respect du droit d'auteur

En s'inscrivant à un stage INRS, le participant s'engage à respecter les conditions ou restrictions d'usage des documents qui lui sont remis.

7 - Coût

Le coût est indiqué sur la fiche de présentation de chaque formation : il ne concerne que les frais pédagogiques, à l'exclusion de tout frais d'hébergement. Il s'agit d'un coût net (l'INRS est exonéré de TVA).

Pour certains stages (formations à distance), l'INRS prend en charge les frais pédagogiques pour les participants pour lesquels l'entreprise cotise au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale.

Pour les stagiaires pour lesquels l'entreprise ne cotise pas au régime général « Accidents du travail » de la Sécurité sociale, pour les stagiaires des organismes de formation et de toute entreprise qui facture des formations à la prévention des risques professionnels à des entreprises clientes et pour les stagiaires qui s'inscrivent à titre individuel aux formations accompagnées à distance ou mixtes, les frais pédagogiques sont facturés ; leur montant est indiqué sur la fiche de présentation de la formation.

Le maintien du salaire et les frais de transport sont à la charge des entreprises (y compris pour les journées de regroupement qui peuvent être proposées aux stagiaires des formations à distance).

8 - Facturation – Convention – Contrat – Attestation de présence

Toute formation fait l'objet d'une convention de formation ou d'un contrat de formation professionnelle. L'INRS accepte de signer les conventions types de formation qui lui sont présentées par les entreprises ou organismes.

Formations en présentiel : à l'issue du stage, l'INRS envoie, à l'entreprise ou à l'organisme facturable – tel que défini au point 7 –, une facture du montant du coût pédagogique et un exemplaire de l'attestation de présence est remis au stagiaire.

Pour les formations à distance : l'entreprise ou l'organisme facturable – tel que défini au point 7 – adresse à l'INRS un bon de commande ou une lettre d'engagement avant la date de clôture des inscriptions ; la facturation sera effectuée à l'issue de la formation. Les entreprises localisées à l'étranger doivent s'acquitter du montant de la formation à la commande (une facture acquittée leur sera adressée en retour). Pour toute inscrip-

tion individuelle, le candidat reçoit un contrat de formation qu'il devra retourner à l'INRS daté et signé par retour de courrier. Passé un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, et au plus tard 15 jours avant le début de la formation, il devra faire parvenir le règlement (en précisant son nom et la référence de la formation) par chèque bancaire, postal ou virement bancaire à l'ordre de l'INRS afin que son inscription soit effective. L'INRS lui adressera en retour une facture acquittée.

Une attestation de présence est délivrée à l'entreprise à l'issue du stage.

Une attestation de présence est délivrée à l'organisme collecteur qui en fait la demande.

9 - Évaluation

À l'issue de la formation, l'INRS délivre au stagiaire une attestation de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

L'INRS ne fournit pas aux entreprises les fiches d'évaluation remplies par les stagiaires. Cependant, un exemplaire vierge du questionnaire général d'évaluation peut être remis au stagiaire qui le remplira et le transmettra à son entreprise, si celle-ci le demande.

Pour les stages comprenant des épreuves certificatives, l'INRS transmet à la personne chargée du dossier d'inscription le certificat du stagiaire ayant satisfait aux exigences des dites épreuves.

10 - Paiement

Le paiement s'effectue par chèque bancaire, postal ou virement bancaire à l'ordre de l'INRS.

11 - Désistement – Absence – Abandon

En cas de désistement plus de 4 semaines avant le début du stage, l'INRS ne facture pas.

En cas de désistement moins de 4 semaines avant le début du stage, l'INRS facture à l'entreprise ou à l'organisme 30 % du montant du coût pédagogique. En cas d'absence d'un stagiaire, sans remplacement par une autre personne du même profil, de son entreprise ou de son organisme, l'INRS facture la totalité du coût pédagogique ; il en est de même en cas de départ d'un stagiaire au cours du stage.

En cas d'abandon ou d'interruption par le stagiaire d'une formation à distance, il n'est pas effectué de remboursement sauf cas de force majeure dûment reconnu.

12 - Annulation de stage – Report

L'INRS se réserve la possibilité d'annuler un stage en raison d'effectif insuffisant.

L'INRS se réserve également la possibilité de reporter un stage à des dates ultérieures.

13 - Hébergement – Restauration

L'INRS ne prend en charge ni l'hébergement, ni la restauration des stagiaires. Ces frais sont à régler sur place.

À Paris et en Lorraine, une liste d'hôtels est fournie à titre indicatif.

Pour obtenir en prêt les audiovisuels et multimédias et pour commander les brochures et les affiches de l'INRS, adressez-vous au service Prévention de votre Carsat, Cram ou CGSS.

Services Prévention des Carsat et Cram

Carsat ALSACE-MOSELLE

(67 Bas-Rhin)
14 rue Adolphe-Seyboth
CS 10392
67010 Strasbourg cedex
tél. 03 88 14 33 00
fax 03 88 23 54 13
prevention.documentation@carsat-am.fr
www.carsat-alsacemoselle.fr

(57 Moselle)
3 place du Roi-George
BP 31062
57036 Metz cedex 1
tél. 03 87 66 86 22
fax 03 87 55 98 65
www.carsat-alsacemoselle.fr

(68 Haut-Rhin)
11 avenue De-Lattre-de-Tassigny
BP 70488
68018 Colmar cedex
tél. 03 69 45 10 12
www.carsat-alsacemoselle.fr

Carsat AQUITAINE

(24 Dordogne, 33 Gironde,
40 Landes, 47 Lot-et-Garonne,
64 Pyrénées-Atlantiques)
80 avenue de la Jallère
33053 Bordeaux cedex
tél. 05 56 11 64 36
fax 05 57 57 70 04
documentation.prevention@
carsat-aquitaine.fr
www.carsat.aquitaine.fr

Carsat AUVERGNE

(03 Allier, 15 Cantal,
43 Haute-Loire,
63 Puy-de-Dôme)
Espace Entreprises
Clermont République
63036 Clermont-Ferrand cedex 9
tél. 04 73 42 70 76
offredoc@carsat-auvergne.fr
www.carsat-auvergne.fr

Carsat BOURGOGNE et FRANCHE-COMTÉ

(21 Côte-d'Or, 25 Doubs,
39 Jura, 58 Nièvre,
70 Haute-Saône,
71 Saône-et-Loire, 89 Yonne,
90 Territoire de Belfort)
ZAE Cap-Nord, 38 rue de Cracovie
21044 Dijon cedex
tél. 03 80 70 51 32
fax 03 80 70 52 89
prevention@carsat-bfc.fr
www.carsat-bfc.fr

Carsat BRETAGNE

(22 Côtes-d'Armor, 29 Finistère,
35 Ille-et-Vilaine, 56 Morbihan)
236 rue de Châteaugiron
35030 Rennes cedex
tél. 02 99 26 74 63
fax 02 99 26 70 48
drpcdi@carsat-bretagne.fr
www.carsat-bretagne.fr

Carsat CENTRE

(18 Cher, 28 Eure-et-Loir, 36 Indre,
37 Indre-et-Loire, 41 Loir-et-Cher, 45 Loiret)
36 rue Xaintraillies
45033 Orléans cedex 1
tél. 02 38 81 50 00
fax 02 38 79 70 29
prev@carsat-centre.fr
www.carsat-centre.fr

Carsat CENTRE-OUEST

(16 Charente, 17 Charente-Maritime,
19 Corrèze, 23 Creuse, 79 Deux-Sèvres,
86 Vienne, 87 Haute-Vienne)
37 avenue du président René-Coty
87048 Limoges cedex
tél. 05 55 45 39 04
fax 05 55 45 71 45
cirp@carsat-centreouest.fr
www.carsat-centreouest.fr

Cram ÎLE-DE-FRANCE

(75 Paris, 77 Seine-et-Marne,
78 Yvelines, 91 Essonne,
92 Hauts-de-Seine, 93 Seine-Saint-Denis,
94 Val-de-Marne, 95 Val-d'Oise)
17-19 place de l'Argonne
75019 Paris
tél. 01 40 05 32 64
fax 01 40 05 38 84
demande.de.doc.inrs@cramif.cnamts.fr
www.cramif.fr

Carsat LANGUEDOC-ROUSSILLON

(11 Aude, 30 Gard, 34 Hérault,
48 Lozère, 66 Pyrénées-Orientales)
29 cours Gambetta
34068 Montpellier cedex 2
tél. 04 67 12 95 55
fax 04 67 12 95 56
prevdoc@carsat-lr.fr
www.carsat-lr.fr

Carsat MIDI-PYRÉNÉES

(09 Ariège, 12 Aveyron, 31 Haute-Garonne,
32 Gers, 46 Lot, 65 Hautes-Pyrénées,
81 Tarn, 82 Tarn-et-Garonne)
2 rue Georges-Vivent
31065 Toulouse cedex 9
fax 05 62 14 88 24
doc.prev@carsat-mp.fr
www.carsat-mp.fr

Carsat NORD-EST

(08 Ardennes, 10 Aube, 51 Marne,
52 Haute-Marne, 54 Meurthe-et-Moselle,
55 Meuse, 88 Vosges)
81 à 85 rue de Metz
54073 Nancy cedex
tél. 03 83 34 49 02
fax 03 83 34 48 70
documentation.prevention@carsat-nordest.fr
www.carsat-nordest.fr

Carsat NORD-PICARDIE

(02 Aisne, 59 Nord, 60 Oise,
62 Pas-de-Calais, 80 Somme)
11 allée Vauban
59662 Villeneuve-d'Ascq cedex
tél. 03 20 05 60 28
fax 03 20 05 79 30
bedprevention@carsat-nordpicardie.fr
www.carsat-nordpicardie.fr

Carsat NORMANDIE

(14 Calvados, 27 Eure, 50 Manche,
61 Orne, 76 Seine-Maritime)
Avenue du Grand-Cours, 2022 X
76028 Rouen cedex
tél. 02 35 03 58 22
fax 02 35 03 60 76
prevention@carsat-normandie.fr
www.carsat-normandie.fr

Carsat PAYS DE LA LOIRE

(44 Loire-Atlantique, 49 Maine-et-Loire,
53 Mayenne, 72 Sarthe, 85 Vendée)
2 place de Bretagne
44932 Nantes cedex 9
tél. 02 51 72 84 08
fax 02 51 82 31 62
documentation.rp@carsat-pl.fr
www.carsat-pl.fr

Carsat RHÔNE-ALPES

(01 Ain, 07 Ardèche, 26 Drôme, 38 Isère,
42 Loire, 69 Rhône, 73 Savoie,
74 Haute-Savoie)
26 rue d'Aubigny
69436 Lyon cedex 3
tél. 04 72 91 97 92
fax 04 72 91 98 55
preventionrp@carsat-ra.fr
www.carsat-ra.fr

Carsat SUD-EST

(04 Alpes-de-Haute-Provence,
05 Hautes-Alpes, 06 Alpes-Maritimes,
13 Bouches-du-Rhône, 2A Corse-du-Sud,
2B Haute-Corse, 83 Var, 84 Vaucluse)
35 rue George
13386 Marseille cedex 5
tél. 04 91 85 85 36
fax 04 91 85 75 66
documentation.prevention@carsat-sudest.fr
www.carsat-sudest.fr

Services Prévention des CGSS

CGSS GUADELOUPE

Immeuble CGRR, Rue Paul-Lacavé, 97110 Pointe-à-Pitre
tél. 05 90 21 46 00 – fax 05 90 21 46 13
lina.palmonet@cgss-guadeloupe.fr

CGSS GUYANE

Direction des risques professionnels
CS 37015, 97307 Cayenne cedex
tél. 05 94 29 83 04 – fax 05 94 29 83 01
prevention-rp@cgss-guyane.fr

CGSS LA RÉUNION

4 boulevard Doret, 97704 Saint-Denis Messag cedex 9
tél. 02 62 90 47 00 – fax 02 62 90 47 01
prevention@cgss-reunion.fr

CGSS MARTINIQUE

Quartier Place-d'Armes, 97210 Le Lamentin cedex 2
tél. 05 96 66 51 31 et 05 96 66 51 32 – fax 05 96 51 81 54
prevention972@cgss-martinique.fr
www.cgss-martinique.fr



L'INRS a pour mission
de contribuer à la prévention
des risques professionnels
par des activités de recherche,
assistance technique,
formation et information.

Ses équipes, environ 590 personnes,
sont établies à Paris et en Lorraine,
à Vandœuvre-lès-Nancy.



Institut national de recherche et de sécurité
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS ED 1472

Juillet 2016 • 5 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2243-4

► L'INRS est financé par la Sécurité sociale - Assurance maladie / Risques professionnels ◀

www.inrs.fr

YouTube

